

Bulletin d'Information de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

n°9
juin 2011

«Servir le pays et contribuer au développement de la science mondiale»
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.
(Extrait du discours d'installation de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, 18 mai 2006)

Périodique semestriel d'information et de communication de l'Académie

Territoires et développement durable

Sommaire

- | | |
|---|--|
| • Editorial7 | |
| • Allocution de l'ouverture du Colloque international
«Projet de territoire, territoire de projet».
Pr. Omar Fassi-Fehri9 | • Territoires et développement durable en
Méditerranée et au Maroc. Quels enjeux, quelles
approches pour l'espace rural ?
M. Guillaume Benoit 30 |
| • Systèmes territoriaux et articulation du local et
du régional.
Pr. Mohamed Berriane 11 | • Rapport de synthèse de l'atelier sur la thématique
des impacts du changement climatique sur
l'agriculture marocaine: quel agenda de recherche?
Pr. Mohamed Ait Kadi49 |
| • Projet de territoire, territoire de projet.
Synthèse des travaux du colloque international.
Pr. Mohammed Aderghal, Pr. Aziz Iraki, Pr. Abdallah
Laouina et Pr. Mohamed Berriane 15 | • Activités de l'Académie.....52 |
| | • Nouvelles des académiciens57 |

Bulletin d'Information de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

n°9
juin 2011

«Servir le pays et contribuer au développement de la science mondiale»
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.
(Extrait du discours d'installation de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, 18 mai 2006)

Périodique semestriel d'information et de communication de l'Académie

Publié par :

L'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

Siège : Km 4, Avenue Mohammed VI (ex Route des Zaers) - Rabat.
Tél : 0537 75 01 79 Fax : 0537 75 81 71 E-mail : acascitech@academiesciences.ma

Site web : www.academiesciences.ma

Directeur de la publication : Omar FASSI-FEHRI

Rédacteur en Chef : Mohamed AIT KADI

Comité de rédaction:

Mohamed BESRI (Collège des Sciences et Techniques du Vivant)
Omar ASSOBEI (Collège des Sciences et Techniques de l'Environnement, de la Terre et de la Mer)
Mohamed BELAICHE & El Mokhtar ESSASSI (Collège des Sciences Physiques et Chimiques)
Daoud AIT KADI (Collège de la Modélisation et de l'Information)
Ali BOUKHARI (Collège d'Ingénierie, Transfert et Innovation Technologique)
Mohamed BERRIANE (Collège des Etudes Stratégiques et Développement Economique)

Dépôt légal : 2007 / 0067
ISSN : 2028 - 411X

Réalisation : AGRI-BYS S.A.R.L (A.U)

Impression: Imprimerie LAWNE
11, rue Dakar, 10040 - Rabat



**Sa Majesté le Roi Mohammed VI - que Dieu Le garde -
Protecteur de l'Académie Hassan II
des Sciences et Techniques**

Editorial

Il est admis que les politiques de développement menées avec toute la bonne volonté ne débouchent pas toujours sur les résultats attendus, d'où leurs incapacités à atténuer les inégalités sociales et territoriales et à enclencher des dynamiques de changement social permettant entre autres de freiner les phénomènes de dégradation des ressources et de l'environnement. Or, le choc de la modernité a bien conduit à des bouleversements territoriaux qui se traduisent entre autres par l'opposition entre des territoires privilégiés car connectés à l'économie globalisée et des territoires peu productifs et largement marginalisés. Cette situation qui se rencontre dans tous les pays des rives sud et est de la Méditerranée caractérise également le Maroc.

Pour pallier à ces insuffisances et générer un vrai développement, le concept de Développement Durable, intégrant les trois dimensions économique, sociale et environnementale, a été mis au point et largement vulgarisé. Mais les voies qui permettent de l'atteindre ne sont pas toujours évidentes. Parmi les différentes approches prospectées pour le réaliser, le Maroc a inscrit au cours des dernières années une démarche plus engageante pour les acteurs, et fondée sur une vision intégrée des territoires. Il s'agit de l'approche territoriale. Celle-ci est désormais inscrite dans les plans d'action de toutes les instances gouvernementales, régionales et locales.

L'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, à travers le collège « Etudes stratégiques et développement économique » dont l'un des objectifs est de réfléchir sur l'aménagement du territoire et les stratégies de développement, ne pouvait pas ne pas intégrer cette dimension dans ses travaux. C'est ainsi qu'elle a initié et appuyé un projet de recherche portant sur les **«Systèmes territoriaux et articulation du local et du régional»**.

Les questionnements suscités par ce projet de recherche, mené par un vaste réseau de chercheurs des sciences humaines et sociales, sont d'une grande pertinence pour la marche du Maroc vers le développement durable. Réfléchir sur les échelles territoriales les plus adéquates pour les actions de développement en différenciant clairement le zoning de la territorialisation, poser le problème du sens même donné au mot territoire, montrer dans quelle mesure ce dernier est suffisamment pertinent pour être à l'origine d'une conception nouvelle du développement et d'une nouvelle forme de rapport entre les sociétés et leur

environnement, analyser les facteurs qui aboutissent au renforcement des déséquilibres conduisant à leur tour à des processus de dégradation variés mais tout aussi négatifs les uns que les autres, démontrer comment l'intégration horizontale du développement, à l'échelle des territoires peut renforcer l'efficacité économique des filières de production et de services et permettre de garantir la «durabilité» du développement, montrer que la vocation touristique du territoire ne prend pas forme parce qu'il y a un potentiel en ressources touristiques, mais bien parce que les acteurs ont pris conscience de la nécessité de dépasser les projets individuels pour fédérer leurs actions dans un projet de territoire et se donner pour but le développement de leurs espaces de vie, sont quelques uns parmi les apports de ce projet de recherche.

L'un des points forts de cette réflexion collective a porté sur la dialectique qui se développe entre l'action publique et celle des collectivités territoriales, entre l'approche par le haut et le développement par le bas, bref une réflexion autour de la gouvernance territoriale. Le passage des espaces de projet aux projets de territoire ou des espaces de projet à leur territorialisation a été illustré par trois grandes thématiques : le pilier II du Plan Maroc Vert et sa territorialisation, la mise en tourisme du milieu rural et sa territorialisation et les espaces de projet déclinés dans le cadre des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).

C'est pour rendre compte de la richesse de la réflexion que cette livraison du bulletin de l'Académie est consacrée au thème «Territoires et Développement Durable». Outre le mot d'ouverture du colloque de Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie et une introduction sur l'historique du projet et sa place dans la recherche en SHS, une synthèse collective met en valeur les principaux apports du projet et du colloque et un article illustre le type de communications qui ont été présentées.

Avec cette édition du Bulletin de l'Académie, nous espérons contribuer à ce débat, conscients que l'intégration de concepts nouveaux dans les actions de développement exige des mécanismes qui permettent d'appliquer réellement ces nouveaux concepts. Et pour cela, la recherche scientifique reste incontournable.

La rédaction

Allocution de M. Omar FASSI-FEHRI à l'ouverture du Colloque international «Projet de territoire, territoire de projet»

Pr. Omar FASSI-FEHRI

Secrétaire perpétuel
de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques



Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je participe avec vous à cette séance d'ouverture du colloque international organisé sous le thème «projet de territoire, territoire de projet» dans l'enceinte de cette Institution qui est la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, une des plus anciennes institutions scientifiques de notre pays et au sein de ce prestigieux amphithéâtre qui porte le nom de Charif Al Idrissi, prélude de la géographie descriptive et un des fondateurs de la cartographie territoriale.

Votre colloque se tient au moment où notre pays s'apprête à mettre en œuvre un nouveau chantier structurant, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI –que Dieu le Garde–, lors de Son Discours sur la régionalisation élargie, le 3 janvier 2010; régionalisation que Sa Majesté le Roi veut qu'elle constitue un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale, et qu'elle s'appuie sur quatre fondamentaux à savoir :

- l'attachement aux sacralités et aux constantes de la Nation,
- la consécration du principe de la solidarité intercommunale,
- la recherche de l'harmonisation et de l'équilibre pour ce qui concerne les compétences et les moyens,
- l'adoption d'une large déconcentration pour une régionalisation judicieuse dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficiente, fondée sur la corrélation et la convergence.

Les travaux de votre colloque constitueront sans aucun doute une excellente occasion pour appuyer et soutenir ce chantier fondamental, l'objectif affiché de vos travaux étant de contribuer à faire l'état des sciences en matière de développement local ainsi qu'en matière de gestion et de gouvernance territoriales, à discuter des réglementations appropriées, à partager les expériences significatives

et à préciser les tendances de la recherche scientifique dans ce domaine, et en particulier, à identifier les axes porteurs qui concernent spécifiquement notre pays.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de territoire, thème de votre colloque, devenu aujourd'hui une nécessité, évoque surtout une vision à long terme qui se construit en fonction de la mobilisation des acteurs locaux du territoire. L'objectif escompté est de construire un espace vécu et approprié par ses habitants, qui se sentent partager le même destin et tels que chacun est reconnu dans sa dignité et ses compétences. C'est en réalité une démarche qui permet de créer une dynamique viable et durable sur un territoire donné, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour d'un projet de développement local participatif alliant la recherche de l'efficacité économique, de l'équité sociale, de la solidarité intercommunale et du respect de l'environnement. Comme vous l'avez si bien souligné dans vos documents, l'ambition étant donc la construction d'entités spatiales et administratives porteuses des principes du développement durable. Pour atteindre un tel objectif, le territoire en question doit disposer nécessairement de quatre atouts :

- un territoire authentique qui préserve son patrimoine, ses richesses naturelles et sa cohésion sociale,
- un territoire performant qui allie développement et économie de l'espace ainsi que développement économique et respect de l'environnement,
- un territoire fonctionnant en réseau pour faciliter la coopération et le partenariat avec les autres collectivités,
- un territoire tourné vers l'avenir, qui intègre dans ses préoccupations les questions liées à l'avenir de notre planète et aux besoins des générations futures.

La tenue, aujourd'hui, de votre colloque à Rabat sur le thème projet de territoire, s'inscrit parfaitement dans la perspective de la recherche d'une meilleure qualité de la vie, de la préservation et de la sauvegarde de l'environnement ainsi que celle de la gestion durable des ressources naturelles. C'est aussi une excellente opportunité permettant de discuter des potentialités que les projets de territoire ou territoire de projets offrent comme levier de développement à un pays comme le nôtre.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa mission qui consiste à promouvoir la recherche scientifique et technologique dans notre pays, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, dès son installation solennelle par Sa Majesté le Roi, le 18 mai 2006, a apporté un appui financier de l'ordre de 45 millions de DH (étalés sur une période de 3 ou 4 ans), à 16 projets de recherche dont celui sur "systèmes territoriaux et articulation du local et du régional" et qui concerne la thématique de votre colloque, et dont les premiers résultats seront présentés au cours des travaux de ce colloque et qui feront certainement l'objet d'une discussion entre les participants et les différents acteurs intéressés par le développement territorial durable.

Un nouvel appel à projets a été lancé cette année, les 9 thèmes prioritaires retenus par l'Académie, ont presque tous trait au développement durable de notre pays, et l'un d'entre eux concerne la démographie et l'économie.

C'est dire que l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, dans le cadre de ses missions telles que stipulées par le Dahir de sa création, et surtout dans le cadre des orientations que Sa Majesté le Roi Mohammed VI -que Dieu Le garde- lui a fixées, prêtera la plus grande attention aux résultats de vos travaux.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi enfin de saisir cette opportunité pour présenter mes vifs remerciements aux organisateurs de ce colloque, et aussi remercier les éminentes personnalités scientifiques et économiques, de l'extérieur et de l'intérieur du Royaume, présentes avec nous et qui certainement enrichiront vos débats par les communications scientifiques qu'ils présenteront.

Tous mes vœux de succès à vos travaux et merci pour votre attention.



Vue de l'audience au colloque

Systèmes territoriaux et articulation du local et du régional. Projet de recherche collectif sur les territoires et le développement local

Pr. Mohamed Berriane

Membre correspondant
Académie Hassan II
des Sciences et Techniques



Dans le cadre de la structuration de la recherche, le département ministériel de la recherche avait lancé en septembre 2000 un appel à candidature pour la constitution de réseaux d'équipes de recherche amenés à être appuyés par le Ministère. Répondant à cet appel, six équipes de recherche universitaires ont été retenues par la commission nationale d'évaluation mise en place à cet effet. Ainsi en juin 2001 est né officiellement le réseau national d'études et de recherche sur l'aménagement et le développement aux niveaux local et régional ou RELOR. Ce pôle de compétence labellisé par l'autorité chargée de la recherche du pays fait partie des 17 pôles de compétence dont trois relèvent du champ disciplinaire des sciences humaines et sociales.

Anticipant l'engouement dont vont faire l'objet les concepts de région et de développement territorial dans les années suivantes au Maroc, ce réseau de chercheurs va mettre au centre de ses préoccupations scientifiques ces deux mots clés. Il faut dire que les études régionales constituaient une tradition bien ancrée dans la recherche géographique universitaire. Mais l'avènement de la notion de Région comme entité territoriale et collectivité locale intermédiaire entre l'échelle nationale et l'échelle locale a eu pour conséquence le renouvellement et le renforcement de cette tradition. En plus de son intérêt académique, la recherche régionale était de plus en plus sollicitée comme outil d'analyse et de diagnostic dans les domaines de la planification du développement régional et de l'aménagement du territoire, et le développement des recherches, à caractère régional, nécessaires aux prises de décisions, était devenu désormais un préalable à la réussite de cette politique.

Il faut dire aussi que les développements récents qu'a connus le Maroc au niveau politique et territorial ont hissé cette problématique au rang des priorités nationales. De plus en plus, la région en tant qu'outil de gestion territoriale et de développement local s'est imposée et des mouvements de déconcentration administrative et d'une certaine décentralisation du pouvoir politique à l'échelle de la nation ont abouti à la naissance des 16 «régions institutionnelles» actuelles. Mais décideurs et scientifiques sont peu

satisfaits de cette évolution car se posent toujours les questions de savoir dans quelle mesure le découpage régional actuel comporte des régions viables sur le plan économique, gérables du point de vue administratif et cohérentes du point de vue identitaire. Le débat vient d'être relancé dernièrement et les notions de région et de régionalisation se trouvent aujourd'hui placées à la tête des préoccupations de nos décideurs et ce au plus haut niveau à travers l'appel solennel de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour l'approfondissement du processus de régionalisation. Désormais, région, régionalisation, identités régionales sont des thèmes qui sont et seront de plus en plus débattus au Maroc. A cela il convient d'ajouter un engouement pour l'approche territoriale qui semble s'inscrire le plus dans le champ investi par le développement durable.

Cependant dès les années 1990, les problèmes de régionalisation commençaient à gagner en complexité et se posaient entre autres en termes de multiplication et de chevauchement des différents cadres territoriaux et leurs échelles. La régionalisation des actions des ministères et de leurs services externes s'inscrivait dans des découpages propres à ces services. Aujourd'hui encore à côté de la Région institutionnelle en cours de reconfiguration, les Eaux et Forêts, les départements chargés de la gestion des Eaux, les services agricoles, pour ne citer que ces départements ont leurs propres unités spatiales dans lesquelles s'inscrivent leurs actions. Dernier ministère à introduire le découpage territorial dans sa stratégie, le ministère du tourisme dans sa vision de 2020 parle de territoires touristiques, qui là aussi n'ont rien à voir avec les autres territoires.

Une autre difficulté provenait d'une évolution qui se traduisait par un amenuisement des finances publiques, le désengagement relatif de l'Etat central et l'apparition au niveau local de nouveaux acteurs (entreprises privées, ONG, anciens émigrés ou émigrés actuels...) ou le renforcement de leurs compétences (collectivités locales) qui mettent sur la scène du développement une multitude d'acteurs aux logiques souvent divergentes, difficilement conciliables dans une stratégie de développement. L'étude de toutes ces évolutions s'avère de plus en plus complexe à réaliser.

Partant de ces préalables, les équipes regroupées au sein du Réseau National d'Etude et de Recherche sur le Local et le Régional se sont données comme objectif principal de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique. Tout en adoptant une approche complémentaire, chaque équipe travaillant sur sa propre thématique, elles ont identifié une problématique commune qui tournait dès le début de la décennie précédente autour de la compréhension des logiques de

fonctionnement des espaces régionaux. Elles souhaitent contribuer à leurs niveaux à cet effort de compréhension de l'organisation spatiale et de ses implications dans les domaines du développement, de l'aménagement et de la gestion aux niveaux local et régional.

1. Le projet fédérateur I (2003-2007)

A travers ce premier projet fédérateur, le réseau décline son thème central intitulé «**Systèmes territoriaux et articulation du local et du régional**» en trois thématiques spécifiques.

- Les difficultés de mise en adéquation des différents cadres territoriaux qui concernent aussi bien les unités environnementales que les unités socio-spatiales. De ce fait la recherche a porté sur la thématique des systèmes territoriaux avec les deux dimensions (l'environnementale et la sociétale), l'un des objectifs ayant été la mise en cohérence des unités spatiales se rapportant à différentes échelles (niveau régional, niveau local) et à différents types de découpages (découpages de type institutionnel, découpage de type environnemental ou découpage en territoires associant un espace à des communautés humaines).
- L'autre thème renvoyait à ce que l'on appelle communément les acteurs locaux. La priorité a été donnée à l'identification de leurs logiques, ou stratégies d'action, aux représentations qu'ils se font des lieux (villes, petits «pays», régions) dans lesquels (et sur lesquels) ils agissaient, pour vérifier l'hypothèse selon laquelle les politiques étatiques, régionales ou municipales d'aménagement et/ou de développement perdaient une grande part de leur efficacité dès lors qu'elles négligeaient de prendre en considération les finalités de l'action des agents économiques et sociaux les plus efficaces. Il s'agissait de savoir si ces acteurs locaux agissaient séparément ou s'ils tendaient à constituer des groupes sociaux manifestant certaines solidarités ou certaines complémentarités dans leur action. La réponse à cette question ne pouvait faire l'économie d'une étude sur la constitution de ces acteurs en «élite» locale, de leurs relations avec les notabilités préexistantes, et, au-delà, sur les modalités de légitimation du «statut» qu'ils tendent à se donner. L'interrogation portait également sur les possibilités réelles d'un développement local dans des espaces spatialement, socialement et économiquement différents à un moment où d'un côté l'Etat réduisait le champ de ses interventions directes et indirectes, dans presque tous les domaines, et, de l'autre côté les processus de «mondialisation», auxquels le Maroc non seulement n'échappe pas, mais dans lesquels il souhaite, au contraire, s'inscrire pleinement, s'installaient.

- Unités spatiales et comportements des différents acteurs ne furent que des prismes permettant de comprendre les conditions dans lesquelles se fait l'aménagement puis la gestion de l'espace aux niveaux local et régional que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, que ce soit à une petite échelle ou à une grande échelle. Notre programme de recherche se voulant plus thématique que régional, il restait que le choix d'un milieu comme le littoral permettait d'analyser les articulations du local et du régional à travers la thématique de la gestion. Un troisième objectif était donc l'analyse de quelques uns des problèmes de gestion et d'aménagement dans des milieux spécifiques comme le milieu littoral.

Le projet de recherche fédérateur du pôle s'articulait autour de ces trois thématiques qui constituaient sa problématique générale. Il s'est décomposé en trois axes de recherche majeurs qui reprenaient ces trois points avec des projets de recherche pris en charge par chacune de ses équipes :

Axe I : Les cadres territoriaux

Sous-axe 1.1. La spatialisation agro-environnementale - Chaire Unesco-GN «Gestion de l'environnement et développement durable», Université Mohammed V-Agdal - Rabat.

Sous-axe 1.2. Territoires et échelles pertinentes du développement local - L'Unité d'Etude et de Recherche «Etat, paysannerie et développement», INAU - Rabat.

Axe II : Le retour du local

Sous-axe 2.1. L'approche participative et le développement local - Cellule de Formation et de recherche sur les démarches participatives et le développement local, Université Ibn Zouhr, Agadir.

Axe III : La gestion du local et du régional : milieu littoral

Sous-axe 3.1. Suivi et cartographie des risques engendrés par l'utilisation de l'espace côtier : spatialisation régionale ou locale - Groupe de Recherche et de Formation sur le Littoral Grefol - Université Hassan II-Mohammedia.

Sous-axe 3.2. Le milieu littoral marocain : de l'aménagement à la gestion - Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation - E3R, Université Mohammed V-Agdal - Rabat.

Ce premier projet fédérateur a été mené à son terme donnant lieu à des ateliers, colloques, publications et soutenances de thèses de doctorat. Il fut relayé par un deuxième projet fédérateur.

2. Le Projet Fédérateur II (2007-2010)

Il reconduit le titre général de «**Systèmes territoriaux et articulation du local et du régional**». Tout en situant sa réflexion dans le prolongement des

recherches menées dans le cadre du Projet Fédérateur I, le RELOR a continué à travailler sur la pertinence des échelles territoriales d'intervention dans le domaine du développement. Les équipes ont entamé leurs recherches dans une progression scientifique qui s'appuyait sur les acquis de la première phase pour décliner un Projet Fédérateur II en 7 nouveaux axes de recherche. Ces derniers ont comme principale finalité scientifique d'analyser le couple territoires/développement et s'organisent autour de deux grandes entrées : la gouvernance et l'environnement.

La gouvernance

- Interrogation sur la pertinence des échelles territoriales et des changements et dispositifs institutionnels,
- L'approche territoriale de la mise en tourisme de l'espace rural,
- L'approche participative et le développement local.

L'environnement

- Les modèles de gestion agro-pastorale dans les régions de conditions difficiles : Perspectives de développement agricole et de protection des ressources,
- Suivi, évaluation et cartographie des risques engendrés par l'utilisation de l'espace côtier,
- Marginalisation et développement intégré des territoires sensibles.

Dans le cadre de cette seconde phase de la réflexion, quatre équipes du réseau ont répondu à l'appel à projet lancé par l'**Académie Hassan II des Sciences et Techniques** pour bénéficier d'un financement pouvant aider à réaliser une partie de cette recherche.

Partant des questionnements globaux les 4 équipes ont affiné les approches à travers 4 sous thèmes. C'est ainsi que l'interrogation portait tout d'abord sur le bilan économique et territorial de la région institutionnelle qui fonctionne depuis un certain nombre d'années avec à la fois un souci de description des différences territoriales dans l'action économique de la région mais aussi d'explication pour ouvrir des pistes permettant de mieux appréhender atouts et contraintes dans le sens d'une plus forte implication du conseil régional dans le développement.

Parallèlement une tentative de spatialisation des modes de conservation des eaux et des sols au Maroc dans les régions de conditions difficiles a été menée, avec comme but principal de présenter aux aménageurs, souvent réticents à recommander l'utilisation de ces modes de gestion dit traditionnels, une palette de procédés adaptés aux conditions naturelles locales.

On a également réfléchi sur l'approche territoriale menée pour la mise en tourisme des espaces ruraux,

à travers une analyse qui a porté sur de nombreux territoires où le tourisme rural est plus ou moins développé.

Le regard s'est porté enfin sur les problèmes environnementaux posés dans les périphéries urbaines à travers le cas de la périphérie nord de Fès en établissant un monitoring et un suivi de zones sensibles sur la base d'indicateurs précis et en s'interrogeant sur les meilleurs voies du développement pour transcender les crises environnementales. Les 4 sous axes et les équipes les ayant protégées sont les suivants :

- La région : bilan économique et territorial – Equipe de l'INAU coordonnée par Aziz Iraki
- Les modèles de conservation des eaux et des sols dans les régions de conditions difficiles au Maroc, essai de régionalisation – Equipe de la chaire UNESCO "Gestion de l'environnement et développement durable" sous la direction de Abdallah Laouina
- L'approche territoriale de la mise en tourisme de l'espace rural – Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R), coordonnée par Mohamed Berriane
- Les défis environnementaux de la péri-urbanisation : cas de l'espace périphérique de Fès – Laboratoire d'Analyses Géo-environnementales et d'Aménagement de l'Université de Fès dirigé par Brahim AKDIM

Le projet a duré deux années riches en activités : ateliers de démarrage, séminaires de mi-parcours, ateliers de restitutions avec les partenaires sociaux, travaux de terrain de plusieurs centaines de jours, séminaires de formations doctorales. Il a mobilisé 36 chercheurs dont 18 doctorants et 14 chercheurs juniors (post-doc) et 20 chercheurs seniors et porté sur 22 terrains différents. Il a débouché sur les livrables suivants :

- 9 articles dans des revues internationales indexées,
- 11 articles dans d'autres revues,
- 3 ouvrages collectifs,
- 6 communications,
- 3 thèses de doctorat,
- Deux colloques internationaux, l'un de mi-parcours à Fès et l'autre de clôture à Rabat.

3. Le colloque de clôture : "Projet de territoire, territoire de projet"

Après deux années de travail pour essayer de comprendre les logiques de fonctionnement des espaces régionaux et locaux et plaider pour une plus grande prise en compte de l'échelle territoriale dans la conception et la formulation des projets de développement, les quatre équipes ayant mené les recherches dans le cadre du projet financé par l'Académie souhaitent partager les premiers

résultats de ces recherches et s'ouvrir sur les recherches action en cours sur des questions similaires au Maroc et à l'étranger. C'est dans ce cadre que le colloque international sur le thème : «Projet de territoire et territoire de projet» a été organisé.

L'argumentaire du colloque considère comme acquis que le projet de territoire est un grand pas vers la construction d'entités spatiales et administratives porteuses des principes du Développement Durable. Mais en même temps il constate que les approches de développement ne sont pas suffisamment nuancées en fonction des considérations locales sur les deux plans des ressources naturelles et de la société et que ces approches adoptaient le plus souvent des démarches banales et non spécifiques à un territoire donné. Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement ne constitue souvent qu'un alibi et ne représente que très rarement une composante intégrée dans la conception générale des projets. Enfin, lorsque des programmes de développement adoptent une approche dite territoriale, celle-ci se limite à situer l'action dans un cadre administratif prédéterminé sans permettre la flexibilité nécessaire à la construction de projets de territoires, ce qui enlève au concept de projet de territoire toute sa pertinence.

Or, à l'heure où le Maroc fait sien une modernisation de la gouvernance territoriale (projet de régionalisation, Stratégie nationale de développement urbain, Planification stratégique au niveau communal, et intercommunalité), le projet de territoire semble être un des éléments de la démarche inversée (top down), capable de soutenir cette modernisation et de mettre en place des structures évolutives de gestion de la chose locale tenant compte des différentes dimensions du développement durable. Mais souvent, le cadre administratif et l'entrée par le sectoriel, déclinent davantage des territoires de projet (espace communal et planification, territoire de l'arganier, territorialisation du Plan Emergence, Plan Azur, Maroc vert, future stratégie de développement des montagnes...).

Comment faire des territoires de projets des cadres de mobilisation des acteurs locaux? Comment articuler le top down au local? Comment alimenter le local et l'inciter à créer des synergies et des solidarités territoriales avant la mise en place des outils institutionnels (appels à projets communs, groupements de communes, groupement d'agglomération)?

Malheureusement, on croit bien souvent que la mise en place d'un cadre incitatif et institutionnel, suffit. Or, l'expérience marocaine le montre, les seuls cas de développement de l'intercommunalité ont été impulsés par le «haut» par les autorités locales (syndicats de communes et routes rurales, zone industrielle...) sinon par des mises en projet sectorielles (PAT, parcs naturels...). Inverser la logique

d'intervention nécessite une véritable sensibilisation, appropriation et mobilisation des acteurs locaux. C'est en amont de l'action même de sensibilisation que le rôle du chercheur devient primordial. Le fonctionnement d'un territoire, dans ses potentialités et dysfonctionnements et dans les capacités de mise en cohérence de l'action des différents acteurs locaux sont autant d'éléments essentiels dans l'intermédiation à mener par les opérateurs qui aideront à la mise en place d'un processus de projet de territoire.

Les travaux du colloque, qui ont été ouverts à des chercheurs et praticiens nationaux et internationaux n'ayant pas participé au projet de recherche, ont été regroupés en deux volets :

- **Gestion des ressources naturelles, risques environnementaux et projets de territoire**
- **Territorialisation des grands projets de développement et projet de territoire**

Conclusion

Le dossier que le réseau de recherche RELOR et le collège «Etudes Stratégiques et Développement Economique» proposent pour cette livraison du Bulletin de l'Académie comporte une synthèse des travaux du colloque et une communication choisie comme représentative de son contenu.

Outre les résultats scientifiques dont l'aspect opérationnel n'échappe pas, il faut souligner un enseignement fort à tirer de cette expérience. Il s'agit de l'effet mobilisateur de ce type de programme de soutien à la recherche. Le nombre d'équipes et de chercheurs, notamment les jeunes chercheurs impliqués et les livrables sont là pour le prouver. Mais ce sont surtout les prolongements de la recherche menée dans le cadre de ce programme à travers de nouveaux projets qui découlent directement des résultats et des questionnements auxquels ces résultats ont donné lieu qu'il faut souligner. Trois équipes prolongent leurs recherches dans le cadre de la convention Universités/ONDH; deux autres ont obtenu des financements suite à l'appel à projet lancé par le CNRST à travers le programme SHS et deux autres ont trouvé des prolongements à travers des montages internationaux. L'un d'eux a abouti à l'accréditation par l'IRD - France du premier et unique Laboratoire Mixte International en Sciences Humaines et Sociales dans le monde. En effet c'est suite à l'élargissement de la question des conditions du développement du tourisme en milieu rural que le laboratoire MediTer (Terroirs Méditerranéens : Environnement, Patrimoine et Développement) est né. Cette structure, qui regroupe plusieurs équipes marocaines et françaises et se propose de s'élargir vers l'est de la Méditerranée, est co-dirigée par un laboratoire appartenant au réseau RELOR.

**Projet de territoire, territoire de projet
Synthèse des travaux du colloque international**

Mohammed Aderghal,
Pr. habilité, Université Mohammed V - Agdal
Mohamed Berriane,
Académie Hassan II et PES Université Mohammed V - Agdal,
Aziz Iraki,
PES à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
Abdellah Laouina,
Titulaire Chaire Unesco "Environnement et développement durable" et PES Université Mohammed V - Agdal

Introduction

Les politiques de développement menées jusqu'ici ont souvent débouché sur des situations qui expriment plutôt une non-conformité des résultats avec les objectifs retenus. Ce qui traduit en fait leur incapacité à atténuer les inégalités sociales et territoriales, à permettre le déclenchement de dynamiques de changement social et à empêcher l'exacerbation des phénomènes de dégradation des ressources et de l'environnement. C'est pour pallier à ces déficits que le concept de développement durable, intégrant les trois dimensions économique, sociale et environnementale, a été mis au point et largement vulgarisé. Reste que les voies qui permettent d'atteindre ce développement durable ne sont pas toujours claires, dans la mesure où il ne s'agit pas de substituer un concept à un autre, mais bien de mettre en œuvre une démarche plus engageante pour les acteurs et fondée sur une vision intégrée des territoires.

A l'instar d'autres pays, le Maroc a fait sien l'approche territoriale qui semble s'inscrire le plus dans le champ investi par le développement durable. Diverses instances gouvernementales et non gouvernementales reconnaissent le territoire comme entité qui fonde aussi bien leurs discours que leurs actions¹. Il reste que la notion même de l'approche territoriale, à force d'être employée dans différents contextes pose des problèmes de définitions, le sens mis derrière les mots n'étant pas le même pour tout le monde. Le concept de territoire nécessite donc une clarification dans la mesure où il est d'usage récent, et bien qu'il soit à l'origine d'une théorisation de l'action des sociétés humaines, il n'y a pas de consensus entre les différents spécialistes des sciences sociales sur le sens à lui donner. Les auteurs du «Dictionnaire de Géographie et de l'espace de la société», lui trouvent pas moins de 9 définitions

qui couvrent des champs disciplinaires allant de l'écologie au droit, en passant par la géographie, la psychosociologie, l'économie et l'anthropologie (LÉVY et LUSSAULT, 2003; 907). Notre but ici n'est pas de discuter des fondements épistémologiques à l'origine de la théorisation du concept de territoire, mais bien de montrer dans quelle mesure il est suffisamment pertinent, pour être à l'origine d'une conception nouvelle du développement, autrement dit d'une nouvelle forme de rapport entre les sociétés et leur environnement.

Pour cela des clarifications sont nécessaires à trois niveaux : du concept-même et du sens qu'il renferme, des échelles les plus pertinentes pour l'appréhender et des démarches à adopter pour l'analyser ou le développer, car selon les acteurs et les intervenants la compréhension de ces trois niveaux n'est pas toujours la même.

Le concept lui-même oppose le territoire de projet qui peut être octroyé par le haut et le projet de territoire qui lui sera plutôt construit par le bas (Courlet²). L'échelle spatiale de ce territoire renvoie à une grande palette d'échelles allant du terroir villageois, unité de base de la vie socio-économique et de la gestion des ressources, en passant par la petite région rurale, regroupant plusieurs terroirs villageois et pouvant servir d'assiette à un territoire de projet puis les unités que délimitent des interventions sectorielles cherchant à territorialiser leurs actions (agriculture, tourisme) (BENOÎT), avant d'arriver à ces grands territoires découpés par la puissance publique pour recevoir des projets à travers des structures de gestion qui leur sont dédiées de façon exclusive (Tanger Med, Vallée du Bouregreg).

Aussi bien le concept que l'échelle sont intimement liés à la méthode d'approche et de construction du projet que va supporter ce territoire. Là aussi on oppose une construction par le haut et une construction par le bas avec, entre les deux, différentes variantes. Nous allons dans ce cas avoir «des territoires donnés» suite à l'implantation de projets décidés au centre ou «des territoires octroyés» selon un processus de territoire de projet ou enfin des «territoires construits» à travers un véritable «projet de territoire» (COURLET). Mais, nous pouvons aussi assister à des processus de constructions spontanées de nouvelles territorialités, qui, sans être des espaces supports de projets décidés ailleurs ou des constructions conscientes en vue de projet de territoires, créent des dynamiques locales qui pourraient être intégrées dans des projets

1. La dernière réflexion en date est celle de la vision 2020 pour le développement du tourisme validée en novembre 2010 et qui retient comme premier principe de sa stratégie l'identification de 8 territoires touristiques sur lesquels elle prend appui.

2. Les noms d'auteurs cités dans le texte sans dates renvoient à des interventions faites durant le colloque et qui sont sous presse dans le cadre de la publication des actes du colloque.

de territoires. Les nombreuses initiatives d'acteurs locaux s'investissant dans le développement d'une offre touristique localisée illustrent ce processus (BERRIANE).

S'inscrivant dans ces questionnements, un projet de recherche collectif a réuni un réseau d'équipes qui ont accepté de réfléchir chacune de son côté sur la compréhension des logiques de fonctionnement des espaces régionaux et locaux et la nécessité d'une plus grande prise en compte de l'échelle territoriale dans la conception et la formulation des projets de développement. La présentation d'une partie des résultats de ce projet³ ont fait l'objet d'un colloque international qui a réuni des chercheurs nationaux et internationaux ainsi que des praticiens. Les principaux apports de ce débat sont résumés ci-après.

I. Territoires et ressources naturelles

Le colloque «projet de territoire et territoire de projet» a permis de soulever des questionnements autour de la problématique du territoire et de sa pertinence en tant qu'objet de recherche et en tant qu'instrument pour l'action de développement. Car, en plus d'avoir à la fois une dimension de paradigme fondamental pour les disciplines des sciences sociales qui inscrivent leurs recherches dans des champs de l'action, et une seconde dimension d'interface entre sciences de la nature et de l'homme, l'objet de territoire et le terme projet qui lui est collé, constituent un instrument privilégié des politiques publiques. Force donc est de considérer le concept de territoire en prenant en compte ses présupposés idéologiques tout en admettant son opérationnalité.

Pour aborder ces questions plusieurs éléments constitutifs du territoire sont pris en compte, l'échelle à laquelle il se décline, la ressource naturelle qui est à la base de sa matérialité et les acteurs qui, à travers leurs représentations et leurs pratiques, lui confèrent une dimension idéale.

1.1 Du zoning à la territorialisation

L'appréhension de la diversité interne d'un espace, que ce soit à l'échelle du pays ou à celle d'une région, oblige à distinguer les sous-espaces, sur la base de critères, parmi lesquels, celui des ressources disponibles est souvent mis en avant. Cette différenciation spatiale est un simple zoning, souvent établi par des techniciens, pour servir de

cadre à la mise en œuvre de leur intervention ou des chercheurs, pour mener leurs analyses. La territorialisation est une opération qui va largement au-delà. Elle suppose que ce zoning a pour finalité d'aboutir à la différenciation des territoires considérés comme des entités construites grâce à l'action des acteurs. Cela suppose que l'avis de ces derniers a été pris en considération ou même qu'un processus de négociation a été entamé pour donner une objectivation sociale à la subdivision spatiale.

Le zoning par bassins versants est sans doute l'opération la plus largement admise par les chercheurs et les aménageurs, car elle se fonde sur une ressource fondamentale qui est l'eau et qui ne permet aucun débat sur la question de ses limites. En montagne, les lignes de partage des eaux correspondent souvent aux limites de communautés humaines. D'ailleurs, des limites de provinces et de régions dans le Maroc central épousent la ligne de crête atlasique. Mais à part cette réalité valable en amont, les bassins-versants n'ont pas pu constituer des espaces de projets, sauf pour les ingénieurs des Eaux et Forêts, en charge de la conservation des sols.

D'après G. LAZAREV, le zoning agraire ou agro-écologique représente une approche pertinente qui prend en compte l'espace occupé par les sociétés foncièrement rurales et le subdivise en grandes unités différenciées. Ce zoning agro-environnemental se base sur le principe de l'homogénéité de l'unité, en terme de potentiel et de dynamique écologique. Pour les besoins de la politique agricole, le territoire national est subdivisé en unités, en fonction des besoins de chacun des départements sectoriels, l'agriculture, les Eaux et Forêts ou le département de l'équipement.

Une unité spatiale agro-écologique (LAZAREV) intègre un ensemble de facteurs pouvant inclure le relief, le climat, la ressource en eau superficielle ou souterraine, la superficie et les espèces forestières, le poids relatif des différentes productions, l'importance relative de l'agriculture et de l'élevage, les principaux systèmes de production. On retrouve aussi des critères de gestion, comme la prise en compte ou non de la sécurité de la ressource et de l'aléa, l'importance et les formes prédominantes de protection des ressources naturelles, la structure de l'appareil de production, le profil des exploitations agricoles, les débouchés locaux, les perspectives de marchés extérieurs, etc. Il s'agit ainsi d'une association de critères écologiques, agraires, économiques et sociaux qui pourraient

3. Le projet qui s'intitulait «Systèmes territoriaux et articulation du local et du régional» a réuni l'équipe de recherche sur la région et la régionalisation (E3R) et celle de la Chaire Unesco «Environnement et développement durable» de l'UMVA, l'équipe de l'INAU ainsi que celle du Laboratoire d'Analyses Géo- environnementales et d'Aménagement de l'UMBA de Fès. Il a bénéficié d'un appui financier de l'Académie Hassan II des Sciences et techniques. Le colloque s'intitulait «Territoire de projet, projet de territoire», et s'est tenu les 28 et 29 octobre 2011.

représenter les bases d'une stratégie possible de développement de l'agriculture et des ressources naturelles. Dans ce découpage, les critères humains sont très importants, car de vastes régions du pays ont vu leur vocation naître grâce à l'intervention de l'homme ou celle de l'Etat, à la multiplication des interventions volontaires ou grâce aux transformations techniques et à l'évolution du contexte économique, imposant l'introduction de spéculations nouvelles ou de modes nouveaux de conduite des travaux agricoles et de l'élevage. La variété des milieux humains s'explique par la juxtaposition de groupes différents. Certains de ces milieux sont des foyers d'une vieille tradition agraire et ont conservé une organisation sociale originale. Les communautés locales issues des anciennes entités tribales sont donc fondamentales dans ces grandes subdivisions.

L'agriculture⁴, activité économique prépondérante sur une large majorité du territoire national et en étroite synergie avec la question des ressources, est tout d'abord déterminée par la différenciation zonale des conditions naturelles, par la répartition des sols, des ressources en eau et par les systèmes de production qui dépendent en partie de tous ces facteurs. Mais ce n'est pas à cette échelle des grandes unités agro-écologiques (LAZAREV) que les acteurs locaux choisissent d'orienter leur action et trouvent les éléments de solidarité leur permettant de la coordonner.

C'est à des échelles beaucoup plus proches de leur lieu d'habitat, de leurs activités agricoles et des marchés qu'ils fréquentent, que les producteurs agricoles prennent des décisions et interagissent⁵. C'est à ce niveau en effet que l'agriculture peut le mieux s'articuler avec les services amont et aval et qu'elle peut entrer en réseau avec les villes qui polarisent ses activités. C'est aussi à ce niveau que les agriculteurs et leurs organisations professionnelles peuvent le mieux s'intégrer aux systèmes de financement, de commercialisation et à l'agro-industrie.

L'évolution agraire se différencie par petits pays, connaissant chacun une dynamique particulière et des rapports particuliers à la ressource naturelle. On a des cas d'extension de la SAU aux dépens des forêts et parcours et d'autres au contraire, d'abandon des terrains difficiles avec contraction de l'aire de culture aux meilleures terres, accompagnée d'une urbanisation avancée et de l'apparition d'autres activités dans l'espace rural. Donc des cas de déprise s'opposent aux cas de conquête agraire; dans le Rif, par exemple, on enregistre l'abandon de la pratique itinérante, le

défrichement définitif des terrains et des évolutions dans les pratiques agricoles. On peut aussi prendre en compte l'abandon ou au contraire la renaissance de stratégies de gestion conservatoire des ressources, l'eau et le sol en particulier. Dans certaines zones, des dispositifs de protection sont mis en place, mieux adaptés par rapport aux conditions du milieu, alors que dans d'autres, le prélèvement sur les ressources se poursuit, sans mesures de conservation. C'est à l'échelle de la petite région que peut s'organiser le «panier de biens et services» (BENOÎT) et que peuvent s'articuler les deux dimensions, verticale et horizontale, du développement.

Les douars constituent un niveau privilégié pour gérer l'environnement dans le cadre de contrats de territoire villageois, en particulier dans les très nombreuses régions du Maroc où les ressources utilisées de façon collective, parcours, forêts, eaux, sont importantes (LAZAREV). Mais, si l'échelle du terroir villageois est incontournable, l'échelle du «projet» peut être plus large et couvrir plusieurs douars, chaque terroir (ou aire pastorale) pouvant, dans cet ensemble, être appuyé pour élaborer son propre projet (BENOÎT).

1.2 Déficit socio-économiques des territoires et perspectives de développement

On note au Maroc une opposition criante entre quelques territoires privilégiés, relativement branchés sur l'économie globalisée (grands périmètres d'agriculture irriguée, littoraux, plaines fluviales et côtières productives, avec leurs villes et leurs réseaux de transports) et la grande masse des régions internes (montagnes, régions arides et semi-arides) marginalisées. La colonisation a créé cette opposition en mettant la main sur les meilleures terres, repoussant ainsi, une part de la population dans les terres marginales et fragiles. Celles-ci sont encore très peuplées, car 80% de la population rurale vivent dans les zones montagneuses, ainsi que dans les régions semi-arides et arides (BENOÎT). «Ces populations marginalisées sont majoritairement des populations «paysannes», c'est à dire relevant de l'agriculture de subsistance. Le *retard de développement* se maintient malgré des transferts financiers non négligeables et les efforts consentis pour équiper les campagnes. Il peut se mesurer aux taux élevés de pauvreté et d'analphabétisme, à la part très faible d'emplois ruraux non agricoles, seulement de l'ordre de 20% au Maroc, ou encore au fait qu'une grande majorité de jeunes ne regardent que vers la ville ou vers l'étranger».

4. Au sens large, incluant le pastoralisme et l'exploitation des ressources de la flore.

5. Atlas de l'Agriculture marocaine, CGDA, 2010.

Pour plusieurs raisons, l'accroissement de la pression humaine en premier, mais aussi l'adoption de systèmes d'exploitation inadaptés et de politiques inappropriées, le déséquilibre s'est renforcé, conduisant à des processus de dégradation variés dans leur nature, mais tout aussi négatifs les uns que les autres.

Dans son intervention, G. BENOÎT fait l'inventaire des processus en cours; la désertification, résultant de «la gestion minière des ressources des parcours et des forêts, du surpâturage et de certaines pratiques agricoles inadaptées»; l'abandon de terrains dans les régions d'émigration; la fragilisation des écosystèmes; l'accentuation de la pauvreté; l'épuisement des ressources en eau. La dégradation touche aussi les régions à potentiel élevé, du fait du déficit en eau, de la surexploitation des nappes souterraines, de la pollution, de l'accumulation des déchets et de l'extension urbaine aux dépens des terres agricoles.

Le développement rural est un objectif non atteint, ce dont témoigne le mauvais classement du Maroc en termes d'IDH et notamment lorsque l'on considère les régions rurales profondes (BENOÎT). Associées à ce déficit en termes de développement, des pertes de biodiversité et des dégradations irréversibles des paysages sont relevées. Ainsi s'illustre parfaitement la relation entre déficit socio-économique et désertification et dégradation des ressources vitales que sont l'eau et la terre, ce qui signifie une vulnérabilité accrue au déficit alimentaire et donc plus de dépendance vis-à-vis des marchés très fluctuants des produits de base.

Pour dépasser ces déficits, il faut s'assurer d'une réelle intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans les visions et processus du développement (BENOÎT). Il faut aussi que les acteurs obtiennent ou acquièrent les moyens pour agir sur les divers processus négatifs responsables de dégradations ou de réduction des ressources. Il faut pouvoir infiltrer l'eau dans les terres pour en ralentir la dynamique avale et pour en profiter en amont, réduire les risques, rétablir la biodiversité et les paysages construits par l'homme, accroître le recouvrement végétal et bien gérer la matière organique des sols pour stocker le carbone, accroître l'usage des énergies renouvelables et conserver une bonne qualité de l'eau. Chaque territoire doit viser un développement plus soutenu, plus équilibré et plus durable, en tirant le meilleur parti possible de ses ressources.

Le cas du territoire Shoul a été développé par M. ADERGHAL, au nom de l'équipe DESIRE du département de Géographie de Rabat. Cette commune est un espace proche de la capitale, mais où se conjuguent à la fois, une situation de déficit en

terme de développement humain et un état critique de dégradation des ressources expliquant, en partie, la tendance vers l'abandon de larges terrains. L'utilisation des terres des Shoul est intégrée dans un système qui s'appuie sur trois composantes : les terres de cultures, le parcours et la forêt et associe céréaliculture et élevage mobile dans la majorité des exploitations. Les terres agricoles sont encore largement occupées par la céréaliculture qui, associée à la jachère, représente 85% de la SAU. La population utilise, en plus de la forêt, les parcours péri forestiers, et pratique un système de culture qui garantit l'utilisation des terres agricoles comme parcours, sous forme de jachère, en saison pluvieuse ou de chaume en été. L'évolution principale concerne la régression de la part de la jachère et la limitation de la vaine pâture dans les terres agricoles. Dans le système de culture traditionnel, la jachère avait une double fonction, permettre au sol de reconstituer sa fertilité et libérer une partie des terres melk pour les utiliser comme parcours durant la saison des pluies. Mais, avec l'extension des clôtures, l'exploitant moyen ne dispose plus de suffisamment de terre de parcours pour son troupeau. La disparition de certaines de ces pratiques sociales est donc l'une des causes de l'exode rural. Il n'y a pas non plus d'évolution du système, dans un sens d'intégration de l'élevage, en compensation du recul de la jachère, alors que c'est dans ce créneau que l'on aurait pu voir se développer de larges espaces de la commune. Par ailleurs, la charge animale au niveau des terres laissées en jachère a plutôt augmenté et avec elle, se sont accentués les risques de dégradation des terres, notamment par piétinement. Le surpâturage ressort donc comme facteur principal de la dégradation des terres.

Sur la base de ces déficits, il apparaît bien que le développement de l'agriculture dans les terrains fragiles, suppose la professionnalisation de la petite agriculture familiale et la promotion d'une «agriculture durable», préoccupée de la bonne gestion des ressources. Selon G. BENOÎT, il faut par ailleurs promouvoir une «**nouvelle ruralité**» par la production de «paniers de biens et services» territorialisés avec notamment des produits bénéficiant de signes d'identification géographique.

1.3. Ressource et territoire

L'intégration horizontale du développement, à l'échelle des territoires renforce l'efficacité économique des filières de production et de services et permet de garantir la «durabilité» du développement (BENOÎT).

A l'échelle d'un territoire, on peut en effet identifier les ressources disponibles, valorisables économiquement, capables d'insuffler une dynamique positive. La mise en adéquation des dynamiques

économiques sectorielles et des enjeux territoriaux, plus globaux, notamment ceux de la gestion durable des ressources naturelles, nécessitera des opérations de négociation et des décisions d'arbitrage, en cas de conflit entre projets multiples, parfois contradictoires et entre acteurs divers. Ce n'est qu'à cette condition, que l'on peut mettre en place des «paniers de biens et services» territorialisés et à bénéfices multiples.

C'est à l'échelle de ces territoires qui se confondent avec ceux de communautés plus ou moins anciennement implantées, que l'on peut identifier certains intérêts communs à sauvegarder des ressources. Ces espaces «humains» correspondent aux «terroirs» des communautés rurales basées sur l'agriculture ou aux «aires pastorales» des pays de parcours.

«Ces unités sociogéographiques, que l'on retrouve, sous une forme ou une autre, presque partout, constituent une sorte d'interface entre les sociétés rurales et leur milieu naturel». Dans ces espaces, «on peut identifier des interlocuteurs susceptibles d'agir sur l'écosystème».

L'action de valorisation et de conservation est entreprise à partir de chacun de ces espaces locaux, et elle ne peut réussir «qu'à partir des millions de décisions, individuelles et collectives, qui devront être prises par les usagers de ces espaces locaux».

Les communautés humaines occupent des espaces qui dépassent de loin les terres agricoles qu'elles possèdent en propriété, car elles bénéficient de droits d'usage sur les parcours et les forêts. Le droit d'usage s'applique à des ressources qui sont la propriété de l'Etat ou de la collectivité tribale et représente une forme d'appartenance considérée comme légitime par ces ayant - droits. Il en ressort un découpage spatial entre communautés qui ne tiennent nullement compte des statuts fonciers d'appropriation, mais dont les «limites sont parfaitement connues par la population des finages contigus». Ces droits d'usage devraient, pour être suivis de comportements conservateurs, être reconnus par les organes de gestion actuels que sont les Eaux et Forêts et le Ministère de l'Intérieur. Les populations devraient être considérées co-responsables de la gestion de ces ressources dans une perspective de durabilité.

L'exemple de la forêt des Shoul (ADERGHAL) peut être démonstratif à cet égard. La forêt occupe 30% du territoire des Shoul. Elle est utilisée à des fins pastorales mais en même temps comme ressource de bois de feu et de produits non ligneux comestibles ou à usage médicinal. L'élevage extensif, très dépendant de la forêt, où les animaux séjournent en moyenne 300 jours par an, constitue un élément essentiel du système de production. L'explosion démographique,

la fragilité des ressources naturelles, l'abus de droits d'usage et les politiques inadéquates de gestion, ont conduit à la rupture de l'équilibre de l'écosystème naturel et par conséquent à la détérioration du niveau de vie des paysans. Les processus de dégradation sont souvent graduels et peuvent être irréversibles; dans ce cas ils conduisent dans leur phase ultime à la désertification du milieu. Un accroissement du troupeau ovin a été enregistré récemment et incite à réfléchir aux conséquences d'une telle situation en termes d'impact sur un milieu naturel déjà sérieusement affecté par la dégradation. Dans les douars usagers de la forêt, la pratique de l'association est un phénomène très courant. En effet, 12% des éleveurs déclarent avoir des contrats d'association avec des propriétaires d'origine citadine. Ce qui constitue une entrave à l'équilibre forestier car les revenus tirés de l'association sont soustraits de la forêt pour s'ajouter aux revenus des citadins. Le cheptel pâturent en forêt constitue une charge pastorale qui dépasse de loin la charge d'équilibre et représente l'une des principales causes de dégradation dans la mesure où elle entraîne la réduction considérable d'espèces végétales et animales du fait de la perturbation profonde qui touche leurs biotopes. La gestion rationnelle des ressources naturelles des territoires constitue sans doute, la bonne réponse pour un développement durable.

Mais le dépassement de cette situation de blocage, avec des acteurs qui ont été spoliés du sentiment de responsabilité vis-à-vis de la ressource, qui ne trouvent pas de ressources de remplacement, si ce n'est celle de prélever plus et en s'associant à des acteurs externes non ayant droit, exige de réformer la vision et d'opter pour des solutions de fond remettant en cause la gestion opérée depuis le protectorat. L'avenir n'est donc pas dans des opérations techniques d'aménagement forestier, sans garantie de durabilité; il réside plutôt dans une gestion plus rationnelle des couverts existants, avec plus de participation volontaire des ayants droits. Cela pose d'ailleurs toute la question du droit et de la gestion des forêts au Maroc et de la responsabilisation des ayants droits dans ces opérations. Des prises de décisions courageuses seraient les bienvenues dans ce domaine.

En postulant que toute ressource contenue dans le territoire n'est territoriale que si elle est révélée par les acteurs qui la valorisent il y a lieu de souligner trois principales idées :

- la matérialité du territoire, qui fait de lui une étendue terrestre délimitée avec un potentiel en ressources,
- les représentations agencées dans un «système symbolique et informationnel» que se forgent les acteurs sur ces ressources et qu'ils projettent à travers des modes d'organisation et de gestion de cette

étendue. Dans ce sens, le territoire est considéré à la fois comme ressource dynamique résultant, d'une part de la relation où s'imbriquent le matériel et l'idéal, et de l'autre la représentation de cette relation,

- la notion d'appropriation, à connotation juridico administrative et ethnologique impliquant l'idée de contrôle et de défense.

En plus d'être objectivé par sa matérialité intrinsèque en se référant aux ressources qui le constituent, le territoire est aussi lieu de déploiement des expériences individuelles et de projection des représentations auto référencées et identitaires des groupes.

Ainsi pour qu'une ressource devienne territoriale il faut que sa valorisation s'inscrive dans un projet porté par des acteurs.

C'est en s'inscrivant dans cette optique que des interventions présentées au cours de ce colloque ont cherché à démontrer que finalement ce sont les ressources qui définissent le territoire. Le projet du territoire n'est pas un exercice sur la ressource définit à l'avance, mais sert plutôt à la révélation des ressources souvent latente. En révélant la ressource par l'action des acteurs, il est aussi important de voir selon quel mode d'organisation et d'exploitation.

1.4 Ressources du territoire et perspectives de développement local

A travers le cas des expériences autour de la mise en tourisme du milieu rural selon une approche territoriale (BERRIANE et al.), il est apparu que la vocation touristique du territoire ne prend pas forme parce qu'il y a un potentiel en ressources touristiques, mais bien parce que les acteurs ont pris conscience de la nécessité de dépasser les projets individuels pour fédérer leurs actions dans un projet de territoire et se donner pour but le développement de leurs espaces de vie. Les exemples pris dans différentes régions du Maroc, notamment à Chefchaouen, Imouzzer Ida ou Tanane, Essaouira, Ifrane et Oulmes, montrent que l'approche du tourisme à partir de la notion de projet articulé sur la valorisation des ressources d'un territoire oppose deux types de pratiques :

- Des pratiques qui abordent le territoire du tourisme en continuant à privilégier une approche par la vocation qui fait référence à la ressource dans son état latent. Ce sont des pratiques qui concernent des acteurs, investisseurs privés, associations ou administrations publiques qui ont encore une vision fragmentée du territoire et qui n'inscrivent pas leur action dans un projet qui concerne l'ensemble de la collectivité concernée par les mêmes ressources.
- Des pratiques qui révèlent des acteurs ayant dépassé un rapport à la ressource par l'exploitation pour mettre en place un cadre organisationnel qui leur

permet de mener des actions coordonnées, de se mettre en réseau, de créer des canaux relationnels avec l'extérieur, et d'inscrire le territoire dans un projet commun et gérer le territoire selon une vision commune et consensuelle.

Ce processus qui met les ressources du territoire au centre des préoccupations des acteurs locaux est aussi observable à travers des démarches de développement local comme le montre l'exemple de PROTER (COURLET). Il s'agit d'un projet de la Direction de l'Aménagement du Territoire, qui porte sur des actions de développement menées dans 4 territoires identifiés sous l'appellation de pays : pays de Bni Meskine, pays de Boulaaouane, pays de Ouezzane, pays d'Al Hoceima et qui concernent des ressources soumises à une revalorisation par les acteurs.

Mais pour le tourisme rural, comme pour PROTER, il reste à savoir si les ressources révélées par l'action des acteurs peut inscrire le développement d'un territoire dans la durabilité? Car il faut bien se poser la question sur les contraintes liées à la pression sur les ressources et la naissance de conflits d'usage en cas de multiplication des activités dans des milieux où la ressource est rare.

Pour que les territoires se développent, il faut aussi qu'ils soient compétitifs. Mais dans le cas des zones fragiles, cette compétitivité peut prendre d'autres formes qui ne sont pas forcément liées à une intégration économique par l'exploitation.

Là-dessus on peut souligner l'idée qui va dans le sens de considérer la valorisation des ressources territoriales à travers le concept de panier de biens avec inclusion des services environnementaux. Mais pour réussir, cette option doit prendre en compte la notion de subsides qui permet une redistribution équitable des ressources financières pour le bien de la collectivité (BENOÎT).

Il y a donc lieu d'inscrire tout développement local dans une perspective large de changement social qui touche les pratiques, les mentalités et les représentations, et qui est œuvre collective des acteurs concernés par un même territoire. En reprenant l'idée développée par ANGEON et al, l'on peut dire que le développement territorial est «pensé comme un processus qui relève d'une dynamique d'actions collectives, intentionnelles et finalisées» (ANGEON et al. 2007 : 47). L'action collective implique en fait la capacité qu'ont les acteurs à maîtriser les évolutions qui concernent leur territoire. Il s'agit de capacités en matière d'organisation et de possibilités à «créer des liens à l'extérieur au bénéfice du territoire, à se réunir autour d'un projet de territoire qui prend forme dans

des cadres institutionnels précis qui définissent les lieux d'organisation des acteurs.» (ANGEON et al., 2007 : 33).

Ainsi, la capacité des acteurs et leur niveau d'organisation ont autant d'importance que les ressources contenues dans ce même territoire. Et c'est de là que jaillissent les oppositions souvent mises en exergue entre territoire faiblement dotés en ressources et qui connaissent des dynamiques et d'autres, connus pour leurs richesses et qui s'enfoncent dans la léthargie.

Le développement territorial n'est pas un assemblage d'actions sectorielles localisées et ne signifie pas un simple couplage de deux termes, ni seulement une question d'accroissement des indicateurs d'évolution économiques, démographiques ou d'infrastructure. Il n'est pas compris uniquement dans une linéarité déterminée par l'influence de facteurs exogènes et endogènes dans le sens d'une évolution vers la modernité, mais bien comme l'aboutissement des actions cumulées des différents acteurs sociaux dont les intentionnalités passent par le filtre des représentations qu'ils ont des ressources du territoire sur lequel ils agissent. Néanmoins, dans la mesure où toute action se fonde sur une mobilisation des ressources, utilisées aussi par d'autres, l'action relevant d'un projet individuel ou collectif ne peut pas déboucher sur un développement du territoire si elle ne s'inscrit pas dans une démarche collective et si, pour dépasser les conflits, elle n'est pas négociée et a emporté l'adhésion de tous.

1.5 Les ressources naturelles dans le processus de changement des sociétés

Les rapports aux ressources naturelles renouvelables (terres, eau, flore faune) sont largement affectés par les dynamiques socio-économiques en cours. Les tendances qui se dessinent divergent sur les formes de leur gestion. Autrefois la gestion des ressources correspondait à un projet conçu par la société locale qui a développé, grâce à sa cohésion, des moyens de régulation, qui se rapportent essentiellement au respect des règles communautaires et qui lui ont permis de se reproduire et de s'adapter aux différents changements affectant le fonctionnement des écosystèmes. Actuellement, l'on se trouve devant une situation pour le moins paradoxale, et qu'on peut interpréter à travers le changement de l'ordre des rapports entre les sociétés locales et leur environnement, inscrit dans un processus engagé dès l'entrée du Maroc dans l'ère moderne et l'élargissement de la sphère de l'économie capitaliste pour intégrer aussi les campagnes. Ce paradoxe se manifeste par la diversité des dynamiques territoriales commandées par les changements globaux,

environnementaux, socio-économiques et culturels. Les changements affectant l'environnement au Maroc se manifestent, en premier lieu par l'accentuation de l'aridité et l'irrégularité des pluies, avec une plus grande fréquence des événements pluviométriques violents, ayant un effet sur l'équilibre des écosystèmes terrestres et leurs capacités de résilience, et en deuxième lieu par les niveaux élevés des pollutions conséquence de la surexploitation et l'utilisation de technologies inadéquates et peu respectueuses de l'environnement. Ce processus a un effet sur le niveau des stocks des ressources disponibles et compromet même les solutions d'adaptation, en termes d'aménagement, mis en oeuvre par les sociétés. Quant aux changements économiques et socioculturels, ils se traduisent par de nouveaux rapports plus complexes. Il s'agit, de l'émergence du rapport qui fait appel à la symbolique de la patrimonialisation pour justifier la nécessité de la protection des ressources à des fins de restauration et de conservation. La référence est faite aux principes de l'«écologisme», non dépourvu de fondements scientifiques d'ailleurs, mais qui met en oeuvre des réglementations qui vont à l'encontre des intérêts des sociétés locales et remet en cause leur légitimité quant au droit à la propriété de ces mêmes ressources. Par ailleurs, ces ressources sont aussi exposées à une valorisation/exploitation par des acteurs qui n'ont aucun ancrage territorial et qui ont un comportement d'entrepreneur hanté par la rentabilité du capital investi. Phénomène souvent apprécié à travers, d'une part, l'utilisation de notions génériques de multifonctionnalité des espaces ou le multi usage des ressources et, d'autre part, l'évaluation des gains de productivité et des externalités produites par l'action de ces nouveaux acteurs. Or ces actions constituent parfois des facteurs catalyseurs des dysfonctionnements environnementaux attribués aux changements climatiques, par exemple, et alimentent des conflits sociaux autour du contrôle de l'accès aux ressources.

D'aucuns considèrent que le processus de privatisation et l'ouverture des ressources à la logique du capital privé ont pour conséquence de provoquer la déstructuration des sociétés locales dont la cohésion trouvait son fondement dans la gestion communautaire de cette même ressource.

Mais il y a lieu de nuancer ce raisonnement en avançant le postulat suivant : plus que l'intervention du capital privé, c'est le déficit en cadres organisationnels adéquats qui permettraient une mise en cohérence des actions individuelles des différents acteurs, qui est à l'origine des dysfonctionnements relevés dans les rapports entre sociétés locales et ressources. Et c'est ce que semblent confirmer les études empiriques présentées au cours de ce colloque.

1.6. Ressources et modalités de la participation

Dans le rapport des acteurs à la ressource, il ne s'agit pas seulement d'une question de participation sur commande à l'occasion du lancement d'un projet. Tout processus de développement doit, en principe, avoir un effet sur l'augmentation de leurs capacités pour qu'ils puissent maîtriser «les dynamiques d'évolution qui les concernent» (LARDON, 2007).

Pour prétendre à une participation réelle des populations autour de la gestion des ressources et éviter les écueils qui ont entraîné l'échec de plusieurs projets, on ne peut pas faire l'économie de repenser la participation sans prendre en compte deux considérations : mettre à niveau les savoirs en rapprochant savoir technique, savoir paysan et savoir scientifique, et responsabiliser les populations en leur reconnaissant le droit d'appropriation des ressources qu'on cherche à soumettre à de nouveaux plans de gestion.

Il s'agit dans le cas présenté sur les leçons d'une recherche action dans la région des Shouls de proposer une approche novatrice en matière de développement des techniques de lutte contre la désertification (ADERGHAL & al.). Cette approche porte un intérêt particulier à la participation des exploitants et acteurs locaux tout le long des différentes phases du déroulement de la recherche. Elle se base sur un protocole méthodologique de diagnostic, d'évaluation, d'expérimentation et de dissémination à des échelles spatiales emboîtées allant du niveau de la parcelle à celui de l'exploitation, puis du terroir, de l'espace communal et extra communal. L'objectif est donc de mettre en place les bases d'une nouvelle gestion des terres par les paysans, à travers l'adoption et la généralisation des techniques de conservation validées par les acteurs concernés. Car dans la démarche retenue par le projet DESIRE, la recherche elle-même est conçue pour impliquer les acteurs, les faire participer à la conception des questions de recherche et de suivre le processus au cours de son déroulement, pour qu'à la fin ils s'approprient les résultats et aient la possibilité de les mettre en œuvre pour le bien de la collectivité. Ceci donne au projet une dimension territoriale car sans proposer un projet de territoire déjà ficelé, on se place bien dans le cadre d'un projet de recherche dont l'aboutissement pourrait être la conception d'un projet portant une vision des acteurs sur le développement de leur territoire.

Pour que la participation débouche sur une mise en projet de territoire des ressources, il est question de dépasser le dilemme souvent posé entre, d'une part, attribuer à ces ressources une fonction économique valorisante pour le territoire et de l'autre, les

soumettre à une gestion conservatoire, compte tenu des risques de dégradation encourus à la suite de leur surexploitation. Il s'agirait surtout de faire de telle sorte que les populations locales se réapproprient les ressources de leur territoire et les soumettent à des formes de gestion communautaire.

1.7 Réappropriation du droit sur la ressource et question de la gouvernance territoriale

L'intégration des ressources dans un processus de développement équilibré des zones fragiles repose en fait sur la question de la gouvernance.

Quels sont les canaux mis en place par l'Etat pour réguler l'usage des ressources? Ce qui, en d'autres termes, permet de reconsidérer la relation société/ressource naturelle. A travers la gestion du territoire c'est aussi la question du comment la ressource est perçue, et valorisée par les acteurs qui est posée, en d'autres termes comment la ressource est considérée ressource territoriale?

A propos des terres collectives, souvent considérées pour leur valeur sociale symbolique, le cas présenté dans la région de Ouarzazate (ALOU) a démontré que dans des contextes en évolution ces terres peuvent prendre une valeur économique plus importante. Ces terres peu intégrées à la circulation économique au niveau local, car peu concernées par le marché foncier, ne jouent qu'un rôle limité dans la croissance locale et régionale, et par conséquent affaiblissent l'économie sensée dégager les bases matérielles d'un développement.

Quand elles sont bien exploitées, ces terres génèrent des rentes potentielles pour ceux qui ont les moyens de les valoriser. Ces derniers sont souvent des étrangers qui introduisent de nouvelles technologies (moto pompes), exercent de nouvelles activités (projets touristiques), ou sont porteurs de projets futurs qui s'insèrent dans un programme étatique de mise en valeur d'autres ressources comme l'eau pour l'irrigation ou le soleil pour la production de l'énergie solaire. Ce qui alimente la spéculation sur les ressources, terre et eau, et décline les populations locales usagères de ces mêmes ressources. En étant non régulées, les actions privées entraînent des dysfonctionnements par des pressions inégales sur les ressources, par des occupations inadéquates de l'espace, ou par une faible intégration des activités nouvelles dans leur environnement économique.

Le cas des terres collectives renvoie à celui des autres ressources dont la gestion fut communautaire, les forêts en l'occurrence. L'individualisation de

l'accès à la ressource forestière dans le cadre de la législation en vigueur sur les forêts au Maroc a contribué au relâchement des liens entre société locale et forêt et a permis le développement de comportements prédateurs vis-à-vis d'une ressource fondamentale pour la reproduction économique et sociale des systèmes agro sylvo-pastoraux. En effet, si autrefois les règles communautaires permettaient la régulation de l'accès aux ressources en bois et en herbe, ces règles ayant disparu ont été remplacées par une législation, qui malgré les réformes entreprises depuis 1976, continue à être perçue à travers les interdits qu'elle impose et les privilèges qu'elle offre aux entreprises forestières et même aux conseils communaux au détriment des droits des communautés usagères.

Dans le cas des ressources engendrant des enjeux entre communautés usagères et capital privé, la conception d'un projet de territoire peut découler d'un consensus entre acteurs sur la gestion à des fins économiques, mais aussi de conservation d'une ressource. L'exemple donné au sujet de l'APL biodiesel de Pesquiera au Brésil (COURLET) est révélateur, puisque la revalorisation de la mamona, mauvaise herbe destinée dans les années 50/60 exclusivement à la production de l'huile dont les applications sont nombreuses, est devenue dans le contexte actuel, une matière première pour la production d'une énergie de substitution au pétrole. Le nouvel usage de la ressource est le résultat de l'implication de plusieurs acteurs étrangers au contexte indigène des communautés paysannes. Il suppose un investissement en recherche scientifique, en capital financier et technologique et en savoir-faire paysan. Il va sans dire que pour que le projet de revalorisation de la ressource devienne territorial, il faut l'inscrire dans une démarche collective, fondée sur un partenariat, gagnant - gagnant, entre les différentes parties prenantes. En effet la mise en territoire de la mamona s'est réalisé à travers le programme fédéral biodiesel qui rassemble de multiples acteurs, des Ministères, des institutions apportant leur savoir-faire, des Syndicats et des associations représentant les intérêts des agriculteurs, le Diocèse, l'Université, etc. La gestion des ressources se pose en termes de régulation et de bonne gouvernance quand il s'agit d'un projet de territoire qui impose aux acteurs de mener une action collective concertée. C'est à dire une action qui permet de disposer d'une liberté d'initiative pour procéder aux montages des partenariats qu'eux même jugent adéquats, loin des cadres normatifs imposés de l'extérieur, par l'Etat ou tout autre organisme intervenant. Ces derniers peuvent être considérés comme parties prenantes au même titre que les autres acteurs.

1.8 Territoires et changements globaux

Les communications de G. LAZAREV et de G. BENOÎT insistent très fort sur cette dimension, intrinsèquement liée à celles des ressources territoriales et du projet de territoire. Car, «on ne pourra plus, comme on l'a fait jusqu'à aujourd'hui, fonder une vision à long terme sur l'appréciation des potentialités actuelles des territoires. Ceux-ci, en effet, connaîtront des mutations et on ne pourra pas agir sans une connaissance anticipée de ces changements. La leçon évidente que l'on en tire concerne le besoin incontournable d'instruments scientifiques permettant de connaître les évolutions à venir et surtout, pour pouvoir guider l'action, d'effectuer des *typologies des changements probables* à l'échelle des petites régions humaines. Ces instruments ne seront cependant utiles que s'ils permettent de faire des hypothèses applicables à l'échelle locale et surtout à l'échelle des territoires des communautés rurales».

L'intervention en vue de l'adaptation au changement climatique devrait donc se faire à l'échelle des territoires des communautés, pour être prise en charge par les acteurs locaux et appropriée par les populations. Cette intervention recouvre l'ensemble des ressources que ces communautés utilisent (forêt, parcours, SAU, dayas,...), ce qui pose le problème du droit à la gestion des ressources, le domanial et le collectif notamment, un problème d'échelle des projets et donc de politique de décentralisation et un problème de mobilisation des acteurs autour d'un projet de territoire, tenant compte des changements escomptés.

II. Action publique et collectivités locales : la gouvernance territoriale

A l'heure où les politiques publiques au Maroc prétendent à une modernisation de la gouvernance territoriale (projet de régionalisation, Stratégie nationale de développement urbain, Planification stratégique au niveau communal, et intercommunalité), le projet de territoire semble être un des éléments de la démarche inversée (top down), capable de soutenir cette modernisation et de mettre en place des structures évolutives de gestion de la chose locale tenant compte des différentes dimensions du développement durable. Toutefois, parallèlement à cette dynamique institutionnelle en marche deux formes de territorialisations progressent.

2.1 Des espaces de projet aux projets de territoire, questions de gouvernance

Une première, usant de l'entrée par le sectoriel, décline des stratégies nationales à travers des espaces de projet (territorialisation du Plan Emergence, Plan Azur, Plan Maroc vert, future

stratégie de développement des montagnes, vision 2020 du tourisme, etc.). Une triple question se pose alors : Peut-on faire de ces espaces de projets des cadres de mobilisation des acteurs locaux ? Comment alimenter le local et l'inciter à créer des synergies et des solidarités territoriales avant la mise en place des outils institutionnels (appels à projets communs, groupements de communes, groupement d'agglomérations ? Comment articuler ces espaces à une démarche de projet de territoire ?

La seconde territorialisation, davantage portée par les plus hautes autorités de l'État, découpe des territoires en les dotant de structures institutionnelles et de gestions particulières (Projet Tanger-Med, Projet Bou-Regreg...), écartant souvent les structures élues et les opérateurs locaux des départements sectoriels. Quelle lecture peut-on faire, alors, en termes de gouvernance, sachant bien que l'articulation aux acteurs locaux finit par se faire « en creux », sous forme de négociations ?

Ces différentes questions nous amènent à revisiter les notions **d'espace de projet, de territoires de projets et de projets de territoire** à travers l'expérience marocaine.

Le projet de territoire renferme au moins trois dimensions développées par Claude COURLET :

- « Il part d'une vision du développement en tant que processus qui évolue « par le bas ». Il renvoie (donc) à une conception du territoire, système complexe et construit par les acteurs » (à l'inverse des deux autres notions marquées par le développement top down).
- « Il s'agit d'une construction à partir d'avantages créés (...). Le projet de territoire n'est pas un exercice sur un stock de ressources défini à l'avance ou en l'état, il est un processus de révélations de ressources souvent latentes ».
- « Le projet de territoire signifie un nouveau type d'action impliquant de plus en plus les collectivités territoriales qui doivent se doter d'un système d'appui adéquat (...). Il inclut la participation active de tous les acteurs impliqués pour identifier et réaliser les actions qui correspondent à la mise en valeur des atouts de ce territoire (...). En termes de démarche, le projet de territoire procède d'une vision globale du développement qui implique un décroisement des préoccupations économiques, sociales et culturelles, une mobilisation transversale des ressources et potentiels locaux ».

En termes de gouvernance, ces trois dimensions invitent à revisiter l'état de la déconcentration/décentralisation au Maroc. Des collectivités locales porteuses d'un projet, mobilisant les acteurs locaux, associant de manière complémentaire les départements sectoriels restent une démarche peu explorée au Maroc. L'expérience actuelle de l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD) montre toutefois, un essai d'une « nouvelle approche stratégique et participative du développement local, entendue comme un moyen d'interaction politique locale renforçant davantage le rôle des conseils communaux dans la conception et la formulation de l'intérêt général local ainsi que dans le processus de décision ». Pour l'élaboration de leurs plans, une partie des communes a bénéficié d'une aide de la Direction des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur à travers des programmes de soutien impliquant des ONG, l'Agence de Développement Social et des BET. A travers ces expériences, outre les difficultés liées à l'appropriation du processus en interne par les collectivités locales et leurs faibles capacités d'encadrement et de financement, deux contraintes majeures apparaissent.

Il y a tout d'abord la mise en convergence des plans communaux et des activités sectorielles des services publics engagés dans le développement. G. LAZAREV en fait l'appréciation suivante : « Depuis que l'expérience a été initiée, les représentants de ces services n'ont généralement participé que de façon assez indirecte. Ceux-ci se réfèrent en effet aux stratégies et aux programmes qui sont définis par leurs Ministères respectifs et aucun mécanisme ne fonctionne actuellement pour articuler leurs actions aux plans communaux ». Cette contrainte relève bien de l'état de la déconcentration au Maroc et aux conditions dans lesquelles s'exercent les missions de coordination et d'arbitrage par les wali et gouverneurs.

Ensuite, la commune rurale et ses limites géographiques se situent à une échelle peu propice à révéler l'ensemble des ressources latentes (à traduire en produit touristique, du terroir, etc.). Le cadre communal reste trop restreint comme cadre de programmation. La démarche regroupant des acteurs locaux allant vers l'intercommunalité reste peu (ou pas) développée. A ce titre, l'expérience partie de la notion de « projet de territoire » lancée par la Direction de l'Aménagement du Territoire reste intéressante à interroger dans sa démarche et sa mise en œuvre⁶.

6. Programme PROTER piloté par la DAT à propos de quatre régions : Doukkala-Abda, Chaouia-Ourdigha, Chaouia-Ourdigha, Taza-Al Houceima (Courlet, El Kadiri, Fejjal, Jennan, Lapèze 2010)

En termes de démarche l'expérience «projet de territoire» a commencé par identifier des espaces homogènes. Ces espaces, susceptibles de servir de support à un projet de développement territorial, ont été diagnostiqués (enjeux, forces, faiblesses) afin de mettre en évidence des projets de territoires avec les élus des communes et les responsables des services déconcentrés concernés. Ensuite le projet de territoire est décliné en quelques grands axes de développement, et chacun d'entre eux en actions.

C. COURLET insiste sur le lien entre les ressources «révélées» par les acteurs et le processus de développement. C'est le cas dans les produits de terroir, de l'intensification d'une race ovine ou la requalification de l'artisanat dont la spécificité renvoie à une identité propre à un lieu ou un territoire. C'est également le cas dans la valorisation d'un patrimoine culturel plus que centenaire à travers un projet touristique et la promotion d'événements.

Souvent, il s'agit de générer une gamme d'activités fonctionnelles liées (produits de terroir, artisanat, patrimoine culturel, environnement paysagé, etc.), afin de construire une sorte de «rente de qualité territoriale» dont la perception fonde la cohésion de la coordination des agents économiques et des acteurs d'un territoire.

En terme de mise en œuvre de cette expérience c'est avec l'appui de la wilaya que le BET fait tout le travail préparatoire de diagnostic en organisant les concertations avec l'ensemble des acteurs jusqu'à la restitution. C'est à cette étape que se situent la validation des axes de développement, l'accord des communes pour la constitution d'un groupement de communes et la constitution du Comité de Pilotage. Ces diverses activités relèvent de la mise en place d'un cadre institutionnel et d'une mise en convergence. Or, encore une fois, nous constatons les difficultés rencontrées par les consultants. «Lors de la réunion de restitution il aurait fallu que les différentes instances concernées par le développement territorial soient représentées par des personnes ayant la compétence de prendre des engagements. Or ceci n'a pas été le cas, puisque les décisions continuent d'être prises au niveau central».

Cette mise en œuvre montre en outre un processus long (plus de 2 années) nécessaire pour associer et impliquer les acteurs les plus importants dans la définition de leurs priorités et l'élaboration de leur vision stratégique. Ce processus dépend en grande partie de l'engagement des acteurs. «Sur le terrain, chaque expérience a été vécue différemment selon l'engagement des élus et des services déconcentrés et leur volonté d'accompagner le projet. Ce qui est important à noter, c'est que l'intervention des autorités

locales, notamment du Gouverneur, s'est toujours avérée déterminante pour mobiliser les acteurs».

Cette démarche débouchant sur un groupement de communes autour de la gestion de ressources locales resterait certainement à promouvoir dans la planification stratégique actuellement en cours dans les communes rurales. Elle permettrait ainsi de ne plus limiter l'action communale à du rattrapage en termes de services de base. Toutefois, elle reste fortement exigeante en accompagnement. Des expériences pilotes seraient à lancer, accompagnées d'une forte volonté politique passant par la mobilisation des wali et des départements sectoriels. Ce qui serait une manière de dépasser les problèmes structurels de la déconcentration/décentralisation, ou de l'arbitrage.

2.2 Des espaces de projet à leur territorialisation

Comme le souligne C. COURLET pour le territoire donné, l'espace de projet est souvent vu comme un «espace passif conçu comme simple réceptacle de projets décidés ailleurs». Il est délimité suivant des considérations «dépendant de politiques publiques discriminatoires qui définissent négativement l'appartenance au territoire». A l'inverse des projets de territoires, ces espaces de projet émanent d'une vision top down et sectorielle du développement. La territorialisation du plan Maroc vert dans son pilier II ou du Plan de développement du tourisme dans sa version vision 2010 en sont des exemples intéressants à interroger dans leurs articulations à une démarche globale du développement territorial.

• Le pilier II du Plan vert et la territorialisation

Ainsi, G. LAZAREV pose la question de «l'implication des participations communales, villageoises, coopératives, associatives, individuelles et pour lesquels ces programmes prévoient d'agir aux échelles locales. Il en est ainsi du Pilier II du Plan Maroc Vert, qui concerne plus particulièrement les nombreuses populations des montagnes et des zones pauvres et marginales rassemblant quelque 30% de la population rurale».

Le plan se propose de mettre en œuvre des approches spécifiques pour moderniser et intégrer au marché les petites et moyennes exploitations. En même temps, il constate que dans le milieu rural marocain «les terroirs constituent les espaces primaires dans lesquels s'exercent traditionnellement les droits d'usage des populations sur les ressources naturelles», de même que «le concept de terroir s'applique à des dynamiques de production de biens et de services qui rassemblent les acteurs locaux autour d'une image commune du «terroir». Des ressources latentes s'y

rattachent (idées de produits labellisés, d'indication d'origine, de réseaux d'associations, de promotion de l'image culturelle d'un «pays», etc.).

En tant qu'espace primaire «le terroir doit avoir une reconnaissance juridique forte des responsabilités et droits d'usage des communautés de base, sur toutes les superficies de leurs terroirs traditionnels». Des politiques dans ces deux sens demandent alors d'importantes structures d'appui. Le plan Maroc Vert doit alors «développer des structures de proximité qui pourraient se construire autour d'une refonte des Centres de travaux (...). Des agents de médiation, spécialement formés (...) devront être capables de repérer les exploitants, groupements et communautés capables ou désireux de s'engager dans une dynamique de projet. Ils auraient à apporter un appui aux groupements, aux communautés de base et aux exploitations pour les aider à formuler leurs projets et à faire émerger des leaders paysans. Leur connaissance des dispositifs réglementaires et financiers leur permettrait de soutenir la mise au point de programmes d'actions ainsi que l'élaboration de projets conformes au plan agricole régional. D'une façon générale, ces agents seraient une sorte d'interface et un lien entre le territoire local et l'administration».

Le souhait du développement de ces structures de proximité semble peu réalisable pour le moment. En effet, force est de constater les pertes de moyens humains et matériels mis à la disposition des Directions régionales de l'agriculture, des Directions provinciales de l'agriculture et des Centres de travaux. D'une manière générale, nous constatons sur le terrain une déclinaison régionale et provinciale du plan sur les seules considérations de «terres à vocation (arboricole, d'élevage, de spéculations particulières, cactus, câpres...)». La territorialisation à partir de la région permet certes, comme le souligne le collectif stratégie plan Maroc Vert «une identification locale des priorités et une participation des acteurs de terrain», mais elle part d'une vision figée et sectorielle des ressources locales. La question de la mise en œuvre au niveau local et de l'accrochage à une politique de développement territorial reste entière.

Pour G. LAZAREV, «les actions locales, envisagées par ces programmes, n'ont pas à se confondre avec les plans communaux. Mais les actions qu'ils proposent pourraient, par exemple, répondre à des problématiques identifiées lors des processus de planification communale stratégique et auxquels les plans communaux ne peuvent répondre que de façon très limitée». La question de la convergence reste toujours posée : des mécanismes nouveaux devront

être mis en œuvre pour assurer des convergences efficaces entre les diverses activités qui se proposent d'intervenir aux échelles locales.

• La mise en tourisme du milieu rural et sa territorialisation

La mise en tourisme des espaces ruraux pose d'autres problèmes dans la mesure où nous sommes en présence d'une activité fortement sectorielle, alors que sa déclinaison en milieu rural relève d'une démarche de développement local nécessitant une approche territoriale (BERRIANE). Dès que le ministère du tourisme a inscrit dans sa stratégie la composante rurale du tourisme, l'approche territoriale à travers le Pays d'accueil touristique ou PAT a été retenue. Mais bien que clairement défini sur le papier, ce concept pose de sérieux problèmes dans sa déclinaison sur le terrain.

L'équipe relevant du laboratoire de la E3R a analysé ces processus à travers plusieurs terrains en les confrontant au modèle mis au point pour cette mise en tourisme. Tel que conçu théoriquement, le PAT découle de la nécessité de mutualiser le potentiel et les compétences d'un territoire et d'acteurs porteurs de projets au sein de ce territoire. Ce dernier doit avoir une personnalité propre et être clairement délimité sur la base d'éléments le distinguant de ses voisins. Il découle aussi d'une volonté émanant des acteurs locaux et qui nécessite un accompagnement et une organisation de développement et de gestion. Outre quelques conditions techniques et organisationnelles (maison et directeur du pays, instance de gouvernance, label, charte de qualité, animation, activités diverses), ce pays touristique exige surtout une unité territoriale dont la délimitation ne relève ni du critère administratif, ni du critère naturel. Dans cette délimitation, on doit tenir compte, certes, des centres d'intérêts touristiques et des infrastructures. Mais le critère essentiel demeure celui des acteurs du tourisme et leur volonté à construire ensemble un territoire de projet. De ce fait le premier chantier pour identifier ce territoire relève de la pédagogie et de la sensibilisation pour amener des gens à construire ensemble un produit et à en faire un projet de territoire. Le territoire proprement dit doit être évolutif car ayant des limites qui ne seront jamais figées (BERRIANE, 2006).

Premier à être mis en œuvre par le Ministère du tourisme dès 2003, le PAT de Chafchaouen peut illustrer des constructions territoriales autour d'un projet mais peu convaincantes. La destination n'a pas attendue cette initiative venant d'en haut pour développer une offre pour répondre à une demande en tourisme de randonnée qui s'est dirigée de façon plus ou moins spontanée vers la région plusieurs années avant la mise au point de la politique des PAT. Dans un premier temps des individus et

des groupes visitant la ville de Chefchaouen ont prolongé leurs séjours dans la région en effectuant des randonnées dans l'arrière-pays de la ville. Ensuite des groupes de touristes arrivant au Maroc en voiture, programment sur leur chemin vers le sud du pays un arrêt de deux ou trois jours en vue de pratiquer quelques circuits devenus classiques dans la région.

Cette demande touristique n'a pas laissé indifférents les acteurs locaux de la région. Des jeunes guides officiels travaillant sur la ville ou plus ou moins clandestins captent une partie de cette demande en s'organisant (fax, portable, site internet) et en recevant des commandes d'avance pour l'organisation de tournées. Des professionnels de la restauration ou de l'hébergement co-organisent avec ces guides des sorties pour des groupes. Des habitants de certains villages assez bien fréquentés ont improvisé des moyens d'hébergement de fortune pour que des touristes arrivés en petits groupes puissent passer la nuit dans le village. Dans plusieurs villages des candidats à la gestion de gîtes qui peuvent être soit le résultat de créations nouvelles, soit à partir de rénovation et de restauration d'anciennes demeures, répondent à l'appel.

Les associations de développement local (très actives et nombreuses à Chefchaouen et sa région) ont intégré dans leurs activités le créneau du tourisme rural. Elles organisent des formations courtes avec l'appui des ONG internationales. D'autres ont créé des clubs d'éco-tourisme et s'activent à reconnaître et à tester des itinéraires. D'autres dépassent ce stade et reçoivent des groupes envoyés par d'autres associations européennes. Des investisseurs locaux se sont improvisés gîteurs et gestionnaires d'auberges. Bref une certaine fièvre s'est emparée de Chefchaouen et de sa région et toutes ces personnes croient fermement au tourisme rural et souhaitent générer des entrées d'argent supplémentaires au niveau local grâce à cette demande touristique.

Cette activité a également suscité l'intérêt des bailleurs de fonds et développeurs internationaux. Divers projets et actions initiés par des ONG internationales s'inscrivent dans l'effort de développer un tourisme rural dans la région.

Malgré ce «potentiel» pour le montage d'un projet de territoire par la base, le PAT initié par le haut et selon des conceptions centralisées ne semble pas prendre. En effet, dans la plupart des expériences engagées selon ce modèle, la construction collective du territoire d'accueil touristique a été complètement évacuée du processus de mise en place. Implicitement les PAT s'inscrivent dans les limites provinciales et

sont gérés par la délégation provinciale du tourisme sans que celle-ci ne dispose de compétences capables de travailler sur du développement local territorialisé, démarche qui n'a rien à voir avec la gestion sectorielle classique du tourisme, point fort de ces délégations. Deux des conditions essentielles de cette construction, le directeur du pays et la maison du pays ne sont pas réalisées en premier. Des divergences sur le financement et la responsabilité de ces deux postes apparaissent ici et là, résultat d'une déresponsabilisation des acteurs au niveau local en rapport avec l'approche top down du montage. La personne clé de la gouvernance de ce territoire est le directeur du pays. Mais, au lieu d'avoir le profil d'un agent de développement local pris en charge par les collectivités locales, celui-ci est le plus souvent un cadre de l'administration qui relève des services externes. Loin de constituer des destinations touristiques en soi à la fois autonomes et ayant leurs propres clientèles, ces pays d'accueil touristique en gestation sont perçus comme des produits d'appoint pour de grandes destinations touristiques à proximité.

Ajoutons à tout cela la multiplicité des partenaires. Celui de Chefchaouen implique un grand nombre d'intervenants : le département du Tourisme, les Eaux et Forêts, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord, l'Agence de Développement Social, la Province de Chefchaouen, la Municipalité de Chefchaouen, l'association Movimondo (ONG italienne), l'association Talasemtane et l'association ACTLC (l'association Catalane pour le temps libre et la culture). Si on ajoute à ces partenaires les gîteurs, les guides locaux du tourisme et la population directement concernée par l'hébergement on réalise la multitude d'intervenants auxquels fait appel ce montage et la difficulté de la mise au point d'une gouvernance appropriée.

Pourtant, en même temps des dynamiques de construction par la base de territoires pouvant être mis en tourisme par l'approche territoriale retenue existent ici et là. De nombreuses initiatives portées par des acteurs locaux multiplient les structures d'hébergement qui parfois se concentrent et s'organisent en réseaux dans l'arrière-pays de petites destinations touristiques telles que Chefchaoune, Essaouira, Ifrane, Immouzer Ida ou Tanane, etc. Des territoires-destinations existent bel et bien et fonctionnent en tant que tels mais de façon pratiquement informelle et portés par des initiatives individuelles et privées. Les propriétaires des structures d'hébergement et les porteurs de projets locaux constituent les acteurs réels qui façonnent d'une manière palpable les destinations rurales.

Même informelle, leur force de vente est assez forte grâce à l'opportunité qu'offre Internet. La plupart de ces structures figurent sur la toile avec des pages en différentes langues soit à travers des sites de publicité, soit à travers leurs propres portails. Elles font appel à des insertions dans des guides ou magazines de tourisme locaux, passent par des agences de voyage ou distribuent des affichettes ou de vrais dépliants dans les hôtels situés dans les stations à proximité.

Ces supports décrivent les services offerts, le potentiel existant, les activités que les touristes peuvent exercer, et la structure d'accueil ainsi que les thèmes des séjours. A travers cette multitude d'insertions, une image virtuelle de la destination se construit et sa promotion devient acquise.

Pour fidéliser leurs clientèles et prolonger la durée de séjour, ces propriétaires font preuve d'imagination et d'un certain professionnalisme: intégration des produits du terroir dans la restauration, organisation d'excursions, visites de coopératives, stages d'initiation à des activités et de petits métiers locaux. Quelques propriétaires offrent également la possibilité d'accueillir des séminaires, des colloques ou des manifestations scientifiques et culturelles au sein de leurs structures d'hébergement. Ils essaient également de tirer profit des services et activités existants dans les environs ou à proximité de leurs structures. Finalement, bien que fonctionnant dans l'informel, ces porteurs de moyens d'hébergement contribuent à la construction d'un produit local avec son image et les composantes de son offre et pourraient fournir les éléments de base pour des territoires construits à travers des projets de territoires. Encore faut-il les accompagner par le bas sans leur imposer des projets et des constructions décidées ailleurs.

• Les espaces de projet déclinés dans les SRAT

Les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) constituent actuellement des documents de référence pour le développement régional. Lors de l'élaboration de ces outils, il est demandé aux équipes et bureaux d'études qui les confectionnent de décliner pour chaque SRAT des espaces de projets en vue de doter ces documents de perspectives d'opérationnalité.

Tels qu'annoncés, ces espaces pouvaient être mobilisateurs au niveau local. En effet il ressort de cette démarche qu'un «SRAT a d'autant plus de chance de voir ses propositions exécutées si les projets qu'il propose sont conçus dans des espaces plus serrés et plus homogènes, correspondants à des groupes humains associés dans une vision commune de

l'avenir et capables de «porter» un certain nombre de projets d'intérêt général intégrés dans les orientations générales du SRAT» (HAFDAOUI).

Par ailleurs, cette délimitation est basée sur des critères aussi variés que ceux de l'homogénéité géographique (espace physique et systèmes de production différenciés), historique (composition ethnique), fonctionnelle (aires de polarisation urbaine) ou administrative (structure administrative propre), qui sont jugés porteurs de projets structurants communs.

Cependant, à lire les espaces de projets proposés, ces différents critères ne sont que rarement réunis dans une même démarche. Les espaces de projets peuvent alors contenir aussi bien une zone de montagne ou une frange littorale qu'une zone urbaine polarisée. Et cette démarche émane bien d'une vision qui définit l'espace de projet par rapport à un stock de ressources propres au milieu et défini par le BET comme mobilisable par des acteurs locaux.

Au niveau de son élaboration et de sa mise en œuvre, le SRAT relève des compétences du Conseil Régional et les espaces de projet doivent être mis en œuvre par le Comité régional de coordination et de suivi (CRCS) composé du Conseil Régional, des autorités, des services techniques et des associations.

Or, force est de constater le hiatus existant parfois entre «l'espace de projet» préconisé et sa mise en pratique par les acteurs locaux. La démarche top down fonctionne bien pour les grands projets structurants de la région (port, autoroute, aéroport, CHU..), impliquant fortement le conseil régional et le mettant même dans une position de lobbying au niveau national. Ceci a été déjà observé lors du tracé de l'autoroute Marrakech-Agadir et de la mise en place du projet d'autoroute Casablanca-Beni Mellal. Il n'en est pas de même pour les espaces de projet qui ne sont que rarement portés par les principaux intéressés. Leur financement n'est assuré par aucune partie (conseil régional, départements sectoriels..). La démarche est inversée. Il faut mobiliser les principaux acteurs locaux intéressés par le projet à posteriori et le conseil régional en est souvent incapable. Cette façon de faire n'a que rarement donné lieu à une prise en charge locale des projets. Toutefois, nous pouvons remarquer des cas d'adhésion des acteurs locaux à des projets portés par le haut, car répondant réellement à des besoins. Ainsi en est-il de projets pastoraux prévus dans le SRAT de l'Oriental, relayés par le département de l'Agriculture et l'INRA et impliquant les éleveurs et les collectivités locales.

Conclusion

Face à un développement humain qui peine à donner des signes de consolidation et aux risques de ruptures réelles à différents niveaux, les innovations technologiques ne suffisent pas. Par contre il est désormais admis la nécessité de nouvelles organisations sociales permettant la mobilisation effective et la responsabilisation des acteurs à différentes échelles territoriales. Cette mobilisation des acteurs en tant qu'«agents de développement durable» passe par l'approche territoriale qui est reconnue comme la seule à pouvoir intégrer les 3 dimensions du développement durable et à éviter les incohérences qu'entraînent les approches purement sectorielles.

Au Maroc, les mots clés tels que «mobilisation des acteurs», «développement durable», «territorialisation des actions» sont rentrés dans le vocabulaire des chercheurs, des décideurs et des exécutants. Mais intégrer des concepts nouveaux dans les actions de développement ne suffit pas. Encore faut-il trouver les mécanismes qui permettent d'appliquer réellement ces nouveaux concepts sans se cantonner aux seuls discours. Nous espérons à travers ce projet de recherche et ce colloque avoir attiré l'attention sur certains dysfonctionnements.

Au-delà des cas débattus lors du colloque et en partie présentés ici, la question de l'absence de convergence au Maroc émane bien du type de déconcentration opérée au Maroc et bien décrit par A. BOUABID et L. JAÏDI (BOUABID et JAÏDI, 2007). D'après ces deux auteurs la déconcentration a été conduite selon une logique verticale, descendante, cloisonnée par secteur, ce qui a pour effet de reléguer au second plan les conditions de la mise en cohérence de l'action publique aux différentes échelles territoriales, ces échelles concernant aussi bien les Régions et les provinces que des zones spécifiques, tels les périmètres irrigués ou les territoires placés sous la tutelle d'Offices de mise en valeur.

Cette déconcentration est insuffisante, parce que le transfert des moyens humains et matériels aux échelons déconcentrés ne suit pas, ou suit mal, le transfert des compétences (JAÏDI et ZOUAOUI (2007)⁷. Il s'agit d'une opération inachevée, à géométrie variable selon les secteurs, car le transfert des pouvoirs s'est opéré au cas par cas, au gré des urgences (BOUABID et JAÏDI, 2007). Il faut ensuite ajouter la place et le rôle du wali en tant que coordinateur et arbitre de l'action territoriale et qui ne bénéficie d'aucun levier financier propre, ni d'aucune structure d'appui technique capable de proposer des arbitrages.

Références bibliographiques

- ANGEON et al (2007), Le développement territorial : principe et méthodes in S. Lardon, P. Moquay, Y. Poss (Ss la dir. Scientifique de), *Développement Territorial et Diagnostic Prospectif*, La Tour d'Aigues, éd. De l'Aube, pp. 23-48.
- BERRIANE (M), (2006) L'approche territoriale pour la mise en tourisme du milieu rural, in *Développement rural, pertinence des territoires et gouvernance*, coordination A. Iraki, Inau/Relor, Rabat, pp. 83-95
- BOUABID A. et JAÏDI L., 2007, *Déconcentration et gouvernance des territoires : recommandations pour un débat*, Rabat, Publications de la Fondation A. Bouabid, novembre, 160 p.
- JAÏDI L. et ZOUAOUI M. (2007), *Le développement local : contexte et enjeu*, le Centre Marocain de la Conjoncture, Bulletin thématique n° 31,
- LARDON S. MOQUAY P. et POSS Y. (2007), (Ss la dir. Scientifique de), *Développement Territorial et diagnostic prospectif*, La Tour d'Aigues, éd. De l'Aube
- LÉVY J et M. LUSSAULT (2003), "Territoire", in Levy J et Lussault M (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.

7. Selon ces deux auteurs « les délégations au profit des sous-ordonnateurs territoriaux ne dépassent pas 18 % des crédits ouverts, en dehors du chapitre "Personnels", par la loi de Finances » (cf. p. 22).

**Territoires et développement durable
en Méditerranée et au Maroc
Quels enjeux, quelles approches
pour l'espace rural? ***

Guillaume Benoit
Ingénieur général des Ponts,
des Eaux et des Forêts
Conseil Général de l'Alimentation, de
l'Agriculture et des Espaces Ruraux,
Paris, France



1. Territoires méditerranéens et développement non durable : les risques d'impasses

1.1 Creusement des déséquilibres régionaux et retards de développement des arrière-pays

Le « choc de la modernité » a conduit à bouleverser les territoires de la Méditerranée (figure 1). La conséquence en est une opposition entre :

- quelques territoires privilégiés branchés sur l'économie globalisée : grands périmètres d'agriculture irriguée, littoraux, plaines fluviales et côtières productives, avec leurs villes, grands ports et réseaux de transports,
- la grande masse des arrière-pays peu productifs largement marginalisés : montagnes, plaines et plateaux arides et semi-arides.

Cette « littoralisation » de l'économie et des établissements humains et le creusement des déséquilibres régionaux qui en résulte sont des phénomènes constatés sur tous les continents.

L'exemple de la Chine, entre autres, est révélateur. Il a cependant une acuité importante en Méditerranée, un espace dont Fernand Braudel a pu dire qu'il est « dévoré par la montagne ».

Si les pays des deux rives sont également concernés, la situation est cependant différente entre les deux rives.

Dans les pays industrialisés de la rive Nord, le choc de la modernité a été précoce et les arrière-pays marginalisés ont connu un exode rural important à une époque où :

- la croissance démographique était modérée,
- l'industrie recherchait des bras,
- les possibilités d'émigrer étaient importantes.

Ils sont aujourd'hui souvent peu peuplés et en forte déprise agricole et pastorale, même si certains « renouvelés ruraux » peuvent ici et là, être constatés.

Dans les pays de la rive Sud et Est, la colonisation a conduit à la mainmise sur les meilleures terres, à la concentration des investissements sur les plaines et littoraux et elle a repoussé une part de la population dans les zones marginales. Si elle a ainsi contribué au déséquilibre territorial, la focalisation ces 50 dernières années des grands investissements sur les plaines, littoraux et grands périmètres irrigués a aussi joué. Cependant, la situation actuelle de ces pays est bien différente de celle de ceux de la rive Nord :

- forte croissance démographique qui se poursuit encore malgré la baisse de fécondité, ce qui explique l'évolution globale de la population méditerranéenne (figure 2),
- possibilité d'émigrer limitées,
- création insuffisante d'emplois industriels et de services pour répondre à l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail sans compter tous les emplois théoriquement libérables par l'agriculture.



Figure 1. Les territoires méditerranéens face au choc de la modernité

* . Conférence inaugurale du colloque

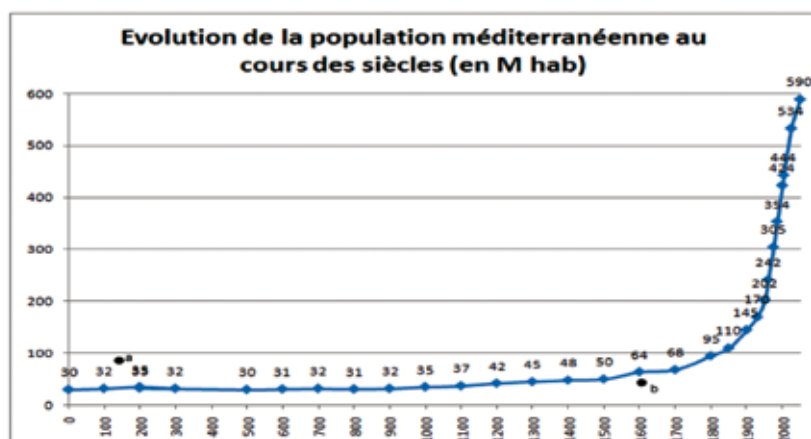


Figure 2. Évolution et projection de la population méditerranéenne (source J Margat)

Dans certains pays du Sud et Est (Maroc, Turquie, Syrie, Tunisie,...), les régions difficiles sont encore très peuplées. C'est ainsi qu'au Maroc, 80% de la population rurale, environ 10 millions de personnes, vivent dans les zones montagneuses, pré-sahariennes et semi-arides (tableau 1).

Tableau 1. Les 5 grands agro-écosystèmes du Maroc : populations, SAU et exploitations

	Territoires difficiles			Territoires privilégiés		Total
	Montagnes	Présahara et Sahara	Semi-aride	Bour favorable	Périmètres irrigués	
Exploitations (1000)	437	85	520	288	100	1.493
Exploit moins de 3ha (%)	65%	82%	44%	47%	47%	53%
Population rurale (million)	3,72	0,86	5,12	3,05	*	12,75
Population agricole (million)	2,68	0,57	3,71	1,90	*	8,87
SAU (million ha)	1,66	0,24	3,84	2,28	0,71	8,73
SAU irriguée (million ha)	0,22	0,14	0,08	0,10	0,71	1,25
SAU/sup totale agro-sys	15	---	29	60	100	12%
	2/3 de la SAU + l'essentiel des parcours et forêts 35% de la SAU irriguée 70% des exploitations 80% de la population agricole et rurale			1/3 de la SAU 30% des exploitations 20% de la population agricole et rurale		

*Les populations des périmètres irrigués sont comprises dans les totaux relatifs aux 2 agro systèmes «bour favorable» et «semi-aride».

Ces populations marginalisées sont majoritairement des populations «paysannes» c'est à dire relevant de l'agriculture de subsistance. Le *retard de développement* se maintient malgré des transferts financiers non négligeables¹ et les efforts consentis pour équiper les campagnes. Il peut se mesurer aux taux élevés de pauvreté et d'analphabétisme, à la part très faible d'emplois ruraux non agricoles, seulement de l'ordre de 20% au Maroc, ou encore au fait qu'une grande majorité de jeunes ne regardent que vers la ville ou vers l'étranger.

Comprendre la Méditerranée, c'est d'abord bien prendre la mesure de ce déséquilibre fondamental² du développement territorial et de ses conséquences possibles dans le changement global.

1.2 Une écorégion à fortes contraintes environnementales, des territoires anthropisés

La Méditerranée est une écorégion à fortes contraintes environnementales et à longue histoire. Elle se caractérise par :

- le relief escarpé et l'importance relative de zones humides, autrefois peu salubres,
- un climat marqué par l'irrégularité des pluies, et par la forte aridité au Sud,
- des ressources limitées en eau et en terres de qualité,

1. Un nombre important de jeunes travaillent temporairement en villes ou dans les périmètres irrigués ou certains réussissent à émigrer malgré les obstacles.

2. On pourra se reporter au document «*Terroirs et origine : leçons des expériences croisées du Maroc et de la France pour une méditerranée durable*» récemment publié par le CGDA (Conseil général du développement agricole du Maroc) et le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux de France). Le document, qui développe le cas de quelques régions marocaines (Souss Massa Draa, Oriental,...), permet de mieux en percevoir la réalité.

- le stress hydrique estival et la dépendance de l'agriculture et de l'économie méditerranéenne à l'eau,
- la forte prévalence des risques naturels : sécheresses, inondations, feux, séismes, glissements de terrain, volcanisme.

Des travaux majeurs de mise en valeur – terrassement des montagnes, infrastructures d'irrigation (paysannes et étatiques), ouvrages de protection contre les crues, assainissement et drainage, assainissement des plaines, aménagements forestiers, etc. - ont donc été nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels de populations en croissance démographique, c'est à dire pour à la fois «produire plus» et «réduire les risques».

1.3 La double montée des non-durabilités dans les territoires

Ce sont donc des territoires façonnés par la main de l'homme, des territoires «construits» qui ont dû faire face au double choc de la modernité et de l'explosion démographique. Le creusement du déséquilibre territorial, une certaine perte de la «mixité fonctionnelle» tant dans les villes que dans les campagnes³, le développement de modes de production, de gestion et de consommation inadaptés et des politiques inappropriées ont, depuis, conduit à une grave montée des «non-durabilités», aussi bien dans les plaines et littoraux convoités que dans les arrière-pays marginalisés (encadré 1 et figure 1).

3. Ainsi, la ville éclatée (quartiers riches / périphéries pauvres ghettoïsées, séparation spatiale des fonctions de résidence, de production et de services) tend à se substituer à la ville «mixte et compacte», un modèle d'intégration pourtant plus «durable». De même, on note dans les campagnes une certaine tendance à une séparation spatiale entre zones de production, réserves de chasses, zones protégées, zones de loisirs, etc., alors que le maintien des équilibres et de la qualité environnementale, patrimoniale et paysagère de l'espace rural et la prévention des risques (feux, inondations) militent au contraire pour une vision et une gestion multifonctionnelle intégrée (agro-sylvo-pastoralisme, agro-tourisme). La gestion durable des ressources partagées se voit en outre confrontée à la montée de l'individualisme et à des pratiques abusives d'accaparement de ces ressources ainsi qu'à des dynamiques de filières n'intégrant plus les spécificités territoriales.

Encadré 1 : Territoires méditerranéens et non durabilités

Principales non durabilités dans les arrière-pays et zones d'agriculture pluviale défavorisées (celles où il pleut moins de 400 mm/an) :

- *désertification* résultant de la gestion minière des ressources des parcours et des forêts du sur-pâturage et de certaines pratiques agricoles inadaptées (ex : usage du cover crop). La désertification se traduit notamment par : i) la dégradation des sols et de la végétation, ii) des pertes de productivité de l'agriculture, des parcours et des forêts, iii) la déforestation, iv) des pertes de biodiversité v) l'aggravation de l'érosion hydrique et vi) l'envasement rapide des retenues des barrages. Cet envasement représente une perte d'investissement considérable au Sud et à l'Est et les sites disponibles pour en construire de nouveaux sont limités.
- *déprise agricole et pastorale* dans nombre d'arrière-pays de la rive Nord mais aussi dans certains pays ou régions des rives Sud et Est (Anti-Atlas marocain, Algérie, Liban,...).
- *montée des risques de grands feux, conséquence directe* : les drames récents qu'ont connus le Portugal et la Grèce en sont des bons exemples.
- *baisse de résilience des systèmes agro-écologiques aux sécheresses et volatilité croissante de la production agricole*. Au Maroc, les sécheresses entraînent des pertes de PIB jusqu'à 5%!
- *maintien de la pauvreté rurale, de l'analphabétisme, et des phénomènes d'exode vers les villes et vers l'étranger au Sud et à l'Est. Pertes de confiance en l'avenir, pertes de savoir-faire.*

Dans les territoires privilégiés des plaines, grands périmètres et littoraux des 3 rives, les activités (tourisme, agriculture, industrie, transports, urbanisation) sont en *concurrence sauvage* pour les ressources naturelles : eau, terres et espace, littoral. Les principales non-durabilités constatées sont d'un autre ordre :

- *épuisement des ressources en eau*. La baisse continue des niveaux des nappes résulte du développement rapide de puits (souvent illégaux) et des motopompes et du défaut de régulation. Elle a déjà conduit à des pertes importantes d'investissements agricoles et pourrait déboucher dans un moyen terme rapproché à des impasses socio-économiques dans plusieurs régions, y compris dans les oasis.
- *pollution et salinisation des eaux et des sols*, cette dernière étant grave notamment en Turquie.

- *étalement urbain, gaspillage d'espace et perte irréversible de terres agricoles péri-urbaines de haute qualité.* En France, l'équivalent de plus d'un département en termes de SAU (surface agricole utile) est perdu tous les 10 ans! Cette perte est aussi élevée au Liban, pays du Sud qui enregistre une forte densité d'automobiles et où l'offre de transports en commun de qualité est limitée.
- *congestion urbaine* et problèmes associés : bruit et pollution; émissions de gaz à effet de serre,...
- *bétonnage du littoral* par le développement anarchique et linéaire de l'immobilier touristique. Une des conséquences en est la dégradation des écosystèmes littoraux et des précieux services qu'ils rendent à la société : rôle pour l'avifaune et la faune aquatique, zones de nurserie pour les pêcheries, protection des risques d'érosion, épuration naturelle des eaux.
- *vulnérabilité croissante aux risques d'inondations, de séismes et de feux* et montée des *coûts humains et économiques qui en résulte.* Le recul de la bonne gestion agricole et pastorale de l'espace rural laquelle permettait de ralentir et d'infiltrer l'eau⁴, ii) l'artificialisation excessive des terres, iii) le développement de constructions inadaptées dans les zones à risques⁵ y ont directement contribué.
- *montée de la pauvreté urbaine* alimentée par l'exode rural.

La double montée des non-durabilités a pour conséquences globales :

- un développement économique et humain fortement entravé au Sud et à l'Est par le retard de développement rural. Le mauvais classement du Maroc en termes d'IDH (indicateur de développement humain) en témoigne.
- des pertes de biodiversité et de savoir-faire et des dégradations irréversibles des paysages méditerranéens, pourtant des atouts importants pour le développement,

- un mauvais bilan carbone : émissions fortement croissantes de gaz à effet de serre (voir l'exemple de l'Espagne et du Portugal depuis leur intégration dans l'UE), stockage du carbone en deçà de ce qui serait possible par le bon ménage de l'espace rural (rôle de l'herbe et des forêts).
- des pertes et dégradations massives des *ressources naturelles vitales*, eau et terres, et donc une *vulnérabilité accrue de la région à l'insécurité alimentaire.*

1.4. Des risques d'impasses dans le nouveau contexte mondial et régional

La double montée des non-durabilités pourrait conduire dans le nouveau contexte mondial et régional à de véritables «*impasses*» pour 3 grandes raisons.

La première est la *signature d'accords Nord/Sud de libre échange* : accords euro-méditerranéens : accord de libre-échange signé en 2004 entre le Maroc et les Etats Unis d'Amérique. La confrontation entre les agricultures paysannes à très faible productivité du Sud (céréales, élevage) et l'agriculture à haute productivité du Nord pourrait en effet s'avérer problématique⁶ comme en témoigne les impacts de l'accord de libre-échange signé en 1994 entre le Mexique, les Etats Unis et le Canada.

On a en effet constaté au Mexique : i) un accroissement de la pauvreté rurale dans les régions défavorisées du Sud, de l'exode et de l'émigration, ii) des pertes de biodiversité et une désertification accrue, iii) une disjonction croissante entre production locale et grande distribution, iv) des pertes de sécurité alimentaire.

La deuxième raison est le *changement climatique*. La Méditerranée en est en effet un des principaux *sites critiques mondiaux* (hot spot) puisqu'on annonce au Maghreb une croissance des températures de + 5°C dans les arrière-pays dans un scénario global à + 2°, et une baisse de 30% des ressources en eau et des écoulements (en 2050 par rapport à 1950).

4. Mohamed Ennabli, hydrologue tunisien qui fut à l'origine de la création de la Commission nationale de développement durable de la Tunisie et de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) avant de devenir Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de son pays, avec qui j'en discutais il y'a 4 ans à Rabat, m'a cité en exemple le cas des inondations ayant affecté son pays il y'a quelques années suite à des pluies torrentielles : alors que la plupart des ponts de la route côtière avaient été détruits par les flots, ceux situés en aval des zones de montagnes encore bien occupées et gérées par les agriculteurs avaient au contraire résisté !

5. Par exemple, 80% des constructions en zone inondable de la région Languedoc Roussillon ont moins de 40 ans, constat qui interroge sur le fait d'avoir confié aux communes l'élaboration des plans d'occupation des sols sans l'encadrer par des schémas d'aménagement opposables ou par des process de validation par des commissions de développement durable associant des experts qualifiés.

6. Ceci vaut pour le Maroc, la Tunisie, la Syrie, la Turquie, le Liban, la Palestine. La situation de l'Egypte, pays dont l'agriculture est entièrement irriguée, des pays pétroliers Algérie et Libye, et d'Israël est différente.

Les solidarités qui avaient joué jusqu'à présent pour maintenir la stabilité pourront-elles s'exercer encore lorsque les sécheresses seront beaucoup plus nombreuses et prolongées et toucheront des régions très peuplées et non compétitives? Sauf progrès rapides dans la gestion des écosystèmes et des ressources et dans l'économie agricole et rurale, on peut donc craindre des risques de ruptures écologiques et sociales. La prospective *«Agriculture 2030 : quel avenir pour le Maroc?»* réalisée par le Haut Commissariat au Plan et le CGDA annonce ainsi dans ses scénarios S1 (*politiques au fil de l'eau*) et S2 (*marchés triomphants*) des risques d'exode massif de 6 millions de personnes avec pour conséquences la montée des problèmes urbains, des coûts de filets sociaux tels qu'ils amèneront à une impasse budgétaire, et par suite des risques d'instabilités sociales et politiques. Elle invite par conséquent à un scénario S3 d'«*ouverture maîtrisée*» (asymétrie, progressivité, maintien d'exceptions) et de *nouveau pacte pour un développement agricole et rural durable*.

La troisième raison est la *montée de l'insécurité alimentaire mondiale* se traduisant à court terme par une très forte volatilité des prix agricoles et pouvant conduire à moyen terme à des prix structurellement élevés des denrées de base. Face à une demande en forte croissance (500 millions de chinois et d'indiens ont rejoint le niveau de consommation occidentale), *l'offre peine en effet à suivre* pour toute une série de raisons. La dégradation continue du capital productif et la baisse de résilience des systèmes agro-écologiques aux sécheresses n'est pas la moindre. Le développement rapide du «landgrab» (accaparement des terres agricoles de pays pauvres par des stratégies d'Etats importateurs riches et leurs grandes firmes) montre d'ailleurs que de grands acteurs ne font plus confiance au marché pour assurer leur sécurité alimentaire!

Cette troisième raison est grave pour une région méditerranéenne structurellement déficitaire dans ses échanges agricoles et premier importateur mondial de céréales. Le prix qui va devoir être payé pour assurer la double sécurité alimentaire et énergétique et pour préserver la paix sociale, déjà extrêmement lourd dans un pays comme le Maroc⁷, pays doublement importateur, risque donc de devenir exorbitant!

La Méditerranée dans le nouveau contexte mondial cumule donc 4 grandes causes de fragilité pouvant générer une crise systémique :

- la perte et la dégradation de ressources naturelles vitales (écosystèmes productifs, terres, eau, sols, littoral et biodiversité),
- la situation de «site critique» du changement climatique, un changement qui risque d'amplifier la dégradation des écosystèmes et des ressources et les stress hydriques et climatiques,
- la fragilité socio-économique et environnementale de régions rurales très peuplées, la faible productivité agricole et la vulnérabilité de ces territoires au libre-échange et aux sécheresses,
- la dépendance alimentaire externe et la facture croissante à payer qui en résulte.

Agir aux différentes échelles pertinentes de territoires pour anticiper de tels risques apparaît donc comme une nécessité primordiale pour la stabilité régionale.

2. Le changement de scénario par l'«excellence territoriale»

2.1 Redonner une priorité à l'espace rural, à l'agriculture et à la bonne gestion des ressources naturelles

Le changement de scénario suppose de multiples et importantes remises en cause dans nos visions collectives, dans les comportements et dans les politiques, institutions et «process», et ce, aux 5 grandes échelles territoriales : mondiale, macro-régionale, nationale, régionale, locale.

La première priorité devrait être la recherche d'une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans les visions et processus du développement afin de pouvoir satisfaire les *besoins vitaux, actuels et futurs, de la société*. C'est-à-dire le passage à un «*développement durable*»⁸.

Ces besoins étant d'abord l'alimentation, l'eau (l'eau potable étant d'ailleurs la première composante de l'alimentation) et l'énergie, la *bonne gestion des ressources naturelles renouvelables et donc de l'espace rural* devrait être compris comme une priorité première.

7. Le coût de la caisse de compensation, c'est-à-dire des subventions à la consommation des produits alimentaires et énergétiques de base, a représenté lors de la crise de 2007/2008 un montant équivalent à environ 5% du PIB marocain, plus élevé que toutes les dépenses d'investissement de l'Etat.

8. Le développement durable est à la fois «un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs» (Commission Brundtland) et «un processus qui concilie les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement, ou permette, le cas échéant, des arbitrages» (ODCE).

Espace de la faible densité de construction, des sols vivants et de gestion de la biosphère par l'activité agricole, pastorale et forestière, l'espace rural a en effet pour fonctions essentielles :

- la production (aliments, fibres, énergie, chimie verte) par photosynthèse et,
- la protection des fonctions écologiques vitales : cycle de l'eau, sols, biodiversité.

Sa bonne gestion suppose que les acteurs les premiers concernés, les *communautés*, principaux organisateurs de la gestion des ressources naturelles au Sud, *les agriculteurs, les éleveurs et les forestiers* obtiennent la reconnaissance et les moyens d'actions nécessaires pour pouvoir effectivement «*produire plus et mieux*». Produire davantage de «biens» mais aussi de «services environnementaux» afin notamment de pouvoir :

- ralentir et infiltrer l'eau,
- réduire en amont les risques de feux et d'inondations,
- sauvegarder la biodiversité et les paysages culturels,
- stocker du carbone,
- réduire la dépendance à l'énergie fossile par une production décentralisée d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, biogaz,...),
- «produire» de l'eau de qualité pour l'aval.

Inversement, l'agriculture et l'élevage vont devoir réduire leurs «externalités négatives» sur l'environnement : surexploitations, érosions, pollutions, etc.

L'espace rural doit aussi contribuer à l'emploi et au développement économique et humain global, au maintien des cohésions sociales et de l'équilibre urbain/rural et à la satisfaction des nouveaux besoins en ressourcement de sociétés urbaines déracinées. Il joue un rôle clef de lien social et pour le maintien des stabilités sociales et politiques.

Toutes ces fonctions essentielles militent, avec l'impératif de la sécurité alimentaire et de la stabilité, pour un nouveau «*contrat*» passé entre la société et l'agriculture après 30 années d'un recul inexcusable des politiques publiques. Ceci nécessite certainement

d'être plus dit, plus entendu et plus compris de nos élites urbanisées qui ont encore une vision très urbaine de l'écologie.

2.2 S'engager dans l'«excellence territoriale»

Pour la Méditerranée et ses territoires, le changement de scénario consistera à *sortir d'un développement de type «minier» et «rentier» (utilisation minière et rentière de l'eau, des sols, du littoral, gaspillage d'espace) et d'un développement à double vitesse (littoraux et arrière-pays)*, pour passer, par l'*excellence territoriale*, à un développement plus équilibré et plus durable.

On appelle ici «*excellence territoriale*» la capacité pour les territoires méditerranéens de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources (humaines, naturelles, biologiques, culturelles), y compris latentes, et des nouvelles opportunités de marché pour créer un progrès tangible dans les 3 dimensions du développement durable.

Se donner cet objectif devrait d'ailleurs permettre de : i) mieux mobiliser et responsabiliser les acteurs des territoires, ii) donner une plus grande efficacité et cohérence aux politiques sectorielles, et iii) rechercher de meilleurs synergies ou compromis entre les impératifs écologiques, sociaux et environnementaux du développement, comme entre enjeux du court et du long terme.

Il s'agit donc, comme y invitait dès 1972 Serge Antoine, un précurseur et un des meilleurs penseurs mondiaux du développement durable et de la Méditerranée à «faire aller de pair en Méditerranée le développement, l'environnement et les territoires»⁹.

Les points fondamentaux de progrès nécessaires, s'agissant des territoires ruraux et de leurs acteurs en Méditerranée, nous semblent être les suivants :

- l'émergence d'une «**nouvelle agriculture**» par :
i) la professionnalisation de la petite agriculture, enjeu majeur au Sud, et ii) la promotion d'une «*agriculture durable*»,

9. Serge Antoine, après avoir proposé la délimitation des régions françaises, a été le principal semeur d'idées de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) dans sa plus belle période, avant d'initier la création du Ministère de l'environnement et de se passionner pour la Méditerranée. A l'origine de la création du Conservatoire du Littoral et des Parcs naturels régionaux, il créa, après Rio, le Comité 21. Représentant de la France à la première réunion mondiale sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972, il proposa à Maurice Strong de faire de la Méditerranée un sujet prioritaire du nouveau PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) avec pour objectif de rechercher les voies permettant de faire aller ensemble, le développement, l'environnement et les territoires. Avec l'appui de Mostafa Tolba, premier directeur exécutif du PNUE et de Sabri Abdallah, ministre du Plan de l'Egypte, il obtint ensuite l'accord de tous les pays riverains et de la Communauté européenne, parties contractantes à la Convention de Barcelone, pour que la région s'engage dans une réflexion sur son avenir et se dote par conséquent du centre d'activités régionales du Plan Bleu. Celui-ci est chargé de mobiliser l'expertise méditerranéenne pour conduire des études systémiques et prospectives sur la région.

- l'émergence d'une «**nouvelle ruralité**» par la production de «*paniers de biens et services*» territorialisés dans les arrière-pays et par la promotion de nouvelles articulations villes/campagnes.
- la **double intégration verticale (filières) et horizontale (territoires) du développement** et la mise en place de **politiques, institutions et méthodes de projets** adaptées aux bonnes échelles territoriales.

2.3 Réussir des «sauts» au Sud

Une vision de développement durable en Méditerranée est aussi une vision de «sauts» réussis au Sud. Celui-ci gagnerait en effet à éviter les cheminements de «progrès» à coûts élevés et les irréversibilités négatives qui ont pu être enregistrés au Nord pour, par exemple :

- réussir dans les arrières pays un renouveau rural communautaire avant déstructuration sociétale, exode massif et déprise,
- promouvoir une «*mobilité durable*» (par le développement de modes de transports innovants) et éviter l'étalement urbain avant arrivée de la motorisation de masse,
- s'engager dans une «croissance verte» (agriculture, énergie, tourisme...),
- promouvoir un tourisme servant le développement urbain et rural en s'appuyant sur la différenciation et la valorisation des atouts culturels et savoirs des territoires, y compris les savoirs culinaires, plutôt qu'un tourisme de masse de type «hors sol» consommateur minier de ressources naturelles et apportant peu de richesses aux arrière-pays,
- anticiper pour éviter le bétonnage continu du littoral.

Le gain pour le Sud d'un passage accéléré à la *post-modernité* serait à la fois économique, social et environnemental. Les sauts imaginés sont en effet des sauts de type «gagnant/gagnant». La très forte montée du chômage en Espagne suite à la crise devrait d'ailleurs alerter sur la fragilité de modèles de croissance de type trop «minier».

3. L'émergence d'une «nouvelle agriculture»

Pour la Méditerranée du Sud, le grand enjeu du développement est le passage d'une «*agriculture duale*» à une «*agriculture plurielle*» grâce à la professionnalisation et à la structuration de la «petite agriculture». Pour les 2 rives, il est aussi celui de la promotion de nouvelles formes d'agricultures «durables».

3.1 La professionnalisation de la petite agriculture : enjeu majeur au Sud

La priorité donnée aux grands périmètres irrigués puis la «libéralisation» imposée par les ajustements structurels ont permis et encouragé l'émergence d'une agriculture moderne. Ce progrès n'a cependant que marginalement bénéficié aux territoires difficiles et à la grande masse des petites et moyennes exploitations. Cette grande masse d'exploitations n'a en effet encore qu'un accès très limité au marché, à l'information, au crédit et aux subventions. Ainsi au Maroc, aux 150.000 exploitations, grandes et moins grandes, dont on peut dire qu'elles ont déjà un bon accès aux marchés, s'opposent 1.350.000 exploitations relevant encore pour l'essentiel de l'économie paysanne.

Cette «grande masse» est formée d'au moins deux grands sous-ensembles : celui des «*micro-exploitations*» qui, produisant moins que ce qu'elles consomment, sont condamnées à la pluriactivité, et celui des «*petites et moyennes exploitations agricoles*» (PMEA) qui disposent de suffisamment de ressources pour pouvoir devenir de véritables entreprises. Ainsi au Maroc, on peut distinguer environ :

- 600.000 micro-exploitations qui n'occupent que 5% de la SAU irriguée et 8,5 % de la SAU,
- 750.000 PMEa qui représentent 70% de la SAU totale et 65% de la SAU irriguée tout en n'assurant que 30% du PIBA.

Ces PMEa restées peu productives et marginalisées disposent donc de l'essentiel des ressources naturelles. C'est donc bien leur professionnalisation qui, après l'ère des barrages, apparaît comme une première priorité pour la réussite du développement. La nouvelle ambition fixée par le Plan Maroc Vert initié en 2008, celle du «*million d'entreprises agricoles*» (qui succède donc à celle du «*million d'hectares irrigués*» qui a dominé la vision de politique agricole depuis l'indépendance du pays) est révélatrice du nouveau défi que s'est donné le pays.

La professionnalisation de la petite agriculture paysanne, clef du développement agricole, conditionne aussi très directement le progrès rural et le développement humain et économique global. Elle implique en effet celle des métiers d'artisanat et de services (construction, transports, commerces, tous les métiers amont et aval de l'agriculture) nécessaires à la vie agricole et rurale moderne. Sachant que 3 exploitations familiales qui se professionnalisent (c'est-à-dire qui deviennent des «entreprises») permettent de créer une entreprise familiale rurale non agricole, cette professionnalisation est donc bien la clef première du *développement rural*.

Comme elle permet également d'élargir le marché intérieur d'un pays, elle est aussi fondamentale pour le *développement économique global* et pour la réduction de la pauvreté urbaine et rurale. Enfin, par l'ouverture au monde et l'accès à l'information et au marché qu'elle implique pour les familles concernées, elle impose *de facto* la sortie de l'analphabétisme. Elle est donc également un vecteur clef du *développement humain* !

Cette professionnalisation est possible malgré la très petite taille des exploitations. Plusieurs exemples le montrent. On peut citer notamment le cas remarquable de la COPAG, coopérative de Taroudant qui regroupe aujourd'hui 14.000 petites exploitations et exporte jusqu'en Russie et dont on soulignera la magnifique devise : « *croire et oser* ». Toujours en restant au Maroc, on peut aussi citer les nombreux projets récents de valorisation des produits de terroirs des montagnes, oasis et zones arides. Ces succès montrent qu'il n'y a donc pas « un » modèle unique de progrès agricole, celui de la grande exploitation mécanisée, et que la porte est ouverte pour une agriculture « plurielle » et une diversité de solutions de progrès.

3.2 La promotion d'une agriculture «durable»

Le deuxième grand défi posé à l'agriculture est celui de la « *durabilité* ». On appelle ici « *agriculture durable* », une agriculture qui :

- cherche à concilier productivité et conservation des ressources naturelles et à amplifier les capacités productives (de biens et de services) des écosystèmes (agricoles, pastoraux, agro-sylvo-pastoraux),
- cherche à conserver, valoriser et développer la diversité biologique et culturelle pour une plus grande résilience et adaptation des systèmes agricoles et alimentaires,
- est basée sur un dialogue des savoirs entre savoirs locaux et savoirs formels : promotion de systèmes intensifs en connaissances plus qu'en intrants externes (eau, engrais, pesticides,...),
- s'inscrit dans de nouvelles formes d'articulation entre monde rural et monde urbain.

Donc une agriculture qui ne détruit plus les ressources qui constituent ses bases productives, mais qui, au contraire, gère avec excellence les écosystèmes pour produire « *plus et mieux* », y compris des *services environnementaux*. Dans la perspective du changement global en cours – changement climatique, augmentation sensible probable des prix

de, l'énergie, des engrais et pesticides, difficulté croissante des industriels à mettre sur le marché de nouvelles molécules efficaces – l'évolution vers une agriculture plus «durable» est d'une importance cruciale. Elle invite à un véritable «changement de paradigme» par une nouvelle rencontre entre agronomie et écologie et par passage d'une vision réductionniste à une vision holistique du progrès (figure 3).

Les progrès au niveau mondial du « *semis direct sous couverture végétale* » (y compris par exemple pour les céréales dans le sud méditerranéen comme le montre l'exemple tunisien), ou des « *systèmes de riziculture intensive* » (SRI)¹⁰ témoignent des innovations agronomiques actuellement à l'œuvre et des marges considérables de progrès possibles.

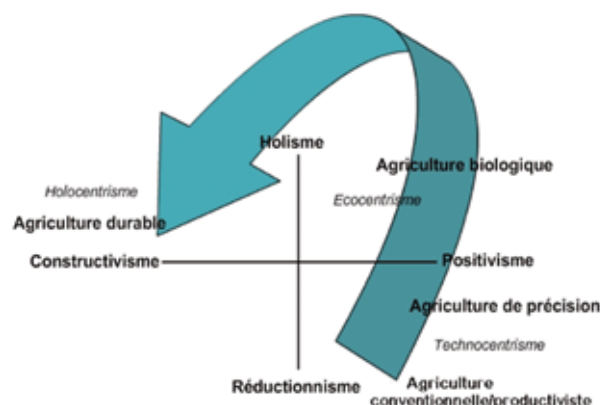


Figure 3. Agriculture durable : un changement de paradigme

Le passage à une agriculture durable comme celui de l'agriculture paysanne à une agriculture moderne suppose aussi des progrès fondamentaux en termes d'organisation sociale et de gouvernance territoriale. Il s'agit en effet d'agir aux bonnes échelles pour mettre en adéquation les dynamiques économiques et sociales et les impératifs de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles et biologiques, notamment l'eau et les sols. On y reviendra plus loin.

4. L'émergence d'une «nouvelle ruralité»

Les changements agricoles se doublent dans nos sociétés de profonds changements ruraux. Plusieurs faits y concourent, notamment :

- la professionnalisation de l'agriculture paysanne,
- les nouveaux déséquilibres du développement

8. Une étude récente qui a porté sur 8 pays a montré que les SRI permettaient des progrès multiples en termes de rendements (+ 47%), d'économie d'eau (-40%), de réduction des coûts (-23%) et de revenus par hectare (+ 68%).

territorial qui peuvent résulter du «choc de la modernité»,

- les nouvelles demandes de nos sociétés de plus en plus urbanisées et déracinées et à la recherche d'authenticité, de sens et de ressourcement ; nouvelles demandes qui, pour les territoires ruraux, représentent de nouvelles opportunités à savoir saisir.

La forte montée du «*désir de campagne*» et la très remarquable progression des «*produits de terroir*», du *tourisme rural et de nature* et de l'*économie résidentielle* montrent que ces nouvelles demandes sont importantes. Pour de nombreux territoires ruraux non compétitifs pour les produits banalisés (génériques) de l'économie globalisée qui peuvent y trouver l'occasion de renouveler sociaux, économiques et culturels, elles sont d'une importance stratégique. Les *valeurs sensorielles, esthétiques, culturelles et éthiques*, bien mises à profit, peuvent en effet permettre de jusqu'à doubler les prix des produits et services de terroirs. Ainsi, des ressources «latentes» sont mises en valeur, de nouveaux emplois sont créés et des territoires jusqu'alors considérés comme sans avenir peuvent redevenir compétitifs.

Le désir de campagne peut cependant aussi constituer un risque lorsque le développement de l'économie résidentielle conduit à la perte de ruralité et de terres agricoles de haute qualité ou lorsque le développement du tourisme conduit à la folklorisation et vient en opposition plutôt qu'en synergie avec celui de l'agriculture et de la préservation des paysages.

La question des nouvelles articulations villes/campagnes pour un développement territorial durable est donc une question importante, notamment pour les territoires ruraux difficiles des montagnes et pour les territoires ruraux péri-urbains.

4.1 Des produits de terroirs aux «paniers de biens et services territorialisés»

Le développement des produits de terroirs n'est pas une question marginale. Les produits bénéficiant de signes d'identification géographique (IG) représentent par exemple aujourd'hui en France 20% du total du marché alimentaire avec une progression annuelle de 5% alors que le marché des produits génériques (banalisés), lui, stagne.

L'importance stratégique de la reconnaissance, de la valorisation et de la mise en marché des *produits de terroir* dans les régions rurales difficiles est d'ailleurs clairement démontrée par l'expérience européenne.

Celle-ci a aussi montré la nécessité le cas échéant d'une reconnaissance officielle de l'*origine* des produits, c'est à dire l'élaboration encadrée et l'approbation par les Etats de «cahiers des charges» d'IGP (indication géographique protégée) ou AOP (appellation d'origine protégée) permettant de délimiter les territoires concernés et de fixer les conditions de production. Les réussites en France du Roquefort, du Comté et du Beaufort, de la petite région de Nyons (olives et huiles) et beaucoup d'autres peuvent être citées en exemples.

Sous réserve d'être bien pensée et bien conduite, la dynamique de valorisation peut en effet permettre de :

- revivifier les savoir-faire locaux du territoire (modes de production et de transformation, recettes culinaires, etc.),
- créer une importante valeur ajoutée captable localement au bénéfice des producteurs ruraux, y compris les plus pauvres,
- structurer le tissu professionnel (filière/territoire) dans le cadre d'organisations collectives pertinentes,
- obtenir des progrès dans les 3 dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

L'engagement récent du Maroc (et celui d'autres pays de l'Est et du Sud méditerranéen) dans cette voie est à souligner. Les projets en cours, nombreux et prometteurs, concernent une grande diversité de produits : huile d'argan (IGP argane), huiles d'olives (AOP Tyout Chiadma), viandes de parcours (projets d'IGP agneau Beni Guil et chevreau d'arganier), safran (AOP safran de Taliouine), etc.

Au delà de la valorisation réussie de certains «produits», plusieurs réussites territoriales, à l'exemple de l'Aubrac (encadré 1), un haut plateau du Massif Central dont la DATAR disait dans les années 1960 qu'il n'avait «aucun avenir», montrent la possibilité de création de véritables «*paniers de biens et services territorialisés*» à gains multiples. Ces «paniers de biens et services» pouvant et devant inclure des services environnementaux dans une économie post-moderne de développement durable.

Encadré 2. L'Aubrac : un exemple de renouveau par le terroir, un « panier de biens et de services »

«Pays où les rigueurs de l'existence en montagne, la cohérence des pratiques, le caractère profond d'une forme de civilisation ancestrale, le respect des valeurs, ont forgé le sens du travail, de l'hospitalité et de l'accueil» (A Valadier), l'Aubrac, plateau d'altitude enclavé et isolé par la neige l'hiver, est située au carrefour du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron et de 3 régions (Languedoc, Midi-Pyrénées, Auvergne). L'Aubrac est aussi le nom d'une race bovine connue pour son adaptation à la montagne et pour la qualité de sa viande. La région dans les années 1960 se meurt : la tentative d'adoption du modèle productiviste (vaches holstein, ensilage, engrais,) n'y peut rien : les jeunes émigrent, l'Aubrac n'est pas une région compétitive sur le marché agricole «moderne».

Cependant, 50 années après, le prix du lait est le double du prix moyen en France, la production de fromage de Laguiole est revenue à 700 tonnes contre 25 tonnes, la coopérative «jeune montagne» qui produit fromage de Laguiole et aligot a créé 80 emplois nouveaux, le troupeau de vaches mères de race pure Aubrac est de 150.000 têtes contre 18.000 en 1978, l'aligot, plat traditionnel à base de fromage et pomme de terre, est vendu dans toute la France en frais sous barquette et en surgelé, avec une croissance de marché de 20% par an, le couteau de Laguiole qui valorise le 5^{ème} quartier emploie 200 personnes contre 3 en 1980. La maison de l'Aubrac, qui reçoit 94.000 visiteurs par an, les nombreux gîtes ruraux, maisons et chambres d'hôtes, les événements festifs, une restauration de haute qualité (la région compte un des rares restaurants 3* du guide Michelin), la reconnaissance de l'Aubrac comme «*site remarquable du goût*» et de Laguiole comme «*ville gourmande 2001*» ajoutent à l'attractivité territoriale et à la dynamique culturelle, économique et sociale. Les élus et socioprofessionnels sollicitent actuellement les 3 régions concernées pour la création d'un parc naturel régional.

Ce magnifique succès a été permis par quelques hommes de progrès qui ont pu, localement, initier une nouvelle dynamique, impulsée par une recherche coopérative pluridisciplinaire. Les études réalisées en 2007 par le CEMAGREF (institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) ont montré depuis que produits et services du terroir se valorisent mutuellement malgré un processus d'achat séparé. Si l'agriculture et les produits de qualité ont été les éléments pilotes du «**panier de biens et de services**» territorial, les restaurateurs ont permis d'en renforcer la valeur et la diffusion en mettant en partage une culture alimentaire et une gastronomie territorialisées.

L'expérience montre que ces «paniers de biens et services» s'organisent en général à une échelle de «*petite région*». C'est en effet à cette échelle que se retrouvent des ensembles humains, naturels et culturels, qui ont pour eux à la fois :

- une cohérence, des spécificités en termes de produits, de traditions culinaires, etc,
- une capacité de dynamique collective partagée,
- une taille suffisante pour peser au plan économique et justifier de services d'appui.

Ces petites régions peuvent être des petits massifs, des vallées ou plateaux ou autres régions agricoles se distinguant par leurs conditions naturelles, leur histoire partagée et leurs agricultures (à l'exemple de l'Aubrac), ou encore des petites régions rurales regroupant une diversité agricole et structurées autour de villes mais riches également de leurs spécificités.

L'attractivité du territoire et la dynamique économique finissent en général par faire de ces petites régions des «*destinations touristiques*». La réussite de la double rencontre entre agriculture, alimentation, artisanat et tourisme, d'une part, et entre progrès économique, conservation du patrimoine, notamment paysager, et production de services environnementaux, d'autre part, est alors fondamentale.

4.2 Villes et agriculture péri-urbaine durables

La nouvelle ruralité peut être aussi péri-urbaine, autour des grandes villes. Les nouvelles demandes urbaines pourraient en effet être mises à profit non pas pour accroître l'étalement urbain et la dépendance à l'automobile mais au contraire pour promouvoir des villes durables, mixtes et compactes, articulées à une agriculture péri-urbaine conservée et valorisée. Ce cercle vertueux suppose notamment :

- la promotion d'une mobilité durable (transports en sites propres,...) articulée à la densification urbaine : les COS, coefficients d'occupation des sols, devraient être dans certains cas non des plafonds mais des planchers,
- de nouvelles articulations entre ville et agriculture. Le développement remarquable des nouveaux circuits courts (paniers hebdomadaires de légumes,...) dans plusieurs pays et villes, par exemple à Marseille, est à signaler.

Ainsi pourrait être évité pour une part importante un développement urbain anarchique («cancéreux») producteur de nombreuses «non durabilités» : disparition excessive de terres agricoles de très haute qualité (nombre de villes ont été bâties au cœur des grands bassins agricoles) et donc de la «cité» comprise comme un ensemble ville+agriculture, coûts publics des réseaux, pollutions et nuisances (bruit, congestion...)

des transports, coûts des transports pour les ménages (en argent et en temps perdu), perturbation du cycle de l'eau par artificialisation excessive des sols, pertes de biodiversité, vulnérabilité accrue aux risques naturels, «ghettoisation», etc.

5. Réussir la double intégration verticale et horizontale du développement : territoires, projets, politiques et organisation de la filière du savoir

Le développement durable en espace rural suppose de réussir la double intégration, verticale (filières) et horizontale (territoires), du développement, ce qui nécessite des dynamiques de projets / territoires aux bonnes échelles géographiques.

5.1 L'intégration verticale du développement

L'intégration verticale, condition de la professionnalisation de la petite agriculture au Sud et à l'Est, peut s'opérer soit par agrégation des petites exploitations avec des opérateurs disposant déjà de fortes capacités managériales et d'accès au marché, soit à partir de la base, par organisation locale des producteurs et «montée d'échelle» économique (scaling up). Une grande partie des territoires ruraux des pays en développement ne disposant pas d'acteurs à forte capacité managériale, il est clair que l'approche «bottom up» est incontournable si l'on veut réussir le développement. L'expérience montre aussi que l'approche ascendante est en général la plus efficace en termes de développement et de l'intérêt des producteurs. Elle leur permet en effet de demeurer maîtres d'eux-mêmes plutôt que d'être dominés par des grands acteurs. Partant du territoire local et de ses ressources, l'approche ascendante permet en outre l'émergence de filières adaptées aux terroirs et donc de nouvelles agricultures et ruralités de qualité. La réussite de l'approche ascendante est donc fondamentale pour tous les territoires difficiles. Elle suppose cependant que les producteurs de ces territoires soient efficacement appuyés par l'administration, par le crédit agricole et par la «*filière du savoir*» pour pouvoir se professionnaliser, s'organiser, valoriser leurs ressources et accéder au marché, ce qui pose la question des nouveaux rôles à jouer par les différents acteurs et celle du «*comment*» de la mise en oeuvre des politiques et projets de développement.

C'est pour ces différentes raisons que le «*Plan Maroc Vert*» a mis en avant le principe d'«*agrégation*» dans son premier Pilier, et qu'il comprend un «*Pilier 2*» spécifiquement dédié au développement solidaire et durable de la petite agriculture dans les territoires difficiles, avec, pour objectif, la professionnalisation dans

les meilleurs délais de plus de 600.000 exploitations. Et c'est aussi la raison pour laquelle, une réflexion approfondie a été conduite par le CGDA (Conseil Général du Développement Agricole du Maroc) sur le comment de la mise en oeuvre de ce Pilier II.

La principale conclusion à retenir est la nécessité d'une véritable «*révolution culturelle*» pour les familles concernées, pour l'administration, et pour l'organisation de la «*filière du savoir*» :

- Pour les *familles concernées*, il s'agit en effet de passer du couple espace/temps limité de l'économie paysanne – c'est-à-dire l'espace du douar (terroir villageois) et le temps cyclique des saisons - au couple espace/temps élargi de l'économie agricole et rurale moderne. On comprend ici la capacité pour ces familles à se professionnaliser et à se structurer pour, d'une part se regrouper et nouer des relations avantageuses avec les opérateurs du marché situés en aval et, d'autre part, se projeter dans le temps (à au moins 2 ou 3 ans) pour s'engager dans la logique de «projet».
- Pour l'*administration de l'Etat*, la révolution culturelle à réussir consiste à sortir d'une logique de «*maître d'ouvrage*» (qui définit et décide lui-même des projets et mobilise directement les entreprises de travaux pour leur réalisation), de financements de type «guichet» qui ne bénéficient qu'à la petite minorité d'exploitations qui peuvent y avoir accès, ou de distributions gratuites de plans ou engrais, pour considérer toutes ces petites et moyennes exploitations comme des entreprises en puissance pleinement responsables de leurs choix et capables de prendre des risques. Il s'agit donc pour l'Etat de créer un cadre porteur permettant à chaque douar et à chaque exploitation et à leurs regroupements de s'engager dans des «*plans de progrès*», individuels et/ou collectifs, chaque projet devant être considéré comme celui de l'exploitation ou du groupe concerné (groupement, coopérative, communauté locale, etc.). C'est donc des dizaines ou centaines de milliers de projets qu'il convient de pouvoir instruire et soutenir, ce qui nécessitera des institutions (administration déconcentrée, agence de paiement...) capables, comme en Europe, de le faire.
- Pour la «*filière du savoir*» (de la recherche agronomique à la vulgarisation agricole de terrain), il s'agit d'apporter aux exploitations et groupes concernés le «service» qui leur permette d'élaborer ces projets et d'appuyer efficacement leur mise en oeuvre. Ceci suppose de bien distinguer les fonctions de «*front office*» de celles du «*back office*». Le «*front office*» est la structure de proximité qui, sur le terrain, à l'écoute de son territoire et de ses acteurs, peut repérer ceux prêts à s'engager dans la logique de projet puis les aider à l'élaborer et

à le mettre en œuvre en mobilisant en tant que de besoin les ressources spécialisées du «back office». Le «front office» devrait donc être considéré comme le «*maillon stratégique*» d'une mise en œuvre réussie du Pilier II. La réforme actuellement en réflexion de la vulgarisation agricole (évolution des CT, «centres de travaux») est donc à notre avis d'une importance première pour le Maroc.

La montée d'échelle économique peut conduire à une organisation emboîtée à plusieurs niveaux de territoires/acteurs à savoir :

1. l'exploitant / exploitation;
2. le groupement / douar;
3. la coopérative, à l'échelle par exemple de la commune, laquelle peut, le cas échéant, mettre à disposition un terrain ou des services, pour regrouper l'offre locale, la conditionner, la transformer et la «packager»;
4. le GIE ou groupement de coopératives, par exemple à l'échelle du cercle, échelle à laquelle il est déjà possible d'accéder à des marchés élargis (régionaux, nationaux, voire internationaux) et de structurer des premières interprofessions.

Pour les produits de terroirs qui nécessitent leurs reconnaissances par des indications géographiques officielles (IGP, AOP), l'organisation de la filière doit conduire à la mise en place d'un organe de défense et de gestion (ODG). L'expérience européenne et la jeune expérience marocaine montrent que les territoires à considérer peuvent aller du terroir très local à de très grands territoires eux-mêmes formés d'une multitude de petits terroirs. Ainsi, au Maroc :

- l'AOP «huile d'olive de Tyout Chiadma» est un petit terroir de 120 hectares géré par une coopérative qui a elle-même été responsable de la définition du cahier des charges de l'appellation d'origine (avec l'appui du CT, de la DPA d'Essaouira et de l'INRA de Marrakech),
- l'AOP «safran de Taliouine» intéresse 2 cercles (Taliouine et Tazenakht) et s'étend donc sur ce que l'on peut appeler une «petite région», ici celle du massif du Siroua,
- l'IGP «argane» recouvre toute l'arganeraie du Maroc soit un massif de 800.0000 ha. Son projet et sa mise en œuvre ont conduit à la création de l'AMIGHA, «association marocaine pour l'identification géographique de l'huile d'argan», organe de défense et de gestion qui, créé à l'initiative de la région Souss Massa Draa, regroupe les coopératives et leurs GIE (y compris celles et ceux relevant de la Province d'Essaouira), et les industriels, et associe les administrations de l'agriculture et de la forêt. Aux échelles «coopératives/communes» et «GIE/petites régions», s'ajoute par conséquent ici l'échelle «interprofession/massif».

Les autres produits et services de l'espace rural (artisanat, produits des forêts, tourisme,...) nécessitent aussi des organisations de «filières» à des échelles territoriales pertinentes. Ces échelles peuvent être plurielles. Ainsi pour le tourisme rural, l'échelle de la «petite région» est en général une bonne échelle. Ce peut être une vallée, plateau ou «pays» (par exemple le «pays du Vigan ou le plateau de l'Aubrac en France; la vallée des Aït Bougmez au Maroc) ou un espace rural autour d'une ville (Chefchaouen et Essaouira au Maroc) où le développement actuel du tourisme rural tend à former un ensemble territorial.

L'expérience montre cependant que des massifs plus vastes peuvent aussi devenir des «destinations touristiques», à l'exemple des Hautes Cévennes après la création du parc national lequel a joué un rôle important de promotion, de rencontre et de développement autour d'un grand projet de conservation et valorisation des ressources patrimoniales uniques par leur valeur et leur histoire.

Ces territoires de projets et projets de territoires ne correspondent que rarement aux territoires politico-administratifs (régions, départements/provinces). Les échecs dans les IG correspondent d'ailleurs souvent à des produits qui sortaient de la logique «terroir» et de rationalité économique d'organisation territoriale de la filière. Cependant, certains territoires politico-administratifs correspondent effectivement à de vrais ensembles culturels et naturels qui ont une logique économique et peuvent devenir de véritables destinations touristiques. L'expérience française montre aussi l'intérêt potentiel d'une organisation économique des acteurs du tourisme rural à l'échelle régionale ou départementale (à l'exemple des relais départementaux des gîtes ruraux) pour l'animation professionnelle et la mise en marché, un type d'organisation qui permet de couvrir l'ensemble du territoire national et qui n'empêche pas des réseaux professionnels structurés à l'échelle des territoires de projets (petites régions ou massifs formant une «destination»).

5.2 L'intégration horizontale du développement

L'intégration horizontale du développement renforce l'efficacité économique des filières et peut seule garantir la «durabilité» du développement. Elle permet en effet de :

- identifier les ressources territoriales, y compris latentes, valorisables économiquement,
- mettre en adéquation les dynamiques socio-économiques et les enjeux territoriaux, notamment ceux relatifs à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris le cas échéant par des décisions d'arbitrage,
- créer des «paniers de biens et services» territorialisés à dividendes multiples.

La réflexion marocaine et l'expérience d'autres pays ont, à cet égard, montré l'importance de pouvoir agir à plusieurs échelles de territoires, à savoir notamment :

- le «terroir villageois», c'est à dire au Maroc, le douar et son espace agro-sylvo-pastoral,
- l'aire pastorale,
- la «petite région»,
- les territoires pertinents pour la gestion de l'eau au-delà du terroir de base : nappe, vallée, bassin versant, périmètres, grand ensemble hydrographique,
- la ville et sa périphérie agricole.

L'échelle du *terroir villageois* est importante car il s'agit de l'unité de base de la vie socio-économique ainsi que pour la gestion des ressources naturelles (eau, terres, parcours en collectif et forêt). C'est donc l'échelle où peut s'organiser les règles de bonne gestion de ces ressources et le contrôle afférent. Agir à cette échelle est une nécessité car :

- de nombreux exemples montrent que les communautés locales ont pu dans le passé mettre au point des règles de gouvernance locale adaptées aux enjeux de la durabilité et de l'équité. Ces communautés sont encore très vivantes et solidaires dans nombre montagnes et oasis du Sud méditerranéen. Elles savent parfaitement la réalité des usages socio-fonciers,
- la dégradation actuelle des ressources par la désertification témoigne cependant d'une exploitation devenue largement minière des ressources collectives des parcours, et donc d'un défaut de gouvernance locale,
- ce défaut résulte en partie de la non reconnaissance des droits et devoirs des usagers par les autorités,
- de nouvelles articulations entre Etats et communautés locales pourraient permettre de renouer avec des pratiques de gestion durable, quitte à accompagner la reconnaissance des réalités socio-foncières et des droits d'accès aux ressources de règles et de devoirs ainsi que, le cas échéant, de paiements pour services environnementaux, par exemple pour la mise en repos et la suppression du surpâturage (par recours à la complémentarité).

Si l'échelle du terroir villageois est incontournable, l'échelle du «projet» peut être plus large et couvrir plusieurs douars, chaque terroir (ou aire pastorale) pouvant, dans cet ensemble, être appuyé pour élaborer son propre projet.

On peut ici citer l'exemple du projet PRODESUD en Tunisie du Sud Est dont la réussite a été rendue possible par l'application de la méthode LSFD (lecture socio-foncière des terroirs), définie avec l'appui de

G. Lazarev, ce qui a conduit les autorités tunisiennes à reconnaître l'importance de la réalité tribale pour la gestion responsabilisée des ressources. Au Maroc, il est dommage que le projet PABVOL (projet d'aménagement du bassin versant de l'oued Lakhdar dans la province d'Azilal) n'ait pu aboutir de même car il avait très bien démarré. Plusieurs années après la fin du projet, on pouvait en effet encore constater combien la confiance avait pu être établie entre les 4 techniciens du projet (des agents de la DPA d'Azilal) et les communautés des douars. Et cette confiance, qui avait permis le développement local, aurait pu être mise à profit pour la restauration et la gestion des ressources naturelles. L'arrêt du projet ne l'a pas permis. Le projet a cependant montré la possibilité de mettre en place assez rapidement des «front offices» de qualité, à l'écoute du territoire local.

L'échelle de la «petite région» est une autre échelle essentielle puisque c'est celle où peut s'organiser le «panier de biens et services» et donc commencer à s'articuler les deux dimensions, verticale et horizontale, du développement.

On soulignera enfin l'importance pour la Méditerranée de l'échelle *nappe/périmètre irrigué* tant les taux actuels de surexploitation conduisent directement des régions agricoles importantes à l'impasse et nécessitent de mettre en place des projets de territoires pour des actions visant à la fois la ressource et la demande en eau : mobilisation d'un côté de nouvelles ressources lorsque c'est possible et réduction de l'autre des pertes et mauvaises utilisations (gestion économe et efficace), y compris le cas échéant par évolution des productions et des filières.

Remarquons enfin que ces échelles sont en général d'ordre infra ou supra communal et ne correspondent pas aux territoires politico-administratifs. Ceci a conduit notamment en Europe à développer de nouvelles politiques et institutions à des échelles territoriales mieux adaptées, le cas échéant par des formules d'intercommunalité. L'échelle communale et l'engagement des communes sont par contre déterminants pour ce qui concerne l'organisation des services publics contribuant au développement agricole et rural.

5.3. Politiques et institutions pour les territoires de projets et les projets de territoires en espace rural

Plusieurs types de politiques publiques et d'institutions ont été progressivement développées et «territorialisées» pour réussir la double intégration verticale et horizontale du développement.

Les *politiques agricoles*. Elles sont fondamentales pour le développement (professionnalisation de la petite

agriculture, accès au marché), pour les territoires ruraux et pour la gestion durable des ressources naturelles. On peut citer notamment : i) les «*politiques de structures*» qui ont permis en France cette professionnalisation dans les années 1960 et justifié la création du CNASEA (centre national d'aménagement des structures des exploitations agricoles) et des ADASEA (associations départementales), et leur prolongement par la mise en place de projets de territoires sous la forme d'OGAF (opérations groupées d'aménagement foncier), ii) les politiques de filières, iii) les politiques d'irrigation qui ont conduit à la création d'agences spécifiques aux grands périmètres (à l'exemple des offices régionaux de mise en valeur agricole du Maroc : ORMVA) et à celle d'associations d'usagers d'eau agricole (AUEA), iv) les politiques de l'origine qui ont conduit à la création d'institutions nationales spécialement dédiées (l'INAO en France, la Commission nationale des signes d'origine et de qualité au Maroc) et à la reconnaissance officielle des aires et cahiers des charges des produits d'origine (AOP et IGP), de leurs organes de défense et de gestion et des organismes certificateurs, v) les politiques agricoles de développement rural du Pilier II de la PAC qui ont par exemple conduit à la mise en place de mesures agri-environnementales (MAE) ou des projets de territoires LEADER et de leurs groupes d'action locale (GAL) en Europe, vi) leur équivalent dans le Sud méditerranéen qui a conduit notamment à des projets de développement rural intégré (DRI) comme les projets PRODESUD ou PABVOL cités plus haut.

Ces politiques ont pour elles de s'adresser aux acteurs déterminants du développement et de la gestion des ressources (les agriculteurs et les communautés) et de couvrir un spectre très large allant de la recherche et formation et de l'aménagement rural à la régulation et organisation des marchés et du crédit au développement et à la gestion des ressources y compris forestières. Elles forment donc un «tout» qui dispose de ressources humaines variées, du local (vulgarisation) au national, et d'une panoplie large d'outils d'action. Bien mises à profit, ces capacités peuvent transformer radicalement un pays.

Les *politiques d'aménagement du territoire* ont dans un pays comme la France aussi joué un rôle important pour certains territoires ruraux. Elles ont notamment initié la création du Conservatoire du littoral et la politique de la montagne avec la délimitation des «massifs» et la création de «comités et commissariats de massifs», et de fonds d'intervention très souples (ex FIDAR, fonds interministériel de développement et d'aménagement rural). L'avantage de la politique interministérielle de la montagne vient de cette souplesse et du mandat très large, les actions pouvant couvrir tout le champ de l'aménagement, du développement et de l'environnement. La dimension

des massifs est cependant telle que sauf le cas particulier des Hauts de la Réunion, cette politique ne pouvait pas réellement impulser une véritable dynamique de «développement local». Au Maroc, les Agences de développement régional notamment l'Agence du Sud, ont pu bénéficier de mêmes avantages et initier de nouvelles dynamiques rurales.

L'élaboration de schémas nationaux visant un développement équilibré et durable du territoire national est aussi du ressort de l'aménagement du territoire. L'expérience montre cependant que des visions contradictoires avec cet objectif (schémas renforçant la littoralisation ou l'étalement urbain) ont pu émerger dans certains pays tant la vision urbaine et économique dominante a pu influencer la pensée de certains «experts» et bureaux d'étude !

Les *politiques d'environnement*, parfois en partie intégrées aux ou initiées par les politiques agricoles/forestières ou d'aménagement du territoire ont pris ces dernières années une importance croissante en espace rural.

On doit citer notamment la politique d'espaces protégés, parcs naturels régionaux et parcs nationaux, qui a pris dans plusieurs pays européens une importance clef pour l'émergence de territoires de projets et de projets de territoires en espace rural. Ces parcs qui sont en même temps des territoires officiellement délimités et des institutions chargées de définir et mettre en œuvre les «projets de territoires» sont en effet pour beaucoup d'entre eux devenus des «laboratoires de développement durable» et des outils d'aménagement du territoire. La démarche «parc naturel régional» (PNR) mise en place en France suite à une mission en Allemagne et à un séminaire organisé par Serge Antoine avec des hauts fonctionnaires, des agronomes, des bergers, des forestiers, des élus, des philosophes, etc. a notamment fait ses preuves. Elle permet en effet de mobiliser les différents acteurs d'un territoire à forte identité et d'une dimension suffisante (ex : Lubéron, Vercors, Haut Jura, Livradois-Forez, Grande Brière...), au premier rang les communes membres volontaires, et de pouvoir ainsi justifier une équipe permanente d'ingénierie de l'environnement et du développement capable d'aider ces acteurs à définir et mettre en œuvre le projet. La démarche PNR oblige aussi à élaborer un projet à 12 ans qui dépasse donc le temps électoral et qui doit être de qualité si le parc veut conserver la marque «PNR», laquelle appartient à l'Etat, ainsi que le soutien de la région ou des régions concernées. Le PNR est donc une démarche qui érige un ensemble de communes en un «territoire de projet» pour élaborer un «projet de territoire» de qualité. Les bons PNR développent une véritable vision et action de développement durable de leur territoire, y compris économique. Cependant

la formule a aussi ses limites résultant souvent de l'entrée très environnementale et de l'insuffisance d'actions de type «filières».

Plusieurs parcs nationaux ont également pu jouer en France et dans d'autres pays un rôle de «laboratoire de développement durable», leur création ayant conduit à des négociations approfondies avec les acteurs du territoire (élus locaux, agriculteurs, forestiers, chasseurs, acteurs de la culture et du tourisme,...) pour la définition de projets territoriaux innovants adaptés aux enjeux locaux. Par exemple, le Parc des Cévennes a été à l'origine de nombreuses actions innovantes visant la protection active des paysages culturels dont il avait la charge : aides à la création de gîtes ruraux dans les exploitations (agrotourisme), impositions de règles architecturales et aides financières et techniques pour l'élaboration des projets, contrats avec les agriculteurs locaux pour des actions de restauration du patrimoine local, achat de foncier pour la protection de biotopes ou pour la transhumance, labellisation des agneaux de parcours, négociations pour des aménagements routiers de haute qualité paysagère, etc. Avec le temps, il est devenu une véritable «destination touristique» et sa réussite a montré aux acteurs l'importance stratégique de l'environnement pour le développement.

Le succès de ces parcs est tel que leur nombre s'est fortement multiplié en France, Espagne et Italie (50% du territoire de la région Provence Alpes Côte d'Azur en bénéficient) et que les actions qu'ils ont développées ont pu faire école dans les territoires voisins ne bénéficiant pas du statut protégé. Dans d'autres pays par contre les parcs sont restés des parcs «papiers» ou des parcs cantonnés dans des approches de protection réglementaire classique, inadaptées aux écosystèmes méditerranéens (seulement 2% de l'espace méditerranéen est peu anthropisé et peut donc être protégé dans sa qualité patrimoniale, fruit d'une coévolution nature/culture sans maintien d'une activité économique). Ces approches ont d'ailleurs pu, dans certains cas, produire des effets pervers.

Les autres politiques d'environnement importantes sont notamment les politiques de l'eau qui outre la politique d'offre (construction de barrages) ont en effet conduit à la création de comités et d'agences de bassins à l'échelle des grands ensembles hydrographiques, à l'affirmation de nouveaux principes pour la gestion durable de la ressource et à la mise en place d'une directive cadre au niveau européen, laquelle impose l'application de ces principes et l'élaboration de plans d'action territorialisés pour le retour au bon état écologique des masses d'eau.

L'expérience montre cependant que les objectifs fixés par les politiques d'environnement intéressant l'espace rural et ses ressources naturelles ne peuvent pas être atteints sans la mise en place de combinaisons d'outils relevant à la fois des politiques de l'eau et de celles de l'agriculture. L'élaboration de «policy mix» adaptés aux enjeux des territoires est donc d'une importance décisive.

D'autres politiques peuvent impulser des dynamiques de projets de territoires en espace rural. On peut citer notamment les politiques communales et d'intercommunalité, lesquelles peuvent couvrir des champs variés, très ciblés ou plus transversaux, y compris les «pays» et leurs comités de développement initiés en France par la politique d'aménagement du territoire. L'expérience montre que les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important par exemple pour le développement du tourisme, sans qu'elles en aient l'exclusivité, les politiques agricoles (projets LEADER), d'espaces protégés (parcs), de tourisme (pays d'accueil,...) et de montagne pouvant aussi jouer un rôle important d'impulsion.

Au Maroc, la politique de développement humain et celle de développement social ont pu initier une certaine souplesse d'action et de nouvelles dynamiques territoriales locales, avec parfois l'appui de l'administration déconcentrée de l'agriculture.

D'autres politiques, notamment celle de filets sociaux (politique de la caisse de compensation), pourraient gagner à se «territorialiser». Avec la montée structurelle du prix du gaz et du blé, le coût des systèmes de subventions peu ciblées à la consommation des produits alimentaires et énergétiques de base a en effet explosé (il peut peser jusqu'à 5% du PIB au Maroc et dépasse l'ensemble du budget d'investissement de l'État) et il atteindra rapidement ses limites. Un tel système a aussi des effets pervers en termes de développement durable puisqu'il peut conduire à subventionner la surexploitation de l'eau ou les importations. La nécessité d'un meilleur ciblage par des interventions territorialisées sur les zones de pauvreté est une piste à explorer. Elle pourrait en effet réduire le coût public de la mesure mais aussi faire de ces aides un vecteur remarquable de développement durable. L'expérience récente de plusieurs pays d'Amérique latine a en effet montré que des systèmes de transferts monétaires avec conditionnalité sociale (assiduité et progrès scolaires, visites régulière aux dispensaires pour le traitement en amont des problèmes de santé, qualité de l'alimentation) pouvait permettre une sortie effective à terme de la pauvreté. Le Maroc sera peut-être le pays qui introduira aussi une conditionnalité environnementale pour en faire un outil encore plus remarquable de progrès. Son

introduction pourrait en effet conduire à des aides assorties d'engagements par les communautés concernées des douars de progrès à la fois sociaux et de bonne gestion des ressources naturelles, une bonne gestion garantie par la signature de chartes locales, mettant par exemple un terme à l'arrachage des plantes aromatiques et au surpâturage.

5.4. Quelques leçons sur les raisons de succès et d'échec des projets en espace rural

L'expérience montre que les difficultés et facteurs d'échec possibles pour l'émergence de projets de territoires et territoires de projets et pour la réussite du développement sont nombreux. Il s'agit notamment de :

- projets dits «participatifs» qui ne le sont pas : approches technicistes et standardisées de type «top down» ne permettant pas de mobiliser et responsabiliser les acteurs, projets réalisés par l'Etat et non par la partie intéressée,
- la non capitalisation des acquis, du manque de continuité, de l'arrêt brutal de la dynamique en fin de projet,
- politiques et projets sectoriels agissant sans cohérence sur le même territoire, absence de policy mix, manque de coordination et de coopération entre départements ministériels, émiettement institutionnel,
- l'addition de projets de qualité très variable réalisés par des ONG ou financés par des bailleurs, chacun avec sa propre méthode, etc.,
- l'insuffisance d'approche «économique» et «environnementale» (cas des projets de DRI se contentant d'une liste d'actions d'équipements,...),
- la mobilisation de bureaux d'étude pour réaliser des tâches qui relèvent d'un «front office» (ex : établissement du diagnostic territorial participatif),
- la précipitation, le manque d'exigence dans la qualité et la maturation du projet,
- le maintien de mesures nationales sectorielles contradictoires avec les objectifs territoriaux et l'impératif de la durabilité, par exemple de certaines subventions de politiques agricoles ou de politiques d'investissements, accordées sans conditionnalités.

A contrario, les conditions de succès sont principalement les suivantes :

- l'implication forte des acteurs locaux et/ou professionnels dans l'élaboration et la mise en oeuvre de «leur» projet,
- la non confusion entre le «projet de territoire» planifié à moyen terme qui constitue un document cadre (à l'exemple des chartes des parcs naturels régionaux ou des OGAF) et les très nombreux projets individuels ou collectifs dont la réalisation au cours du temps contribuera à atteindre l'objectif fixé pour le territoire. Une fois le «projet de territoire» défini, chiffré et

validé, tous les projets des différents acteurs dont la réalisation contribuera à la mise en oeuvre du projet de territoire doivent ainsi pouvoir être appuyés. Le «projet de territoire» doit donc être compris comme une vision et un «programme» dont le financement à moyen terme doit pouvoir être assuré. Il clarifie les objectifs globaux à atteindre et peut préciser les règles de financement (taux de subvention, critères et procédures de validation) des différents «projets» individuels et collectifs qui seront soutenus pendant la durée de mise en oeuvre du programme. Les acteurs locaux (agriculteurs, hébergeurs, communes, coopératives,...), futurs responsables des projets, sont ainsi informés des règles fixées (les subventions dont ils peuvent bénéficier et les conditions d'octroi) et incités à élaborer leurs propres projets avec l'appui des équipes d'ingénierie. Les décisions de financements des projets des acteurs gagnent à pouvoir être prises au niveau le plus déconcentré (ex : décision du directeur du parc après avis d'une commission ad hoc, décision du préfet/gouverneur pour un projet de développement agricole local après avis d'une commission agricole, etc.). La contractualisation entre l'autorité et le porteur de projet permet de préciser les engagements réciproques des parties prenantes.

- la présence d'équipes d'ingénierie au service du territoire, constituant des masses critiques minimum, très motivées, pluridisciplinaires et constituées de front offices et de back office de 1er niveau. Par exemple les équipes des parcs comprennent classiquement plus d'une vingtaine d'agents recouvrant une grande diversité de métiers et fonctions : agronomes, architecte, écologue, appui au montage de projets individuels, etc. L'équipe doit être capable d'élaborer le diagnostic participatif et le projet cadre du territoire comme d'aider les acteurs professionnels et locaux à élaborer leurs propres projets s'inscrivant dans le projet global.
- La possibilité de faire appel à des back offices de niveau supérieur et notamment à des «centres de ressources» nationaux.
- L'exigence dans la qualité des projets (projet du territoire, projets individuels et collectifs), ce qui nécessite notamment de prendre le temps nécessaire à sa bonne maturation et des systèmes de validation exigeants et transparents et, le cas échéant la mise en place de commissions d'experts ou de comités scientifiques. L'exigence de qualité est notamment importante pour les projets de parcs et les projets d'IG. C'est en effet la qualité du projet qui vient créer ou conforter la réputation des «vrais» parcs et produits d'origine. La réputation acquise en retour a valeur internationale et elle constitue un atout fort pour la réussite territoriale. Elle explique largement le succès des IG et des parcs, et leur intérêt relatif par rapport aux approches de type «pays» ou «pays d'accueil», ces

dernières ne pouvant d'ailleurs justifier d'équipes d'ingénierie importantes.

- le «mieux d'Etat» par sa capacité à mobiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs pour un développement durable et donc et des partenariats noués à tous niveaux entre l'administration, les élus, organisations professionnelles et ONG,
- l'émergence et l'implication de «leaders» professionnels et locaux,
- des systèmes et mécanismes de financement souples adaptés aux spécificités des enjeux territoriaux,
- des approches «filiales» qui n'oublient pas les enjeux territoriaux et la dimension multidimensionnelle du développement durable (l'expérience montre par exemple que des politiques de produits de terroirs peuvent dans certains cas «tuer» le terroir !) et des approches de territoires qui n'oublient pas les enjeux de l'efficacité économique et l'importance des filières,
- l'innovation,
- le mieux d'Etat par la capacité à veiller à la convergence et cohérence d'intervention des politiques et projets et par la capacité à éviter une dispersion institutionnelle et une trop forte segmentation sectorielle des interventions. La nécessité d'une approche intégrée du développement rural en montagne justifierait notamment à notre avis de ne pas séparer les politiques et moyens d'ingénierie de l'agriculture et de la forêt.
- L'adaptation de l'offre de crédit pour soutenir depuis des microprojets individuels jusqu'à des projets collectifs lourds.

5.5 Les niveaux de territorialité, le développement et le nouveau rôle des régions

Une des difficultés de l'organisation du développement en espace rural est que les territoires pertinents pour l'organisation des filières, pour la gestion des ressources naturelles et pour la réussite de la double intégration verticale et horizontale du développement (paniers de biens et services) ne correspondent pas en général avec la délimitation des territoires des collectivités territoriales et des échelons déconcentrés de l'Etat.

On a en effet mis en exergue notamment l'importance de l'échelle du «terroir villageois» (le douar et son espace agricole) et celle de la «petite région», c'est à dire d'échelles de territoire qui, au Maroc, sont de niveaux infra et supra-communal. La commune rurale, si elle est un acteur essentiel du développement, est par ailleurs en général trop petite pour justifier d'une équipe d'ingénierie du développement permanente et pluridisciplinaire, laquelle ne pourrait d'ailleurs pas facilement solliciter les ressources de back offices relevant de la politique agricole ou de la recherche. Les moyens des communes rurales sont d'ailleurs limités ce qui les différencie des grandes communes urbaines et explique les limites de la décentralisation en espace rural

et la nécessité de politiques d'appui spécifique (agriculture, aménagement du territoire, espaces protégés,...).

Il convient cependant que les différents niveaux d'organisation territoriale puissent jouer leur rôle pour le développement et pouvoir couvrir l'ensemble de l'espace rural et des acteurs de son développement, en veillant à la bonne efficacité globale du système et donc à la bonne répartition des fonctions entre les différents niveaux de territorialité.

La réflexion développée notamment sur le «comment» de la mise en œuvre du Pilier II du Plan Maroc Vert a, à cet égard, mis l'accent sur les points importants :

- S'il est nécessaire de pouvoir atteindre chaque douar et chaque exploitation, il n'est évidemment pas possible de mettre en place dans chaque commune un «front office» de qualité pour le développement agricole et rural. L'échelle territoriale à laquelle ces structures d'ingénierie de proximité peut s'organiser est donc celle du «cercle» qui correspond à celle de la «petite région» (l'arrondissement en France). C'est d'ailleurs à cette échelle que se retrouvent en général les structures de proximité du développement (vulgarisation agricole) en France comme au Maroc (CT et CMV).
- Pour atteindre chaque douar de nouveaux partenariats peuvent être trouvés avec les communes et ONG de développement local. L'importance du douar et sa non existence juridique actuelle militent d'ailleurs pour explorer la possibilité de nouvelles articulations fonctionnelles entre communes rurales, douars et associations de développement local.
- Pour atteindre la masse critique indispensable, les différents fronts offices et le back office de 1er niveau peuvent être réunis dans un seul ensemble fonctionnel à l'échelle provinciale ou, le cas échéant, interprovinciale. Le niveau provincial est aussi important car c'est celui, qui, s'agissant des projets agricoles et ruraux locaux (projets des exploitations, des coopératives, des terroirs), a en général vocation à être l'échelle d'instruction et de décision. C'est enfin celui où l'Etat peut veiller à la bonne convergence et cohérence des projets et des interventions (rôle de coordination des préfets/gouverneurs).
- L'échelle régionale a normalement vocation à devenir celle de la planification et de l'impulsion et du contrôle des échelons locaux. C'est une fonction absolument stratégique pour la réussite du développement durable en espace rural et sur laquelle il convient donc d'insister.

L'échelle régionale peut permettre en effet de :

- mieux comprendre les spécificités des territoires relevant du territoire régional et les défis à relever,
- territorialiser la planification et donc de contribuer à celle des politiques sectorielles, notamment agricole,
- veiller à une meilleure cohérence entre les

différentes politiques sectorielles sur le territoire régional et à la prise en compte par ces différentes politiques des enjeux régionaux,

- accélérer la décision,
- veiller à la bonne mobilisation, responsabilisation et efficacité des échelons administratifs plus locaux.

Jouer ce rôle suppose que l'échelon régional ne se perde pas dans l'action locale et dispose de capacités réelles d'analyse, de prospective et de planification. Ceci peut justifier, outre une plus grande décentralisation et décentralisation (rôle interministériel des walis/préfets, créations de directions régionales dotées d'une forte autorité), de mieux structurer les ressources de back office de niveau régional (universités, plateformes agritech,...) et de mettre en place des cellules de prospective et offices d'étude et d'aménagement.

La *prospective territoriale* mériterait en effet de devenir une priorité pour alerter sur les risques de scénarios au fil de l'eau (politiques sectorielles et environnementales non coordonnées et peu territorialisées) et aider à faire émerger des visions partagées adaptées aux spécificités territoriales. C'est notamment important pour mieux *mettre en cohérence les dynamiques de filières et la gestion de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique*.

La planification stratégique peut, comme dans les parcs, fixer les grands objectifs à atteindre et préciser les règles qui s'appliqueront aux projets (niveaux de subventions, conditions d'octroi). Portant sur une grande diversité de petites régions (agricoles, rurales,...), elle doit cependant prendre en compte la diversité des territoires à couvrir. L'implication des régions (à l'exemple de la région Souss Massa Draa) pour la définition d'une vision régionale, la création de directions régionales de l'agriculture et l'élaboration au Maroc d'une première génération de programmes agricoles régionaux signés entre l'Etat, les conseils régionaux et chambres régionales d'agriculture constituent des pas en avant essentiels, mais il y a encore beaucoup à faire pour que cet échelon clef puisse jouer pleinement son rôle.

5.6 Double intégration horizontale et verticale du développement, niveaux de territorialité et articulation avec la filière du savoir

On peut en conclusion de ce chapitre proposer le tableau suivant résumant le schéma d'articulation possible entre niveaux de territoires, organisation de la filière du savoir et double intégration, verticale et horizontale, du développement.

Tableau 3. Territoires, filière du savoir et double intégration du développement rural durable

Niveau	Fonction	Filière du savoir	Double intégration du développement durable (verticale/horizontale)
macro-régional (Med, Euromed)	Prévention des conflits, gestion du destin commun, directives et stratégies cadres	Back office 4 Partage régional des expériences et de savoirs	promotion internationale écoregion vision régionale de l'eau et de la sécurité alimentaire, stratégie cadre de développement durable
National	Lois Politiques d'environnement et développement	(Universités INRA, IAV, ENA,...) Centre de ressources (CRP2 : pilier 2)	politique filières/territoires promotion d'approches «bottom up»
Régional	Planification et impulsion	Back Office 2	Stratégie articulation Filières / territoires
Local	Province : Instruction et validation des projets	Back Office 1 + Front Office = Masse critique	GIE
	Petite région Cercle : centre de services de proximité		
	Commune	Nouvelles articulations communes/ douars/Rencontre savoir formel / savoirs locaux	Coopérative
	Douar Exploitation		
			Exploitations

Le tableau 3 permet de bien mettre en évidence l'importance clef des 3 niveaux de territoires suivants pour un développement territorial durable en espace rural :

- la région,
- la «petite région»,
- le douar/terroir villageois.

Conclusion

Le concept de «*développement durable*», introduit par la commission Brundtland et par la conférence de Rio de 1992, s'est imposé par le constat d'évidence de notre échec collectif : le développement tel que jusqu'alors piloté par le marché ou/et par les Etats crée des «non durabilités»- inégalités sociales et territoriales, non développement de territoires marginalisés, dégradations cumulatives des ressources naturelles et de l'environnement- mettant en péril notre avenir commun. Or, l'analyse du passé nous montre que nombre de territoires confrontés à la conjonction de problèmes écologiques, climatiques et de dépendance alimentaire ont connu un effondrement général avec crise alimentaire, désagrégation politique et instabilités en cascades. Sans bifurcation de nos trajectoires actuelles, ce pourrait demain survenir à nouveau et, pour la première fois, à l'échelle planétaire.

Près de 20 ans plus tard, le message de Rio ne s'est pas suffisamment traduit en changements concrets dans les visions de développement, dans les politiques et dans les pratiques. Les nouvelles crises, financières, climatiques, écologiques, alimentaires, révèlent aujourd'hui des risques de «ruptures» rapprochées et donc la nécessité de réponses d'une toute autre ampleur. Des engagements et des innovations en nombre croissant y contribuent heureusement.

Ces réponses encore largement à construire ne viendront pas que de la technologie ou de la signature d'accords environnementaux internationaux. Elles passeront aussi et principalement par de nouvelles *organisations sociales* permettant, du local au régional et jusqu'aux grandes firmes, la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs et leur responsabilisation en tant qu'«*agents de développement durable*». Les communautés locales et les agriculteurs, gestionnaires de la biosphère et des écosystèmes et garants de notre sécurité alimentaire, sont naturellement en première ligne.

L'approche territoriale est la seule qui permette d'intégrer les 3 dimensions du développement durable tout en mobilisant et responsabilisant des acteurs clefs du développement et de l'environnement concernés par les mêmes ressources. Elle seule peut

donc donner une nouvelle efficacité et cohérence aux politiques, y compris d'ailleurs les diverses politiques environnementales (eau, climat, biodiversité, désertification, risques,...), dont la sectorialisation peut être source d'incohérences, de faible efficacité et d'externalités négatives.

Notre avenir commun dépendra donc très directement de notre capacité collective à mettre en place les politiques, institutions et process permettant l'émergence sur tous les espaces ruraux, littoraux et urbains de «*territoires de projets*» et de «*projets de territoires*» capables d'entraîner dans la durée cette mobilisation et cette responsabilisation. Ces concepts devraient ainsi avoir vocation à entrer au cœur de la réflexion politique et académique comme de l'action concrète sur le terrain.

Si les grandes villes et agglomérations peuvent disposer de capacités politiques et d'ingénierie puissantes pour s'engager dans un développement urbain durable «post moderne», tel n'est pas le cas des acteurs du développement rural. En espace rural, les questions sont complexes et les capacités des autorités locales et des groupes professionnels souvent limitées.

En appui aux Etats, autorités locales, communautés, agriculteurs, artisans, acteurs du tourisme,..., la *filière du savoir* (recherche, formation et développement) a par conséquent un rôle décisif à jouer dans les territoires ruraux pour aider à la mobilisation et responsabilisation des différents acteurs du progrès. L'impératif du développement durable donne d'ailleurs à la filière du savoir l'occasion et l'obligation de se repenser elle-même dans son contenu, dans son but et dans son rapport à la société. Elle l'oblige aussi à repenser son organisation, du local au régional et au national ou macro-régional. La montée de l'impératif du développement durable est donc pour elle à la fois une opportunité de renouveau et de nouvelle légitimité.

La Méditerranée est concernée au premier chef par ces questions. Opposition de plaines et littoraux convoités et d'arrière-pays marginalisés et mosaïque de territoires et de ressources complexes, magnifiques et souvent malheureusement peu valorisés, dégradés et menacés, elle n'aura en effet d'avenir dans le nouveau contexte global que si elle s'engage résolument vers l'excellence territoriale. Elle peut pour cela puiser dans ses savoirs construits avec le temps et parfois en péril, mais elle doit aussi se remettre en cause et davantage innover, échanger et coopérer.

Rapport de synthèse de l'atelier sur la thématique des impacts du changement climatique sur l'agriculture marocaine : quel agenda de recherche?

Pr. Mohamed AIT KADI

Membre résident
Académie Hassan II
des Sciences et Techniques



Le Collège des Sciences et Techniques de l'Environnement, de la Terre et de la Mer de l'Académie Hassan II des Sciences Techniques (CSTETM) a organisé en collaboration avec le Conseil Général du Développement Agricole (CGDA/MAP) et l'Institut International de Recherche sur l'Economie de Développement de l'Université des Nations-Unies (UNU-WIDER) un atelier de réflexion sur le thème «Impacts du Changement Climatique sur l'agriculture marocaine : quel agenda de recherche?» Cet atelier avait pour objectifs de :

1. Faire le point sur les travaux de recherche entrepris et/ou encours relatifs au changement climatique et ses impacts sur l'agriculture marocaine;
2. Identifier les besoins en matière de recherche pour mieux raisonner les stratégies d'adaptation.

Le Professeur A. Hassani, Directeur du CSTETM, a indiqué que le Collège a mis cette thématique en tête de ses priorités. Il a rappelé les différents défis que pose le changement climatique et le besoin de mobiliser toutes les ressources de la recherche scientifique pour nourrir la réflexion sur la stratégie d'adaptation du pays.

Dans son exposé introductif, le Pr. Mohamed AIT KADI a souligné que le changement climatique est désormais inéluctable et que le Maroc est considéré parmi les pays qui en seront le plus affectés (hot spot). Une analyse scientifique des vulnérabilités du Maroc constitue le point de départ d'une démarche d'élaboration d'une stratégie d'adaptation. Cette vulnérabilité est triple. Elle affecte la base productive de l'agriculture en raison de ses faiblesses internes et de la dégradation de ses ressources en terre et en eau, en raison des péjorations que le changement climatique entraînera sur les écosystèmes. La vulnérabilité a également une dimension sociale, marquée, en particulier, par le poids de la pauvreté qui rendra de plus en plus aléatoire l'accès aux produits alimentaires. Elle a enfin une dimension économique, celle-ci en grande partie dépendante de l'évolution de la demande et de celle des marchés internationaux et des prix agricoles. Ces vulnérabilités

risquent de s'aggraver, avec des effets forts sur la géographie agricole du pays et sur les mouvements de population. Confronté à ces risques, le Maroc se doit de les anticiper et d'agir sans attendre. Il lui faut une stratégie de sécurité alimentaire fondée sur une vision claire des évolutions futures. Elle doit se baser sur l'identification raisonnée des options et des opportunités d'action. Elle aurait trois volets. En premier lieu, une sécurisation de la base productive par une adaptation technologique au changement climatique. Le second volet concernerait la sécurisation de l'accès des populations à l'alimentation par une politique plus intensive de lutte contre la pauvreté. Le dernier volet concernerait la sécurisation de l'approvisionnement par de nouvelles orientations de la demande et des échanges internationaux. Pour mettre en œuvre une telle stratégie, le Maroc doit promouvoir des approches nouvelles. Il doit pour ce faire s'engager résolument dans un programme de recherche qui traite les multiples facettes de la problématique du changement climatique. Pr. M. AIT KADI a illustré son propos par les résultats de l'analyse de l'attribution au changement climatique de la variation des extrêmes hydrologiques du bassin du Sebou en concluant sur la nécessité impérieuse d'étendre ce type de recherche à l'ensemble des bassins hydrauliques du pays.

Prenant appui sur les travaux du GIEC, A. Moksit, a montré comment la Direction de la Météorologie Nationale s'est investie sérieusement dans le développement et l'adoption d'outils et de modèles pour réaliser «les descentes d'échelle» qui s'imposent pour mieux évaluer les impacts du changement climatique sur le Maroc. Les résultats de cet effort montrent que la température va augmenter et que les phénomènes extrêmes (vagues de chaleur, inondations, sécheresses) risquent de s'aggraver. Il a souligné les difficultés rencontrées dans cet exercice qui sont liées à la complexité de l'analyse de l'attribution des changements constatés à la variabilité qui caractérise le climat du pays qui se conjugue avec les changements globaux du climat. Il a souligné de ce fait l'importance de recherches plus fines sur ces aspects.

C'est dans cette perspective aussi que s'est inscrite l'intervention de Mr. D. Haddani, Directeur Général du Centre Royal de Télédétection (CRTS). Il a rappelé que l'action du CRTS porte sur la collecte, l'archivage et la diffusion des données et images satellites, ainsi que le développement de méthodologies concernant les domaines de la Télédétection et Systèmes d'Information Géographique (SIG) au niveau national. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement des secteurs économiques clés au Maroc dont l'agriculture. Il a décrit la palette large

des applications de la télédétection qui couvrent : (i) l'élaboration de cartes d'occupation des sols à jour à des échelles locales ou régionales; (ii) les prévisions des récoltes; (iii) le suivi de l'état des cultures durant une campagne agricole à travers les indices de végétation, etc.. Il a indiqué que le CRTS est engagé, en collaboration avec la NASA, dans un programme de recherche structuré sous forme d'une plateforme qui permettra d'offrir des outils et des bases de données en appui aux recherches sur les impacts du changement climatique dans différents domaines.

L'institut National de la Recherche Agronomique entreprend, comme l'a indiqué son directeur, le Pr. M. Badraoui, un programme de recherche illustré par les travaux sur (i) l'impact du changement climatique sur les rendements des cultures dans les différentes zones agro-écologiques du pays, (ii) l'amélioration génétique des plantes pour augmenter leur résistance à la sécheresse et à la chaleur et (iii) la dynamique territoriale et les changements dans les systèmes de culture pour augmenter la résilience.

La vulnérabilité des sols en pente à l'érosion et la sensibilité du ruissellement/infiltration de l'eau à l'intensité de la pluie, aux caractéristiques des sols et du couvert végétal ont été illustrées par les résultats des expériences menées sur un micro-bassin par le Pr A. Laouina. Elles démontrent l'aggravation des phénomènes d'érosion sans des pratiques culturales adéquates sur les sols en pente.

Le Pr. M. Besri a analysé les facteurs qui concourent à la recrudescence de maladies végétales et animales (émergentes et/ou ré-émergentes) sous l'effet du changement climatique. Il a illustré son propos par l'apparition de certaines maladies animales et végétales jusque-là inconnues au Maroc. Il a appelé à la mise en place d'un programme de vigilance/sentinelle qui suit les évolutions de ces maladies au niveau national et régional.

L'analyse économique des implications du changement climatique a connu, ces dernières années, un engouement de la part des chercheurs et économistes vers l'élaboration de modèles économiques qui prennent en compte les dynamiques complexes dans l'analyse des impacts socio-économiques et les politiques à mettre en place pour y répondre. Ces efforts ont été encouragés par les avancées technologiques dans le domaine informatique et la disponibilité de logiciels permettant l'élaboration de modèles plus sophistiqués, et donc plus proches de la réalité.

Néanmoins, et comme l'a signalé Pr. R. Doukkali dans son intervention, ces modèles ne sont pas parfaits du fait du haut degré d'incertitude dont font l'objet les projections climatiques issues des modèles météorologiques, qui sont traduites en terme de projections de rendements agricoles au travers de modèles agronomiques qui par la suite entrent dans les modèles d'analyse économique comme données de base. Il en résulte que les modèles économiques en général héritent de l'accumulation des incertitudes tout le long de cette chaîne. Il a invité à la prudence et au discernement dans l'analyse et l'interprétation des résultats au vu de leur impact sur les décisions à prendre notamment en matière d'investissements.

Ceci a conduit la communauté scientifique internationale à s'engager dans des coopérations multidisciplinaires visant à conjuguer les efforts des chercheurs dans différentes disciplines dans un effort de modélisation qui reflète les dynamiques de changement dans le monde réel. Cet effort, a indiqué Pr W. Tyner, s'est traduit par le développement de modèles intégrés qui prennent en compte les différentes dimensions de la problématique du changement climatique, c.-à-d. où la dimension économique interagit avec une partie de la dimension biophysique qui peut se traduire par les fluctuations des précipitations et leurs impacts sur la disponibilité en ressources hydriques et ce qui s'en suit comme effets par exemple sur la production agricole. Cependant, il faut souligner que ces modèles sont aussi diversifiés que les problèmes auxquels ils essaient de répondre, ou d'apporter des éléments de réponse. Il est par conséquent nécessaire dans le contexte marocain de définir les objectifs à atteindre par l'effort de recherche afin de pouvoir par la suite être en mesure d'identifier les outils ou modèles qui sont les plus aptes à s'approcher de cette réalité.

Sur ce volet, Mr L. Ouraich a présenté à l'audience une comparaison entre deux approches de modélisation qui ont fait leur preuve par le passé en termes d'analyse économique d'un vaste ensemble de problématiques, qui vont des politiques de libre échange, en passant par l'analyse de flux de commerce international, et enfin l'examen des impacts socio-économiques des politiques gouvernementales. Les deux approches sont : le Modèle d'Analyse du Commerce International (GTAP) et Pays-Spécifique modèle d'équilibre général calculable.

Le premier est un modèle d'équilibre général calculable, multisectoriel (57) et multi-régions (113) pour l'économie globale. Initialement conçu pour l'analyse des politiques du commerce international, ce dernier s'est prêté ces dernières années à l'analyse des impacts du changement

climatique sur les flux de commerce au niveau global. Récemment, plusieurs études ont été réalisées en utilisant GTAP pour l'analyse par exemple des impacts du changement climatique en terme de changements dans l'utilisation des ressources terrestres au niveau global entre activités agricoles, préservation écologique, déforestation, biocarburants, etc. (Hertel et al., 2009; Tyner and Taheripour, 2008).

L'un des avantages qu'offre GTAP est sa flexibilité en termes de partage de données avec d'autres modèles et l'intégration de nouvelles dimensions dans le but d'enrichir les possibilités d'analyse qui lui sont inhérentes. Dans ce sens, il a été récemment possible d'intégrer GTAP avec un autre modèle d'analyse économique, mais qui traite uniquement du secteur agricole au niveau global. Il s'agit du modèle IMPACT, qui est un modèle d'équilibre partiel développé à l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) (Rosegrant et al., 2009).

La particularité du modèle IMPACT est le fait qu'il inclut un module spécifique à la dimension hydrique, chose qui a été absente notamment dans la structure GTAP et qui est cruciale pour mieux appréhender les dynamiques imposées par le changement climatique au secteur agricole. Cette intégration a été d'autant plus facilitée vu la structure adoptée par les deux modèles en termes d'échelle d'analyse, où GTAP utilise une décomposition régionale globale qui se base sur la notion des Zones Agro-Ecologiques (ZAEs) qui est très similaire à celle utilisée par IMPACT se basant sur la notion des Unités de Production Alimentaires (FPU).

La deuxième approche présentée lors de cette intervention est celle qui consiste en l'utilisation de modèles d'équilibre général calculable, dits «*pays-spécifique*». Ces derniers en termes de fondements théoriques ne se différencient pas beaucoup des précédents. La particularité de ce genre d'approche est qu'elle offre la possibilité d'entreprendre une analyse plus fine au niveau national, ce qui permet de mieux appréhender les caractéristiques des secteurs de l'économie faisant objet de l'analyse. Mieux encore, ce genre de modèle permet de mieux identifier les différents impacts et leurs implications en termes de distribution des gains et pertes au niveau sectoriel, mais aussi au niveau des ménages qui sont mieux représentés que dans un modèle global. Néanmoins, l'un des challenges particulier qui nécessite une attention particulière dans ce type de modèle est l'échelle d'analyse.

Doit-on utiliser les Zones Agro-Ecologiques comme unités d'analyse, chose qui a été déjà faite par le passé, notamment par Dr. Doukkali dans son modèle d'équilibre général ou bien doit-on adopter une désagrégation encore plus fine, par exemple au niveau des bassins hydrauliques, et qui semble à priori offrir une meilleure description des dynamiques sur le terrain.

D. Laborde a souligné la complexité des interactions et donc de la modélisation. Le changement climatique conduit à une modification "exogène" (et incertaine) dans les rendements agricoles. Il importe donc d'apprécier, d'une part, les changements sur la production et le revenu (même à prix constants) pour les producteurs (ménages et pays) et, d'autre part, les changements des prix relatifs entre produits agricoles, entre l'agriculture et le reste de l'économie et entre Pays. Cela se traduit par une modification du revenu réel, des termes de l'échange et donc de la structure des échanges. La spécialisation commerciale joue un rôle important, et donc la politique commerciale aura des conséquences macroéconomiques et micro économiques de la balance courante à la solvabilité des ménages.

Conclusion

Les relations entre le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont complexes et dynamiques. Il est important de comprendre ces relations pour pouvoir mieux raisonner les réponses technologiques, techniques, institutionnelles et politiques à même d'accroître la résilience de l'agriculture marocaine. Pour ce faire, le Collège CSTETM s'emploiera vigoureusement à promouvoir au sein de l'Académie et en partenariat avec les institutions nationales concernées un programme de recherche pluridisciplinaire couvrant les multiples facettes de la problématique du changement climatique et ses impacts sur l'agriculture et les écosystèmes.

* * * * *

Activités de l'Académie

Session plénière solennelle : «La chimie face aux enjeux du développement durable»

La session plénière solennelle annuelle 2011 de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, s'est tenue à Rabat, les **16, 17 et 18 mars 2011**, sous le thème scientifique général «La chimie face aux enjeux du développement durable». Après le discours d'ouverture prononcé par le secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, le thème principal de la session fut présenté par le Pr. Jean-Jacques Bonnet, membre associé de l'Académie. M. Ahmed Réda Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a fait par la suite une présentation de l'industrie chimique au Maroc et de la stratégie sectorielle en matière de chimie.

Par la suite, trois panels ont été animés par des spécialistes du Maroc et de France. Plusieurs scientifiques et experts nationaux et internationaux sont intervenus pour traiter de la chimie et de son rôle dans le progrès social, économique et environnemental. L'Académie a ainsi pu débattre de «chimie verte et développement durable», de «chimie et santé», de «chimie et industrie», à partir des expériences vécues dans un certain nombre de pays. De même, une partie de la session a été consacrée à «La modélisation et la synthèse en chimie».

La thématique de cette session plénière a permis d'aboutir à une analyse de l'état actuel de la chimie mondiale et marocaine avec des conclusions et recommandations pour le secteur, permettant de mieux exploiter nos ressources naturelles et développer d'autres niches susceptibles d'accroître et de diversifier la productivité nationale via la science, l'innovation et la technologie.

Par ailleurs, et comme cela est de coutume, Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie a présenté le rapport d'activité de l'Académie durant l'année 2010. Ainsi, et dans le cadre de ses différentes missions qui lui confère le Dahir de sa création, l'Académie a poursuivi la politique de mise en œuvre de son plan d'action :

- en matière de promotion et développement de la recherche scientifique et technologique,
- en matière de politique de développement de la recherche scientifique et technologique,
- en matière de promotion de la diffusion de la culture scientifique,
- sur le plan international, développement de la présence de l'Académie et renforcement des liens de coopération bilatérale et multilatérale.

Après cette présentation, les académiciens ont eu une large discussion qui a permis de dégager un certain nombre de recommandations :

- renforcer la présence et le rayonnement de l'Académie dans le paysage scientifique nationale et internationale,
- reprendre le document de l'Académie sur la relance de la recherche pour mettre en œuvre les recommandations et actualiser les données y afférentes,
- alléger le programme de la session plénière, réduire le temps des exposés, privilégier l'interdisciplinarité et faire intervenir le maximum de collègues,
- organiser des stands, des posters et des tables rondes au cours de la session plénière, et encourager les jeunes chercheurs à présenter leurs travaux aux cours de la session plénière,
- faire impliquer les chercheurs dans les activités de l'Académie par le biais des collèges scientifiques en organisant des rencontres scientifiques thématiques,
- organiser une session ordinaire dédiée spécialement à la question des ressources humaines scientifiques et techniques,
- établir une liste d'experts pour évaluer les projets de recherche de l'Académie et éviter de les faire évaluer par des académiciens impliqués dans ces projets,
- réfléchir sur les questions de l'éthique et de la sécurité en science dans notre pays et susciter un débat responsable.

Les réunions des collèges scientifiques qui suivirent ont permis de passer en revue le bilan des activités de l'année 2010 et de définir le plan d'action 2011. L'élection des directeurs et des co-directeurs des collèges a donné les résultats suivants :

- **Collège "Sciences et techniques du vivant"**
 - Directeur : Pr. Albert Sasson
 - Co-directeur : Pr. Rajae El Aouad
- **Collège "Sciences et Techniques de l'environnement, de la terre et de la mer"**
 - Directeur : Pr. Ahmed El Hassani
 - Co-directeur : Pr. Mohammed Jellali
- **Collège "Sciences physiques et chimiques"**
 - Directeur : Pr. Mokhtar Essassi
 - Co-directeur : Pr. Hassan Saidi

• **Collège "Sciences de la modélisation et de l'information"**

- Directeur : Pr. Youssef Ouknine
- Co-directeur : Pr. Abdelmalek Azizi

• **Collège "Ingénierie, Transfert et Innovation technologiques"**

- Directeur : Pr. Mahfoud Ziyad
- Co-directeur : Pr. Ali Boukhari

• **Collège "Etudes Stratégiques et Développement Economique"**

- Directeur : Pr. Noureddine El Aoufi
- Co-directeur : Pr. Mohammed Berriane

Les académiciens ont reconduit par ailleurs les anciens membres du Conseil d'Académie et les membres de la Commission des travaux dans leur mandat.

En conclusion de cette session plénière, Monsieur le Secrétaire Perpétuel a rappelé quelques chantiers essentiels qui attendent l'Académie durant l'année 2011 :

- créer un comité chargé de faire des propositions concernant l'organisation, les nouvelles acquisitions et le fonds documentaire de la bibliothèque de l'Académie;
- assurer la parution deux fois par an du journal scientifique de l'Académie «frontiers in science and engineering»;
- faire avancer le projet de création de musées scientifiques, en agissant de concert avec les différents partenaires de l'Académie en particulier les AREF;
- adhérer à l'ICSU;
- actualiser le document sur l'état de la science au Maroc en faisant un état des lieux dans chaque discipline et en continuant la réflexion et l'analyse sur les questions qui se posent à tout le système (ressources humaines, statut de l'enseignant-chercheur et du chercheur, enseignement des sciences, gestion financière, enseignement des sciences, centres d'excellence,).
- renforcer les relations de partenariat bilatéral et multilatéral;

La clôture des travaux est intervenue à l'issue de cette séance au cours de laquelle l'ensemble des académiciens ont adopté un message de loyauté et de gratitude adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI – que Dieu L'assiste et Le protège – Protecteur de l'Académie, pour Sa Haute Sollicitude à l'égard de l'ensemble de la communauté scientifique du Maroc.

Session ordinaire (18 mai 2011)

En commémoration de son installation par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 18 mai 2006, l'Académie Hassan II des Sciences et techniques a tenu une session le 18 Mai 2011. Elle fût consacrée à la présentation des résultats des projets de recherches financés par l'Académie; il en ressort que les projets ont concernés quelques 360 chercheurs relevant de 13 universités et centres de recherche répartis à travers le Royaume, ainsi que des partenaires scientifiques de l'étranger, et d'autres du secteur privé marocain. Ainsi, 9 chercheurs post-doctorants, 265 étudiants et 69 personnes relevant du personnel de la recherche (techniciens, assistants de recherche, infirmiers, etc.) ont pu bénéficier d'une formation hautement qualifiante.

Dans le cadre de ces mêmes projets, il est à signaler la réalisation d'un brevet international, la soutenance de 29 thèses de doctorat et de 88 mémoires de Master ainsi que la publication de 46 articles dans des revues indexées et l'organisation de 62 manifestations scientifiques.

Inauguration de la station de traitement des eaux usées réalisées dans le cadre du projet RALBI

En présence du Gouverneur d'El Jadida, de la vice-présidente de l'Université Chouaib Doukkali, du doyen de la faculté des Sciences, des enseignants et des personnalités politiques, étudiants et chercheurs, Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, accompagné des membres du Collège des Sciences et Techniques de l'Environnement de la Terre et de la Mer, a participé le vendredi 6 mai 2011 à la mise à l'eau de la station de traitement des eaux usées réalisée dans le cadre du projet RALBI, pilotée par le Professeur Omar Assobhei et financée par l'Académie.



Au cours de son intervention, le Professeur Assobhei a mis en exergue l'originalité du concept du projet et son coût de réalisation et de fonctionnement, biens

inférieurs aux prix des unités de traitement disponibles sur le marché généralement basées sur des technologies usuelles importées. Le projet est parfaitement adapté au traitement des rejets liquides des petites agglomérations (communes rurales), des complexes résidentiels et touristiques non branchés sur le réseau d'assainissement liquide et des unités industrielles.



Appui de l'Académie au prix de thèse de l'AMSE

Avec l'appui de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, le prix de thèse de l'AMSE (Association marocaine de sciences économiques) a été décerné le vendredi 20 mai 2011, lors d'une cérémonie à la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Mohammed V – Agdal, Rabat. A cette occasion une conférence fut donnée par le Professeur Mostafa Bousmina, chancelier de l'Académie, sur le rôle de la science et de l'esprit scientifique dans le développement économique et social.



2009-2010

Avec l'appui de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques

CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX

Vendredi 20 mai 2011 à 17 h 30

Salle des Actes
Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales
Université Mohammed V-Agdal, Rabat
Boulevard des Nations Unies, Agdal, Rabat

PROGRAMME

Cocktail

•
Conférence de Mustapha BOUSMINA
Chancelier de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques
Rôle de la science et de l'esprit scientifique dans
le développement économique et social

•
Remise du Prix

Journées «les jeunes et la science» (édition 2010)

Pour la cinquième année consécutive, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et les Académies Régionales pour l'Education et la Formation (AREF), a organisé les journées «Les Jeunes et la Science» du 29 novembre au 4 décembre 2010 sous la thématique principale de la diversité biologique, en relation avec la décision prise par l'ONU et l'UNESCO de faire de l'année 2010 «l'Année internationale de la biodiversité».

Le programme de cette année a été réalisé, notamment avec l'aide du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, de l'Institut de Recherche Halieutique-Nador, de l'Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales (Taounate), de l'Institut National de la Recherche Agronomique (Settat), et de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD-France).

Cette édition 2010 a été ouverte au Lycée Bab Sahara, Guelmim, par la Conférence inaugurale "Pour une société du savoir et de la connaissance", conférence donnée par le Pr. Omar FASSI-FEHRI, Secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques.

Par ailleurs, les collèges scientifiques de l'Académie ont animé des conférences, des projections de documentaires, des ateliers, des visites de laboratoires, des sorties de découverte de la nature et des rencontres avec les élèves dans des collèges et lycées à travers le Royaume.



Atelier «procédés d'analyses de la lumière»

Le collège des sciences Physiques et Chimiques a réussi à organiser avec succès un grand nombre de manifestations : des conférences sur divers

sujets scientifiques, des ateliers main à la pâte, des expositions et des rencontres à travers la moitié des régions du Royaume.

Le Collège des Sciences et Techniques de l'Environnement, de la Terre et de la Mer a organisé des activités dans quatre régions: l'Oriental, Taza-Taounate-Al Hoceima, Doukkala-Abda et Chaouia-Ouadgha. Les activités de ce Collège ont été principalement axées sur la thématique de la diversité biologique avec projection de films, conférences, visites de laboratoires et sorties de découverte de la nature.

Le collège des Sciences et Techniques du vivant a focalisé ses manifestations sur Casablanca. Dans ce cadre, la faculté de médecine, la faculté des sciences, et la bibliothèque de l'Université Hassan II Ain Chock ont reçu des lycéens, trois jours durant, pour des conférences, des visites de laboratoires de recherche et des rencontres avec le club «Sciences citoyennes».



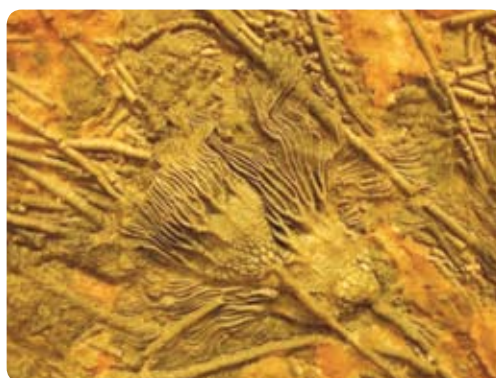
Atelier «production de l'électricité à partir de la lumière»

Les activités programmées par le Collège de l'Ingénierie, Transfert et Innovation Technologique, se sont déroulées essentiellement, au lycée Abdelmalek Essaâdi, à Kénitra. Deux conférences, portant respectivement sur la biodiversité et sur les secrets des arrangements atomiques, en plus d'une exposition interactive et de démonstration sur les équipements de laboratoire utilisés pour l'étude des procédés de traitement des minerais, ont constitué l'essentiel de ces activités.

Dix régions du Royaume ont ainsi été concernées, ce qui a permis d'atteindre plus de 9000 élèves, de 700 enseignants et de mobiliser quelques 80 conférenciers-animateurs. Les manifestations programmées ont été réalisées avec succès, la réaction des élèves a été particulièrement remarquée, et les responsables des AREF ont déployé des efforts remarquables en termes de mobilisation et d'implication.

Don de la Faculté des sciences de Rabat : dalle rocheuse fossilifère tapissée de dizaines de Crinoïdes entiers

Le 15 décembre 2010, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques a reçu la visite d'une délégation de la Faculté des Sciences de Rabat, conduite par son doyen (le nouveau Président de l'Université Mohammed V - Agdal) et comprenant les Chefs des Départements, les vices doyens et les membres de l'Académie appartenant à ladite Faculté.



Plaque de calcaire tapissée de Crinoïdes entiers, couchés, et alignés par les courants marins

Au cours de cette visite de courtoisie, la délégation de la Faculté des Sciences de Rabat a fait don à l'Académie d'une magnifique dalle rocheuse fossilifère d'une valeur scientifique et patrimoniale inestimable. Il s'agit d'une plaque de calcaire rouge tapissée de dizaines de Crinoïdes entiers, couchés et alignés par les courants marins. Ces crinoïdes de l'espèce *Scyphocrinites elegans* proviennent de la localité de Boutchafrine non loin de la ville d'Erfoud au Sud-Est du Maroc. Ils datent du Dévonien inférieur, soit de - 435 à - 410 millions d'années. Ces Crinoïdes sont des animaux marins, appartenant au taxon des Échinodermes et à la famille des étoiles de mer et des oursins. Ils sont caractérisés par un pédoncule fixé au fond de la mer portant une thèque en forme de calice d'où partent des bras permettant à l'animal de se nourrir.



La qualité exceptionnelle de préservation de ces fossiles est unique au monde et constitue un véritable échantillon du musée témoignant d'un fond marin vieux de plusieurs millions d'années.

Lancement de l'Année Internationale de la Chimie

Le Professeur Omar FASSI-FEHRI, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, et le Professeur Mostapha BOUSMINA, Chancelier, ont participé aux travaux de la Conférence de lancement de l'Année Internationale de la Chimie, organisée à Paris, les 27 et 28 janvier 2011.



L'Assemblée Générale des Nations Unies a en effet proclamé 2011 Année Internationale de la Chimie lors de sa 63^{ème} session en décembre 2008, et en a confié l'organisation à l'UNESCO, en

partenariat avec l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée (IUPAC).

Les manifestations prévues dans le cadre de cette année visent essentiellement à valoriser la prise de conscience et la compréhension par les jeunes notamment, de la façon dont la chimie peut répondre aux besoins mondiaux. A cette occasion seront célébrés les principaux événements historiques, tels le 100^{ème} anniversaire de l'attribution du Prix Nobel à Marie Curie, ou la fondation de l'Association Internationale des Sociétés de Chimie.

La Conférence de lancement de l'Année Internationale de la Chimie a été marquée par plusieurs présentations émanant de scientifiques de renommée internationale, incluant plusieurs prix Nobel de chimie et aussi une exposition sous forme de stands par plusieurs groupes industriels et organisations œuvrant dans le domaine de la chimie.

Le Pr. Mostapha BOUSMINA a notamment participé à un panel composé du Professeur A. FUCH président du CNRS, M. J. P. CLAMADIEU PDG du Groupe Rhodia, Dr. P. MACKIEWICZ, Directeur Scientifique dans la division des affaires industrielles de Sanofi-Aventis et M. P. REMY PDG du Groupe SNF, panel qui a débattu, en session plénière, du devenir de la chimie et de ses impacts sur l'emploi, l'économie, et la société.

Conférence sur le développement économique à travers la Science, la Technologie et l'Innovation

Rabat les 16 et 17 juin 2011

Dédiée aux pays islamiques ou à majorité musulmane, la conférence sur le développement économique à travers la science, la technologie et l'innovation (CSTI), rentre dans le cadre des programmes du GIST (Global Innovation through Science and Technology), initiative

du Département d'Etat Américain. Troisième du genre après Alexandrie et Kuala Lumpur, elle s'est tenue au siège de l'Académie du Royaume les 16 et 17 juin 2011 et a réuni près de 40 experts-conférenciers venus d'une vingtaine de pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie.



Une forte délégation américaine, avec à sa tête les deux sous secrétaires d'état américains à l'environnement et la science (Dr Kerri-Ann Jones) et à l'économie et l'énergie (M. Jose W. Fernandez) était au rendez-vous. En rassemblant des représentants gouvernementaux, des membres d'institutions de recherche, des responsables de sociétés ou de fondations, la CSTI aura permis de fournir une plateforme de discussion et de recherche des voies susceptibles de contribuer, à travers l'utilisation de la science et de la technologie au développement économique de ces pays. Sont concernés prioritairement les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et des nouvelles technologies de l'information.



A l'ouverture de cette conférence, MM. Ahmed Akhchichine, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, Ahmed Reda Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et Omar Fassi-Fehri, secrétaire perpétuel de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques ont donné, à tour de rôle, un large aperçu des réalisations marocaines en terme d'infrastructures de recherche, de plateformes industrielles, de Technoparks etc. et des potentialités marocaines qui se présentent pour une coopération dans le domaine de la recherche scientifique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

Plusieurs membres de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques ont pris part à cet événement.

Nouvelles des académiciens

Le Pr. Philippe TAQUET, vice président de l'Académie des sciences (France)

Le 14 décembre 2010, le Pr. Philippe TAQUET, membre associé de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, a été élu, en séance plénière, vice président de l'Académie des sciences (France).



En cette heureuse occasion, l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques se félicite de voir un de ses plus éminents membres, honoré et chargé par ses confrères, d'une fonction aussi importante que celle de la vice présidence de la prestigieuse Académie des sciences de France.

Sa contribution aux avancées de la science en général, et du domaine de la paléontologie en particulier, lui ont conféré une notoriété unanimement reconnue, et ses contributions scientifiques remarquables, aux différentes activités de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, ne peuvent qu'augurer du renforcement et du développement des relations de coopération scientifique avec l'Académie des sciences de France, objet de l'accord signé à ce sujet le 19 février 2010.

Le Pr. Mohamed Berriane nommé chercheur associé de l'Université d'Oxford et co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer de l'IRD France

Mr. Mohamed Berriane, professeur à la faculté des lettres et des sciences humaines, chercheur au Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques Université Mohammed V-Rabat et membre correspondant de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques vient d'obtenir, au début de l'année 2011, le statut de chercheur associé de l'Université d'Oxford en Angleterre. Il vient d'être nommé par ailleurs co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer de l'IRD France.



Le Pr. Driss OUAZAR, bénéficiaire d'un financement pour ses activités de recherches dans le cadre de l'IRIACC

Dans le cadre de l'Initiative de Recherche Internationale sur l'Adaptation aux Changements Climatiques (IRIACC), un financement important a été octroyé à un consortium d'institutions marocaines (EMI, INRA et Ministère de la Santé)



dont l'un des principaux investigateurs est le Pr. Driss OUAZAR, membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques. Le programme FACE (Faire Face aux Changements Ensemble) dont il est question, a pour objectif principal d'appuyer les capacités d'adaptation aux changements climatiques au Canada et en Afrique de l'Ouest en améliorant la résilience des systèmes naturels et humains, tout en favorisant l'intégration, le transfert et l'application des connaissances en adaptation.

Participation du Pr. Mohammed Belaïche au séminaire sur l'enseignement des Sciences, organisé par l'Académie des Sciences, de l'Institut de France (9-14 mai 2011)

Dans le cadre la convention signée entre l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques et l'Académie des Sciences de France, Monsieur le Secrétaire Perpétuel a chargé le Pr. M. Belaïche de participer au séminaire sur l'enseignement des Sciences, organisé du 9 au 14 mai 2011 par l'Académie des Sciences, de l'Institut de France, en collaboration avec le ministère français des Affaires étrangères et européennes.

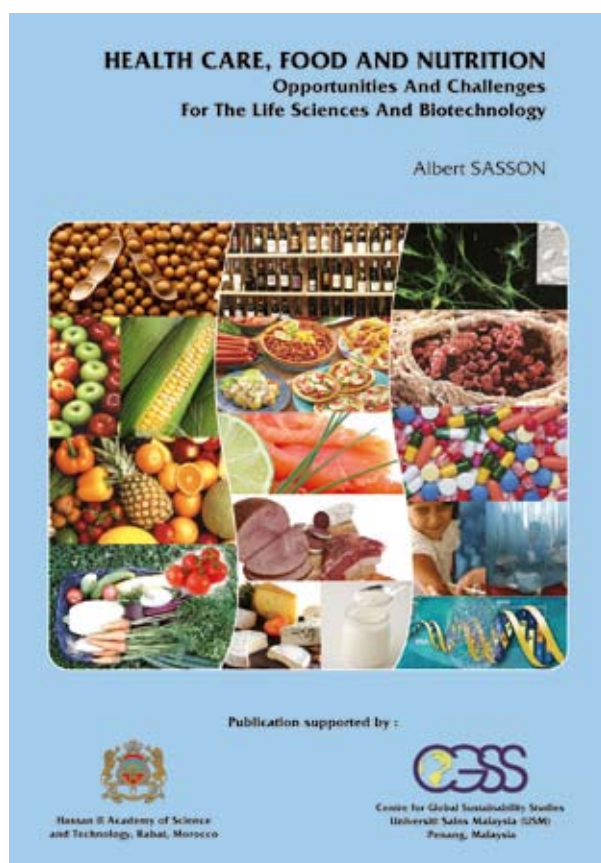


Ce second séminaire international a porté sur l'investigation, les stratégies d'innovation dans les pratiques éducatives et les stratégies pour la généralisation dans les systèmes éducatifs.

Les travaux se sont déroulés sous formes de conférences plénières, ateliers, tables rondes, stages de formations, visites de centres associés ou pilotes, dans le but de mettre l'accent sur le développement professionnel des enseignants de sciences.

A l'issue de ce séminaire une Association Africaine de l'Enseignement des Sciences, de la Promotion et de la Diffusion de la Culture Scientifique a été créée, dont le siège sera domicilié à Rabat.

Co-parrainage de la publication d'un ouvrage du Pr. Albert Sasson "Health Care and Nutrition, Opportunities and Challenges for the Life Science and Biotechnology"



Part one (*Health Care : Between Innovation And Cost-Effectiveness*) is an update of a report authored by A. Sasson and published in 2008 by the United Nations University Institute of Advanced Studies (Yokohama, Japan), with particular emphasis on how medical biotechnology can improve the whole health-care system – a major concern of all governments. Better and accurate diagnostics, used in the earliest detection of diseases, effective new vaccines (including candidate vaccines against HIV/AIDS, tuberculosis and malaria), innovative and targeted drugs, therapies of the future based on stem cells and new approaches to combat cancers are presented.

Sequencing the full (diploid) human genome at a cost which is falling steadily, is opening new vistas for the association of gene mutations with diseases or predictability of illnesses. It is not however that simple. Personal medicine may remain utopian, while precision medicine – the result of the combination

of advanced imagery, bioinformatics and human genomics – is becoming a reality. The Human Genome Project has also shown the complexity of gene structure, expression and interaction, and opened the way to even more ambitious endeavours such as the Genographic Project, the Personal Genome Project, the International Cancer Genome Consortium. It also highlighted the importance of epigenetics and the need to devote much attention to the study of the human epigenome.

Progress in all these areas has led the pharmaceutical industry to review its strategies in order to cope with new developments and to contribute to health-care effectiveness. Mergers and acquisitions, the purchase of biotechnology companies, restructuration, and the review of business models aim to give the highest priority to innovation in the search of really effective and targeted drugs (when the innovation pipeline tends to dry out and the “blockbuster drug” model is becoming obsolete). These measures also aim to face the harsher competition from generics and biosimilars manufacturers, as well as the loss of patents, and the pressure from governments regarding the decrease of drug prices. Increasing their presence in emerging markets is a short-term solution for the big pharmas, but the medium- and long-term solution remains research and development and innovation in the life sciences and medical biotechnology.

Part two (*Food And Nutrition*) highlights the perceptions of the complex relationships between, food, nutrition and health, which are rooted in the traditions and cultures of peoples and civilizations. Food and eating habits are borrowed from one culture and adapted to another. Family values, and flavours and meals of the past are submitted to globalization and uniformization, even though a number of associations believe that finding inspiration in the past could help applying good ideas to better produce and consume food. With the help of food research and biotechnology, globalization is turning foodstuffs into global products that can also suit local tastes and eating habits. Another global trend is to have a healthier diet : food companies commit themselves to produce healthier foodstuffs, without losing too much on the pleasure and flavour side, fast-food firms adapt their strategies and an industry is being developed at the interface of food and pharmaceuticals.

While it should not be forgotten that the major challenge for humankind is the eradication of hunger, under- and malnutrition across the world, obesity is now a serious concern of all nations. Henceforth the need for an increasing number of people to eat

less and better. Dietary recommendations exist at national and international level and concern the wide range of foodstuffs and beverages, produced by the agrifood industry as well as through traditional know-how. In many cases, the food and beverage processes can be improved by biotechnology, e.g. the fermentation and preservation processes. Many examples of current foodstuffs and beverages, their history, production and nutritional value are presented.

Consumers are very concerned by the improvement of the quality of their foodstuffs and particularly their potential benefit for health and in preventing diseases of all sorts. They are exposed to nutritional and health claims by the food producers, but they must be able to make a difference between allegations and deeds. This is where food science and nutrition, biomedical research and biotechnology can establish proven health benefits of the so-called functional foods or beverages, food additives and/or supplements. In other words, the current evolution of food supply and dietary habits requires a nutriviigilance system aimed at better protecting the consumer and that could be compared with pharmacovigilance dealing with the consumption of medicines. In a way, we are following the very old precept of Hippocrates : "Your food should be your first medicine."

Eating natural products, with no artificial inputs for their production, is giving a strong impetus to organic agriculture worldwide : the acreages devoted to biofarming are increasing and, despite their high prices, bioproducts are popular. There are nevertheless problems of supply, distribution, cost and access, and the superiority of bioproducts in terms of health benefits is not always scientifically proven.

Fair trade, which represents a tiny part of global food and beverage trade, is also becoming significant across the planet. It offers a broad range of products, including those derived from the large biological diversity of several tropical countries. They are sold at a price that brings higher income and other social benefits to poor and small farmers from the developing world participating in the fair-trade networks. Analysts consider that fair trade should bring more income to poor farmers. It is also expected that the use of biological diversity should lead to more mutual benefit sharing between those who own this heritage and those who prospect it for novel foods, pharmaceuticals, cosmetics, fragrances and flavours.

2^{ème} édition de l'Ecole académique

Cette édition, organisée par le Collège Études Stratégiques et Développement Économique, a reçu l'appui financier de l'Académie Hassan II des sciences et techniques; elle est ouverte aux doctorants (sur sélection) en sciences économiques.

Objectifs : **i)** Promouvoir les travaux économétriques, de modélisation et d'analyse prospective. **ii)** Contribuer à l'élaboration de programmes de recherche ayant pour but de produire sur une base empirique des formalisations de l'économie nationale et des études prospectives et stratégiques. **iii)** Développer une expertise nationale dans les domaines de l'analyse macro et micro-économique et de l'évaluation des politiques économiques.

Modalités

Organisation d'une école thématique annuelle (mars), sur un sujet d'ordre théorique et empirique présentant un intérêt stratégique pour le Maroc et mobilisant les avancées les plus récentes de la discipline; se déroulant en deux séquences complémentaires : une séquence séminaire spécialisé et une séquence présentation et encadrement de travaux de thèse à forte composante formalisation, modélisation et prospective.

Conseil scientifique

- Nouredine El Aoufi (membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, directeur du Collège Etudes stratégiques et développement économique)
- Saïd Hanchane (directeur de l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation, Conseil supérieur de l'enseignement)
- Nicolas Moumni (Université d'Amiens, France)
- Lahcen Oulhaj (doyen de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V-Agdal, Rabat)
- Khalid Sekkat (membre de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques)
- Rédouane Taouil (Université Pierre-Mendès-France de Grenoble, France)



Le professeur Daoud Ait Kadi, membre résident de l'Académie Hassan II et professeur au Département de Génie Mécanique à l'Université Laval au Canada, a contribué, en tant que co-auteur, à la publication d'un livre intitulé : «Ingénierie et gestion de la logistique inverse», paru dernièrement chez la librairie Lavoisier en France.



14, rue de Provigny 94236 Cachan cedex, France • tél.: +33 (0)1 47 40 67 00 • fax: +33 (0)1 47 40 67 02 • e-mail: info@Lavoisier.fr

Lavoisier



Collection Productique, dirigée par Jean-Paul Bourrières

Ingénierie et gestion de la logistique inverse

Vers des réseaux durables

Diane RIOPEL, Marc CHOUINARD, Suzanne MARCOTTE, Daoud AÏT-KADI



Les chaînes logistiques classiques ont permis de répondre efficacement aux besoins des clients en produits et services. Toutefois, les retours, les rejets et les matières dérivées de ces activités étaient éliminés ou ignorés.

La logistique inverse vise la valorisation de ces produits via un réseau de création de valeur intégrant les processus de récupération, de traitement, de recyclage, de distribution ou d'élimination propre.

Dans une perspective de développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale, ces activités soulèvent des préoccupations quant à la conception des produits, des processus et des réseaux logistiques.

La prise en compte simultanée de ces considérations implique des changements importants qui affectent les modèles d'affaires autant que les habitudes de consommation. De nouvelles façons de faire et une vision à long terme sont les nouvelles bases des réseaux logistiques durables.

Les auteurs

• **Diane Riopel** est professeure à l'École polytechnique de Montréal et membre du CIRRELT. Ses recherches portent sur la logistique inverse, l'entreposage et la manutention.

• **Marc Chouinard** est chercheur à l'Université Laval et membre du CIRRELT. Ses recherches portent sur la conception et la gestion de réseaux logistiques, la logistique inverse et le développement durable.

• **Suzanne Marcotte** est professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et membre du CIRRELT. Ses principaux thèmes de recherche sont la logistique inverse, la conception et l'aménagement d'usine.

• **Daoud Aït-Kadi** est professeur à l'Université Laval et membre du CIRRELT. Ses recherches portent sur la fiabilité/maintenance, l'ingénierie du cycle de vie, la gestion de production et la logistique inverse. Il est membre résident de l'Académie Hassan II du Maroc.

Sommaire

Introduction

1. Enjeux de la logistique

Introduction. Chaîne logistique classique. Plus grand, plus loin, plus vaste.... Rien ne se perd, rien ne se crée, tout va quelque part.... Rien ne va plus. Conclusion.

2. Ingénierie de la logistique inverse

Introduction. Définition. Types de retours. Processus générique. Système d'expédition ou de redistribution. Système d'information. Coordination. Mesure de la performance. Conclusion.

3. Écoconception

Introduction. Développement durable. Écoconception. Démarche d'écoconception en entreprise. Conclusion.

4. Boucle de valeur. Ingénierie et gestion de réseau intégrant la logistique inverse

Ingénierie et gestion de réseau intégrant la logistique inverse. Définition de la valeur. Suivi et contrôle de la valeur sur le cycle de vie. Collaboration. Conclusion.

Conclusion. Glossaire. Index/Bibliographies

